

Politique sociale, disparité entre les sexes et pauvreté

Lorraine Davies, Julie Ann McMullin

Département de sociologie, University of Western Ontario

William R. Avison

Département sociologie et d'anthropologie, Florida International University

Avec la participation de

Gale L. Cassidy

University of Western Ontario

La recherche et la publication de la présente étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Février 2001

Condition féminine Canada se fait un devoir de veiller à ce que toutes les recherches menées grâce au Fonds de recherche en matière de politiques adhèrent à des principes méthodologiques, déontologiques et professionnels de haut niveau. Chaque rapport de recherche est examiné par des spécialistes du domaine visé à qui on demande, sous le couvert de l'anonymat, de formuler des commentaires sur les aspects suivants :

- l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de l'information présentée;
- la mesure dans laquelle la méthodologie et les données recueillies appuient l'analyse et les recommandations;
- l'originalité du document par rapport au corpus existant sur le sujet et son utilité pour les organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité, les groupes de défense des droits, les décisionnaires, les chercheuses ou chercheurs et d'autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui participent à ce processus de révision par les pairs.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Davies, Lorraine Elizabeth.

Vedette principale au titre : Politique sociale, disparité entre les sexes et pauvreté [fichier d'ordinateur]

Publié aussi en anglais sous le titre : *Social Policy, Gender Inequality and Poverty*

Comprend des références bibliographiques.

Publié aussi sur en version imprimée.

Mode d'accès : Site WWW de Condition féminine Canada.

ISBN 0-662-65332-7 [version imprimée]

N° de cat. SW21-64/2000 [version imprimée]

1. Femmes pauvres — Canada.
2. Femmes — Canada — Conditions économiques.
3. Discrimination à l'égard des femmes — Canada.
4. Sécurité sociale — Canada.

I. McMullin, Julie Ann, 1965 - .

II. Canada. Condition féminine Canada.

III. Titre.

HQ1381.5C3D28 2000 339.5082'0971 C00-980476-5

Gestion du projet : Nora Hammell, Condition féminine Canada

Coordination de l'édition : Mary Trafford, Condition féminine Canada

Révision et mise en page : PMF Services de rédaction inc. / PMF Editorial Services Inc.

Traduction : Ginette Levesque-Houle

Lecture comparative : Line Gingras

Coordination de la traduction : Monique Lefebvre, Condition féminine Canada

Contrôle de la qualité de la traduction : Christiane Ryan, Condition féminine Canada

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction de la recherche

Condition féminine Canada

123, rue Slater, 10^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1H9

Téléphone : (613) 995-7835

Télécopieur : (613) 957-3359

ATME : (613) 996-1322

Courriel : research@swc-cfc.gc.ca

RÉSUMÉ

Dans le présent rapport, nous utilisons à la fois des données quantitatives et des données qualitatives pour examiner, auprès d'un échantillon de Canadiennes représentatif à l'échelle nationale, d'un échantillon local de femmes mariées mères de famille et d'un échantillon de commodité composé de 60 mères de famille présentant les caractéristiques les plus diverses quant à l'état matrimonial et à la situation d'activité, les différents facteurs et processus qui ont une incidence sur la pauvreté. L'étude a pour but de déterminer en quoi les mesures de sécurité du revenu ont des conséquences différentes pour les mères, et de mettre en évidence le genre de parcours les plus susceptibles d'entraîner les femmes dans la pauvreté. Selon nos constatations, les choix que font les mères en ce qui concerne le travail et la famille donnent lieu à un mode de pensée sexiste qui accorde plus d'importance à la maternité et au mariage qu'à l'indépendance matérielle, et ces choix découlent également de ce mode de pensée. Nous en tirons la conclusion suivante : tant que des mesures sociales destinées à mettre fin aux inégalités systémiques entre les sexes n'auront pas vu le jour, ni le mariage ni l'emploi (ensemble ou isolément) ne pourront suffire à réduire de manière appréciable l'insécurité économique des femmes.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iv
PRÉFACE.....	v
SOMMAIRE.....	vi
1. INTRODUCTION.....	1
2. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE.....	7
Introduction.....	7
Perspective globale : vue d'ensemble, de l'enfance à l'âge adulte.....	7
Survol rétrospectif de la politique de sécurité sociale au Canada.....	8
L'existence des mères, la pauvreté et la politique sociale.....	10
Prestations d'assurance-chômage et de maternité.....	16
Résumé	25
3. LES FEMMES ET LES PRÉDICTEURS DE LA PAUVRETÉ :	
EXAMEN QUANTITATIF.....	26
Introduction.....	26
Précurseurs structureaux et sociaux de la pauvreté	26
Échantillons quantitatifs	28
Variables.....	29
Caractéristiques de l'échantillon.....	33
Analyse	40
Résultats.....	40
Résumé et répercussions.....	55
4. LES FEMMES ET LES PROCESSUS DE LA PAUVRETÉ :	
EXAMEN QUALITATIF.....	56
Introduction.....	56
Méthodes	56
Événements qui ont donné lieu à la première demande d'aide sociale.....	59
Contexte social dans lequel vivent les femmes.....	68
Pour s'affranchir de l'aide sociale : événements et tournants	79
5. CONSÉQUENCES POUR LA POLITIQUE SOCIALE.....	81
Introduction.....	81
Enfance	82
Premières années de l'âge adulte.....	83
Âge adulte : aide sociale.....	84

Âge adulte : prestations d'assurance-emploi et de maternité	87
Recommandations générales.....	88
ANNEXE A : PRÉCISIONS RELATIVES AUX ÉCHANTILLONS.....	90
BIBLIOGRAPHIE	93
NOTES	100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. EDTR : caractéristiques de l'échantillon	34
Tableau 2. Étude sur le chômage : caractéristiques de l'échantillon	37
Tableau 3. Résultats de l'analyse de régression logistique pour l'échantillon complet : EDTR (n = 11 250).....	42
Tableau 4. Résultats de l'analyse de régression logistique pour l'échantillon complet : Étude sur le chômage (n = 869).....	44
Tableau 5. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes qui ont des liens avec le marché du travail : EDTR (n = 8 791).....	47
Tableau 6. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes qui ont des liens avec le marché du travail : Étude sur le chômage (n = 693)	49
Tableau 7. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes au foyer : EDTR (n = 1 318).....	52
Tableau 8. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes au foyer : Étude sur le chômage (n = 176).....	53
Tableau 9. Caractéristiques de l'échantillon qualitatif.....	58

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACSM	Association canadienne pour la santé mentale
ANFD	Association nationale de la femme et du droit
CPDRH	Comité permanent du développement des ressources humaines
CRAS	Commission de révision de l'aide sociale (Ontario)
CRHC	Centre de ressources humaines du Canada
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
EPA	Enquête sur la population active
EXPRESS	Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents
IAO	Interviews assistées par ordinateur
LASG	<i>Loi sur l'aide sociale générale</i>
LPF	<i>Loi sur les prestations familiales</i>
LPOSPH	<i>Loi sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées</i>
LPOT	<i>Loi sur le programme Ontario au travail</i>
LRAS	<i>Loi sur la réforme de l'aide sociale</i>
LSRP	<i>Loi sur les services de réadaptation professionnelle</i>
MAPAG	Mayor's Anti-Poverty Action Group (London, en Ontario)
MFR — AVI	Mesure de faible revenu avant impôt
MFR — API	Mesure de faible revenu après impôt
MSSC	Ministère des services sociaux et communautaires
RAFEO	Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario
RPS	Réforme des programmes sociaux
SFR	Seuil de faible revenu
TCSPS	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux
UPE	Unités primaires d'échantillonnage

PRÉFACE

Une bonne politique gouvernementale s'appuie sur une bonne recherche en matière de politiques, c'est pourquoi en 1996 Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques. Ce dernier appuie la recherche stratégique portant sur des enjeux liés aux politiques gouvernementales qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif est de promouvoir le débat public sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes et de permettre à des personnes, à des groupes, à des décisionnaires et à des analystes de politiques de participer plus efficacement au processus d'élaboration des politiques.

La recherche peut être axée sur des enjeux en matière de politiques, nouveaux ou à long terme, ou sur des questions stratégiques urgentes et à court terme, pour lesquels une analyse des répercussions sur chacun des sexes est nécessaire. Le financement est attribué au moyen d'un appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe non gouvernemental joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités des recherches en matière de politiques, choisit les propositions qui seront financées et évalue les rapports finals.

Le présent document de recherche a été soumis et préparé à la suite d'un appel de propositions lancé en août 1997 ayant pour thème *Réduire la pauvreté chez les femmes : options, orientations et cadres stratégiques en matière de politiques*. Condition féminine Canada a financé neuf projets de recherche sur cette question, qui vont de vastes analyses à des études plus ciblées.

Certains des vastes secteurs de recherche en matière de politiques abordés dans le cadre de cet appel de propositions portent sur la dynamique de la pauvreté, sur les liens entre la politique sociale et l'inégalité entre les sexes et sur les cadres et options stratégiques en vue de réduire la pauvreté des femmes. Certaines des recherches plus précises examinent les liens entre le logement et l'emploi, les coûts cachés des soins aux personnes âgées, les effets des soins à domicile, l'équité salariale au Québec, les relations entre les femmes et l'État au Québec ainsi que les revenus de retraite. Une liste complète des projets de recherche financés aux termes de cet appel de propositions se trouve à la fin du présent rapport.

Nous tenons à remercier les chercheuses et les chercheurs de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

SOMMAIRE

Ce sont les modifications apportées depuis 1995 à l'administration et au financement des programmes sociaux au Canada, par suite de l'adoption du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), qui ont motivé la présente étude. En tenant compte du climat actuel dans le domaine de la politique sociale et des changements qui s'ensuivent en ce qui a trait aux programmes de sécurité économique, nous examinons les variables prédictives de faible revenu chez les femmes et les circonstances qui les ont entraînées dans la pauvreté ou qui les en ont fait sortir. Nous soutenons qu'il est plus facile de comprendre les choix des femmes au sujet du travail et de la famille à la lumière de leur cheminement depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, c'est-à-dire dans une perspective globale qui reconnaît les disparités systémiques entre les sexes. Nous avons donc cherché à déterminer si, en tenant pour acquise le non-sexisme dans leur politique sociale, les gouvernements n'augmentent pas involontairement l'insécurité économique des femmes, étant donné que leurs programmes ne prennent pas en considération le vécu particulier des femmes sur les plans familial et professionnel.

Nous fondons nos constatations sur des données provenant de trois sources différentes. Nous commençons par analyser les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), qui porte sur un échantillon représentatif de la population du pays. Les résultats nous permettent de brosser un tableau de la situation des femmes à faible revenu. Le deuxième ensemble de constatations provient de l'analyse d'une enquête locale de grande envergure menée à London, en Ontario, auprès de couples mariés ayant des enfants. Dans cette étude, des familles qui ont récemment vécu des situations de chômage ont fait l'objet d'un échantillonnage superposé et ont répondu à des questions détaillées sur les épreuves subies pendant l'enfance ou l'adolescence; les réponses obtenues nous ont permis d'étudier plus particulièrement en quoi les conditions économiques et les circonstances de la vie peuvent conduire à de faibles revenus. Pour finir, nous avons recueilli des données qualitatives auprès de 60 mères de famille, dont 90 p. 100 avaient reçu de l'aide sociale à un moment ou l'autre de leur vie. Les témoignages entendus nous ont permis de comprendre les processus sociaux faisant en sorte qu'à divers moments de leur vie, les femmes basculent dans la pauvreté ou parviennent à en sortir. En examinant les effets que peuvent avoir les mesures sociales sur la sécurité économique des femmes et en mettant en évidence le genre de parcours les plus susceptibles d'obliger les femmes à recourir un jour à l'aide sociale, nous fournissons aux autorités compétentes de nouvelles informations qui devraient les aider à élaborer des initiatives stratégiques destinées à éliminer la pauvreté chez les femmes.

D'après les données quantitatives recueillies, nous constatons, de manière générale, que la jeunesse, le manque d'instruction, le grand nombre d'enfants et la monoparentalité sont tous des facteurs qui augmentent le risque de pauvreté chez les femmes. De même, les variables relatives à l'activité sur le marché du travail et aux sources de revenu ont une influence assez constante, dans le sens auquel on s'attendrait, sur la probabilité de faibles revenus. Certaines de nos découvertes donnent aussi à penser que les antécédents de travail du conjoint ont plus d'influence ceux de la femme sur la sécurité économique.

Nous avons constaté avec un certain étonnement que nos données quantitatives ne montrent aucun lien entre les épreuves subies pendant l'enfance et le faible revenu à l'âge adulte. Voilà

qui contredit d'autres recherches aussi bien que des données qualitatives obtenues, selon lesquelles les expériences vécues durant l'enfance laissent augurer de la situation économique future. Parmi les 60 femmes de l'échantillon qualitatif avec qui nous avons eu des interviews, 53 ont dû recourir à l'aide sociale à un moment ou l'autre de leur vie. Lorsque nous avons examiné les circonstances qui les avaient amenées à demander de l'aide pour la première fois, trois tendances dominantes sont ressorties. La première avait à voir avec l'absence des parents durant l'enfance, la deuxième avec le moment où elles sont devenues chefs de famille monoparentale, et la troisième avec la situation du conjoint sur le marché du travail.

Quatre conclusions ressortent de l'analyse des situations de transition qui augmentent le risque de recours à l'aide sociale :

- L'absence des parents est (au sens large) une épreuve qui rend très difficile pour les enfants l'acquisition du « capital social » nécessaire pour pouvoir se prendre en charge et s'instruire, deux éléments favorables à la sécurité économique.
- Les grossesses non désirées, en particulier chez les jeunes femmes célibataires, défavorisent les femmes sur le plan financier; le problème vient de ce que la société répugne à informer les enfants sur les relations sexuelles et les méthodes contraceptives. Les femmes doivent être mieux renseignées sur les moyens de contraception et y avoir accès plus facilement pour être davantage maîtresses de leur fécondité.
- Il semble qu'on sous-estime l'importance du lien entre la violence conjugale et la séparation ou le divorce, et la pauvreté qui en résulte pour les femmes.
- Voir dans le mariage un moyen d'assurer sa sécurité financière présente un risque plus grand que ne le laisse croire l'idéologie concernant les rapports sociaux entre les sexes et les relations familiales. Autrement dit, les prestations d'aide sociale sont un filet de sécurité sociale absolument indispensable pour les femmes qui se heurtent à des obstacles systémiques les empêchant d'atteindre l'indépendance financière.

Lorsque nous examinons, dans un contexte social élargi, les raisons qui obligent les femmes à recourir à l'aide sociale, il apparaît que le caractère structurel des relations familiales et des rapports sociaux entre les sexes diminue les possibilités de revenus des femmes à différents moments de leur vie. De diverses façons, la division du travail selon le sexe nuit à la scolarisation des femmes et des jeunes filles et à l'atteinte de leurs objectifs de carrière et, au bout du compte, décourage la participation active des mères de famille au marché du travail. Le sexisme qui caractérise le marché du travail et l'absence de programme d'accès universel aux services de garde d'enfants représentent un obstacle supplémentaire pour les femmes qui s'efforcent de subvenir aux besoins de leur famille. L'assurance-emploi et les prestations de maternité sont pour ainsi dire inaccessibles aux femmes à faible revenu, étant donné leur très faible taux d'activité et qu'elles sont reléguées dans des emplois mal payés, irréguliers ou à temps partiel.

Tant que des mesures sociales destinées à mettre fin aux inégalités systémiques entre les sexes n'auront pas vu le jour, ni le mariage ni l'emploi (ensemble ou isolément) ne pourront suffire à réduire de manière appréciable l'insécurité économique des femmes. Les Canadiennes et les

Canadiens ne doivent pas sous-estimer les conséquences néfastes auxquelles on s'expose en diminuant les dépenses relatives aux programmes sociaux afin de réduire les impôts. En minant la sécurité financière des femmes, cette compression des dépenses sociales fait courir à toutes les familles le risque de connaître des difficultés sur les plans social et économique comme sur le plan de la santé mentale et physique. Les effets de ces difficultés sur les enfants sont particulièrement inquiétants parce qu'ils se répercuteront sur leur vie tout entière, compromettant leur avenir en qualité de citoyennes et de citoyens productifs à l'intérieur de la société canadienne. Tant qu'il n'y aura pas de changement de cap en matière sociale, les femmes continueront d'être des personnes à risque en ce qui concerne la faiblesse des revenus.

Les constatations de l'étude nous amènent à formuler une série de recommandations. De façon toute particulière, nous croyons qu'il faut apporter à la politique sociale des modifications qui visent les personnes depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Les obstacles à la scolarisation seraient moins nombreux

- si les organismes de soutien familial ayant un mandat non répressif étaient plus connus et si les familles y avaient davantage accès;
- si l'on mettait davantage l'accent, dans les programmes des écoles primaires et secondaires, sur la violence familiale, l'éducation sexuelle, la contraception, l'abus de drogues et d'alcool;
- si les gouvernements finançaient davantage les refuges et les maisons de seconde étape destinés aux femmes et aux enfants victimes de mauvais traitements, et si les femmes étaient mieux renseignées sur l'existence de ces endroits.

En outre, pour accroître l'accès des mères de famille à l'éducation et à l'emploi, quels que soient leur âge et leur état matrimonial, l'implantation d'un programme d'accès universel aux services de garde d'enfants est une nécessité incontestable. Nous proposons qu'un programme de ce genre offre aux mères à faible revenu l'accès gratuit aux garderies et des places plus généreusement subventionnées, comporte l'installation de garderies dans tous les centres d'apprentissage pour adultes, tous les collèges et toutes les universités, et procure des services de garde destinés aussi bien aux bébés qu'aux tout-petits et aux enfants d'âge préscolaire. Enfin, les garderies devraient fournir le transport, et les entreprises et maisons d'enseignement bénéficier de mesures incitatives pour l'établissement de garderies sur place.

D'un point de vue plus général, la politique sociale doit prendre en considération toute la contribution des femmes au bien-être des enfants et à la vie familiale, et lui accorder l'importance qu'elle mérite. Un moyen simple de reconnaître cette contribution serait de hausser le niveau de vie des familles à faible revenu par une augmentation des prestations, y compris des prestations d'aide sociale. De plus, il y aurait lieu de remplacer par des attentes réalistes et de véritables possibilités les mesures de « stimulation de l'emploi » actuellement imposées par les programmes d'aide sociale. Il importe enfin, pour les générations futures, que l'on préconise et que l'on encourage l'indépendance financière des femmes, et ce dès l'enfance.

1. INTRODUCTION

Les modifications récemment apportées à la politique canadienne en matière de sécurité sociale (p. ex., la réduction des dépenses relatives aux programmes sociaux) ont amené de nombreux commentateurs et commentatrices à s'interroger sur les effets néfastes que ce « repli historique » a pu avoir sur le bien-être économique des Canadiennes et des Canadiens (Greenspon 1995). Selon des chercheurs, ces changements vont effriter la sécurité économique de la population, parce que les nouveaux programmes ressemblent à ceux des années 1950 (Pulkingham et Ternowetsky 1996). La majorité des Canadiennes et des Canadiens pensent que trop de gens ont souffert de cette réduction des dépenses relatives aux programmes sociaux, et qu'il faut renforcer le filet de sécurité sociale (Greenspon 1997). De nombreux groupes exhortent le gouvernement fédéral et les provinces à repenser les compressions pratiquées dans les programmes de sécurité sociale et à s'efforcer plutôt de protéger le système universel d'aide sociale du Canada auquel l'État attachait autrefois beaucoup de prix.

Bien qu'on ait accordé beaucoup d'attention aux effets généraux des réductions, on ne s'est guère attardé sur les incidences particulières qu'elles ont pu avoir sur les femmes, parce qu'on suppose que ces mesures sont également applicables aux femmes et aux hommes et que, par conséquent, elles touchent également les personnes des deux sexes. Bien des analystes omettent de mentionner que les hommes et les femmes vivent des vies différentes du point de vue de l'organisation sociale. Autrement dit, l'univers de l'homme et celui de la femme diffèrent sous bien des rapports, tout spécialement en ce qui concerne les attentes, les responsabilités et les possibilités sur les plans familial et professionnel. Ces différences reflètent et renforcent tout à la fois des modèles idéologiques et structurels canadiens qui donnent lieu à des écarts considérables entre les sexes du point de vue de la sécurité économique. Bien que la situation se soit améliorée au fil des ans, il reste que les femmes sont surreprésentées parmi la population pauvre du Canada (Jennissen 1996). En 1996, le taux de pauvreté des familles dirigées par une mère seule âgée de moins de 65 ans et ayant des enfants de moins de 18 ans était de 61,4 p. 100, donc considérablement supérieur à celui des couples mariés présentant les mêmes caractéristiques, qui atteignait 11,9 p. 100 (Conseil national du bien-être social 1998). De même, alors que 40 p. 100 des femmes seules âgées de moins de 65 ans vivent dans la pauvreté, ce n'est le cas que pour 32 p. 100 des hommes qui entrent dans la même catégorie d'âge et d'état matrimonial (Conseil national du bien-être social 1998). Lorsqu'un mariage éclate, la situation économique de la femme et des enfants risque davantage de se détériorer. Souvent, les mères ne reçoivent aucun appui de leur ex-conjoint, n'ont droit à aucune aide ou n'obtiennent qu'un montant insuffisant de l'aide sociale. Même les femmes qui ont un emploi ont du mal à se maintenir au-dessus du seuil de la pauvreté parce qu'elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel qu'à temps plein, que des obstacles les empêchent d'avoir un accès égal à l'emploi et qu'elles gagnent moins que les hommes. De plus, le fait que la femme soit la première responsable du bien-être des enfants et de la famille diminue sa capacité d'avoir un revenu élevé (Macaluso et Smrke 1996). Une politique sociale qui ne prend pas en considération le caractère systémique des relations entre les sexes ne peut donc répondre convenablement aux besoins des femmes à faible revenu, en particulier si elles sont mères.

La plupart des femmes deviennent mères à un moment ou l'autre de leur vie, facteur qui les rend parfois vulnérables sur le plan économique. Les recherches montrent que le fait de supposer que les programmes de sécurité du revenu sont également applicables aux hommes et aux femmes défavorise les femmes sur le plan financier (Jennissen 1996). Le présent rapport a pour principal objectif d'évaluer la relation entre les programmes de sécurité du revenu (en particulier l'assurance-emploi et le Régime d'assistance publique du Canada) et la pauvreté des mères de famille, en examinant le parcours de ces femmes depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Contrairement à la plupart des recherches réalisées par le passé, la présente étude vise à déterminer si le traitement uniforme accordé aux femmes et aux hommes dans les programmes sociaux a des effets différents sur la situation économique des divers groupes de mères de famille. Si la disparité entre les sexes sur le marché du travail reflète et renforce la position subalterne de la femme au sein de la famille et entraîne la féminisation de la pauvreté, il est vrai aussi que les femmes ne sont pas toutes également vulnérables à la pauvreté. Divers facteurs, comme la situation de famille, la période de la vie et la situation d'activité, influent sur la vulnérabilité des femmes à la pauvreté. Cependant, nous ne savons pas grand-chose sur la possibilité que *certaines femmes* risquent davantage que d'autres de sombrer dans la pauvreté à cause des failles que présentent les programmes de sécurité du revenu, qui ne prennent pas en considération les différences observées dans le vécu des femmes.

Pour atteindre les objectifs visés, les auteurs s'efforceront de répondre aux questions suivantes :

1. En quoi les programmes de sécurité du revenu (en particulier l'assurance-emploi et le Régime d'assistance publique du Canada), parce qu'ils ne tiennent aucun compte du caractère unique des situations vécues par les mères ni de l'un effet déterminant des conditions de travail et des conditions familiales, tout au long de la vie, sur la vulnérabilité des femmes à la pauvreté, exposent-ils les mères de famille au dénuement?
2. a) Y a-t-il moyen de repenser la politique actuelle de manière à réduire véritablement la pauvreté parmi les différents groupes de mères, ou a-t-on besoin d'une nouvelle politique pour atteindre ce but?
 b) Quelles solutions stratégiques peut-on mettre en oeuvre, concrètement?
3. Comment les modifications que l'on propose d'apporter au régime fiscal afin de permettre aux personnes au foyer de déduire de leur revenu imposable les frais de garde d'enfants pourraient-elles influencer sur la politique de sécurité du revenu et retentir sur la situation économique des mères, tout au long de leur vie?

Pour répondre à ces questions, nous commencerons par faire un examen et la critique de la politique sociale actuelle. Le chapitre 2 comporte une analyse en profondeur de la politique sociale canadienne, mais nous jugeons utile de présenter brièvement, dans les paragraphes qui suivent, les principaux éléments en jeu.

L'évolution actuelle de la philosophie qui sous-tend les programmes sociaux au Canada, et plus particulièrement en Ontario, a de graves répercussions sur la sécurité financière des femmes. En adoptant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), le

gouvernement fédéral a institué le financement global; c'est dire qu'il fait, chaque année, un versement unique aux gouvernements provinciaux. Des pouvoirs considérables ont été transmis aux provinces en ce qui concerne la mise sur pied de programmes sociaux et la qualité de ces programmes (LeBlanc et McMullin 1997). En Ontario, lorsque sera adopté le projet de loi 152, les municipalités devront assumer une plus grande partie du coût de nombreux services sociaux. Étant donné que le gouvernement fédéral se départit de plus en plus du rôle directeur qu'il jouait dans le maintien de normes nationales, il y aura très bientôt des écarts considérables entre les provinces en ce qui concerne les services existants et la possibilité d'y avoir accès (Pulkingham et Ternowetsky 1996).

La modification du régime d'assurance-chômage, ou d'assurance-emploi, était un des objectifs particuliers de la réforme des programmes sociaux (RPS); toutefois, les changements apportés ne visaient pas à diminuer la pauvreté chez les femmes. L'augmentation du nombre d'heures de travail minimal que les prestataires doivent avoir accumulées au cours des années antérieures, les sanctions imposées pour les recours répétés à l'assurance-emploi et les exigences à l'égard des nouvelles travailleuses et des nouveaux travailleurs viennent appuyer le but de ce programme, qui consiste à offrir une aide temporaire aux personnes qui perdent leur emploi dans des circonstances particulières (LeBlanc et McMullin 1997). Les prestations de maternité sont en outre assimilées à l'assurance-emploi. Avant janvier 2001, une mère avait droit, après la naissance d'un enfant, à 55 p. 100 de ses gains bruts pendant 25 semaines (15 semaines pour le congé de maternité et 10 semaines pour le congé parental); un supplément était accordé aux familles à faible revenu; la prestation maximale s'établit à 413 \$ par semaine. Après la naissance de l'enfant, l'emploi était protégé jusqu'à concurrence de 35 semaines (17 semaines pour le congé de maternité, 18 pour le congé parental). Une période d'attente de 2 semaines était imposée et, par surcroît, tout revenu encaissé pendant la durée du congé (p. ex., une indemnité de vacances) réduisait d'autant le montant des prestations. Le 1^{er} janvier 2001, la durée du congé de maternité et parental combiné a été étendue à un an.

Compte tenu des disparités qui existent dans le monde du travail, un nombre considérable de femmes vont et viennent sur le marché de l'emploi (Armstrong et Armstrong 1982). Encore une fois, le fait de donner naissance à des enfants augmente le nombre de ces allées et venues. En imposant des sanctions aux personnes qui recourent souvent à l'assurance-emploi, le programme fait abstraction des disparités systémiques du marché du travail et les perpétue; il pénalise ainsi les femmes qui doivent surmonter ces obstacles. Même si les travailleuses et travailleurs à temps partiel ont maintenant droit à l'assurance-emploi, il leur faudra plus de temps pour devenir admissibles sous le nouveau régime. Les femmes seront touchées dans une proportion plus grande, puisqu'elles sont davantage susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel. L'assurance-emploi exige aussi des nouvelles travailleuses et des nouveaux travailleurs, et de ceux qui réintègrent le marché du travail après des années d'absence, qu'ils travaillent au moins 26 semaines, peu importe le niveau de chômage dans la région, pour être admissibles aux prestations (LeBlanc et McMullin 1997). Voilà qui est particulièrement contraignant pour les mères de famille, qui, par rapport aux hommes, sont beaucoup plus nombreuses à travailler de façon discontinue.

Effectivement, des analyses récentes laissent entendre que, comparativement aux hommes, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à subir les effets néfastes des modifications apportées au

régime d'assurance-emploi. Pour donner un exemple précis, mentionnons qu'entre 1989 et 1999, le nombre de chômeuses qui ont bénéficié de l'assurance-chômage ou de l'assurance-emploi a diminué de 54 p. 100. Il est vrai que ce nombre a aussi diminué chez les hommes, mais seulement de 45 p. 100. En outre, les femmes qui se situent dans le groupe d'âge de procréation (entre 25 et 44 ans) sont celles qui risquent le plus de ne pas avoir droit aux prestations d'assurance-emploi. Alors que de 52 à 53 p. 100 des chômeurs compris dans ce groupe d'âge bénéficient de l'assurance-emploi, entre 36 et 39 p. 100 seulement des chômeuses reçoivent des prestations (Congrès du Travail du Canada 2000).

Au chapitre des prestations de maternité, le régime actuel d'assurance-emploi renforce aussi les disparités systémiques entre les sexes, parce que l'indépendance financière des femmes s'effrite à la naissance de chaque enfant. D'une part, comme la femme gagne déjà fort peu et qu'elle n'a droit qu'à un peu plus de la moitié de son salaire, elle aura tendance à réintégrer rapidement le marché du travail. D'autre part, pour être en mesure de recommencer à travailler, la femme doit pouvoir compter sur l'accessibilité à des services de garde à la fois abordables et de bonne qualité; or, il n'est pas facile d'obtenir une place en garderie. Bien des femmes se retrouvent ainsi dans une impasse : elles n'ont pas les moyens de retourner travailler et ne peuvent pas *non plus* se permettre de rester à la maison. Dans les deux cas, le choix de la mère est limité par des disparités structurelles, renforcées encore par une politique qui fait fi de ses besoins particuliers. Les effets ne sont pas également graves pour toutes les mères, mais ils sont durement ressentis par toutes celles qui vivent dans des familles à faible revenu, surtout celles qui sont chefs de famille monoparentale.

Selon des analyses récentes, les modifications apportées au programme de prestations de maternité, en particulier l'augmentation du nombre minimal d'heures de travail exigé (qui est passé de 300 à 700), privent des prestations un plus grand nombre de femmes. Les prestations de maternité et les prestations parentales ont toujours favorisé les travailleuses et les travailleurs à temps plein, et il continue d'en être ainsi. C'est pourquoi seulement la moitié environ du nombre total de naissances au Canada donnent lieu à des demandes de prestations de maternité; moins les femmes gagnent cher, moins elles sont susceptibles de réclamer des prestations (Congrès du Travail du Canada 2000).

On est généralement porté à croire que le taux d'activité plus faible des femmes résulte d'un choix personnel, lequel exprimerait la préférence des femmes pour la maternité et les travaux domestiques. Une explication aussi simpliste masque les obstacles structurels à cause desquels bien des femmes se retrouvent parmi le groupe des travailleuses et travailleurs découragés — ceux qu'on appelle les « chômeurs invisibles » (Armstrong et Armstrong 1982). Notre analyse montre en quoi les régimes d'assurance-emploi et de prestations de maternité se trouvent à pénaliser involontairement les femmes qui ont d'importantes obligations familiales, et contribuent ainsi à les enfermer dans la pauvreté. Nous révélons de quelle façon les programmes sociaux, en même temps que les modèles d'emploi et les modèles familiaux, créent toutes les conditions nécessaires pour que les femmes se retrouvent dans les rangs des travailleurs découragés, et nous montrons aussi comment ces femmes traversent cette épreuve comme mères, épouses et femmes au foyer. En examinant la manière dont les régimes d'assurance-emploi et de prestations de maternité influent sur les choix que font les femmes, tout au long de leur vie, par rapport au travail et à la famille, notre étude recentre l'attention sur les disparités systémiques entre les sexes. Nous nous

attachons, en particulier, à déterminer en quoi ces programmes doivent être modifiés pour accroître la sécurité financière des femmes — peut-être, par exemple, y aurait-il lieu d'augmenter le montant des prestations pour les femmes à faible revenu.

Récemment, l'Ontario a établi la *Loi sur la réforme de l'aide sociale* (LRAS) afin de réorganiser le système d'assistance sociale. Par le truchement d'une série de mesures, comme la réduction du taux des prestations d'aide sociale tout en permettant aux bénéficiaires de travailler pour compenser la perte, et au moyen des dispositions de la *Loi sur le programme Ontario au travail*, la LRAS vise à interrompre le « cycle de dépendance » envers le système et à encourager les bénéficiaires à devenir autonomes (MSSC 1997b).

Le mode de pensée selon lequel les mères bénéficiaires de l'aide sociale sont « dépendantes » à l'égard de cette forme d'assistance présente cependant des failles à deux égards. Premièrement, il donne à entendre que les mères assistées sociales n'apportent pas de véritable contribution à la société (Evans 1997); deuxièmement, il présume qu'il existe de « bons » emplois et qu'avec une aide restreinte, les femmes sont en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Toutefois, comme Baker (1996a : 498) en fait la preuve dans son étude transnationale, il est inutile de mettre ainsi l'accent sur l'employabilité, à moins que l'Ontario bénéficie « [Traduction] du plein emploi, d'un faible taux de chômage, de services publics de garde d'enfants et de services sociaux préventifs, et que l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes y soit négligeable ». Les programmes destinés à diminuer la pauvreté chez les femmes doivent donc viser à réduire l'inégalité économique ainsi que les disparités observées sur le marché du travail, et à créer de l'emploi. Par ailleurs, il importe que ces programmes cessent de reposer sur des idées préconçues selon lesquelles les personnes ayant un emploi seraient « indépendantes » et les mères recevant de l'aide sociale ou des prestations familiales, « dépendantes » (Pearce 1990). Le but actuellement visé par la LRAS, qui consiste à décourager la dépendance en rendant le programme d'aide sociale moins généreux, est mal pensé et n'aidera pas à diminuer la pauvreté chez les femmes en général, et encore moins chez les mères de famille.

Nous nous fondons sur trois ensembles de données, différents mais complémentaires, pour fournir des réponses approfondies à nos questions de recherche. Le chapitre 3 ajoute à l'examen critique de la politique sociale que nous présentons dans le chapitre 2 en étudiant, par l'analyse de données quantitatives, les cas de pauvreté parmi un échantillon de femmes représentatif de la population nationale et un vaste échantillon local composé uniquement de mères de famille. Si les données nationales nous permettent d'isoler les principaux facteurs qui laissent présager de faibles revenus, l'ensemble de données relativement restreint issu de l'enquête locale fournit de l'information plus détaillée sur la manière dont les expériences vécues durant l'enfance et les épisodes de chômage traversés à l'âge adulte donnent naissance à l'insécurité financière. Le chapitre 3 examine donc les prédicteurs de la pauvreté aux échelons national et local.

Le chapitre 4 étudie, au moyen des données qualitatives obtenues au cours d'interviews en profondeur menées auprès de 60 mères à faible revenu, les processus structurels qui sont intervenues dans les situations de pauvreté où se trouvent ces femmes. Les données qualitatives viennent renforcer les résultats quantitatifs parce qu'elles offrent un contexte dans lequel interpréter ces derniers et qu'elles nous en apprennent davantage sur la manière dont les rapports sociaux entre les sexes influent sur le risque, pour les femmes à faible revenu, de connaître un

jour l'insécurité économique. De façon plus particulière, ce chapitre présente des changements de situation qui tendent à défavoriser les femmes sur le plan économique.

Enfin, le chapitre 5 expose les conséquences de ces résultats pour la politique sociale. Nous soutenons notamment que pour diminuer la pauvreté chez les femmes, il faut garantir leur indépendance économique. Un des éléments essentiels à cet égard, c'est la création d'un programme d'accès universel aux services de garde d'enfants. De plus, pour que la politique sociale appuie plus efficacement les femmes, il est indispensable à notre avis que les décisionnaires adoptent une approche globale, c'est-à-dire qui tienne compte du cheminement des femmes depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte.

2. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Introduction

Dans le présent chapitre, nous passons en revue les programmes d'action gouvernementaux à la disposition des mères défavorisées sur le plan économique et examinons en quoi la réduction des dépenses au chapitre des programmes sociaux a pu nuire à la sécurité financière de ces femmes. Nous posons donc les questions suivantes :

- Ces programmes tiennent-ils compte des besoins particuliers des mères défavorisées sur le plan économique?
- Ces programmes sont-ils sensibles au caractère unique de l'existence de ces femmes? Autrement dit, tiennent-ils compte des interactions qui s'exercent entre les conditions de travail et les conditions familiales de ces mères tout au long de leur existence?
- En quoi la récente compression des dépenses relatives aux programmes sociaux se répercute-t-elle sur l'existence de ces femmes? Une analyse approfondie des effets de la politique sociale sur la vie des mères économiquement défavorisées doit s'inscrire dans le contexte des facteurs socio-historiques qui sous-tendent cette politique.

Perspective globale : vue d'ensemble, de l'enfance à l'âge adulte

L'évaluation de la capacité des programmes sociaux de satisfaire les besoins des mères à faible revenu nécessite une analyse multiniveau qui saisit la relation dynamique entre « la vie des individus et l'évolution constante de la société » (Elder et O'Rand 1995 : 453). Une perspective globale considère « les paramètres historiques comme un ensemble de possibilités », et permet ainsi de reconnaître que les rapports entre l'inégalité des sexes, la politique sociale et la pauvreté sont partie intégrante de conditions fluctuantes, quoique définies sur le plan historique. Cette perspective nous permet donc d'attirer l'attention sur la manière dont les valeurs et les rapports de force, au sein de la société, influent sur l'établissement de programmes sociaux et l'accès à la sécurité sociale. Les adeptes de la perspective globale affirment que, pour comprendre l'existence des personnes, il faut connaître l'histoire de leur vie (Elder et O'Rand 1995 : 455). Dans le cas des femmes, le risque d'insécurité économique et, bien souvent, la réalité de cette insécurité sont imbriqués dans l'histoire de leur vie, superposition d'expériences et de situations passées. Par surcroît, en tant qu'agentes de leur univers social, les femmes font des acrobaties pour tâcher de s'adapter à la pauvreté. La politique sociale, par sa fonction de répartition des chances, des contraintes, des ressources et des responsabilités, est une partie intégrante de cet univers social. Nous affirmons qu'aujourd'hui comme hier, la politique sociale des divers gouvernements désavantage injustement les mères de famille à différentes étapes de leur vie, sous-évalue leur travail et augmente, pour nombre d'entre elles, le risque de pauvreté, parce qu'elle ne tient pas compte des différences systémiques entre les sexes qui entraînent les femmes dans la pauvreté.

Survol rétrospectif de la politique de sécurité sociale au Canada

Avant la Confédération, la part du gouvernement dans l'aide offerte aux personnes dans le besoin était réduite au minimum. On estimait que les Églises et les oeuvres de charité locales étaient les mieux placées pour venir en aide aux personnes démunies (Maxwell 1995). Cependant, les changements simultanés qui ont bouleversé la structure de l'économie (industrialisation croissante) et les ménages (diminution de l'autosuffisance, augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail, baisse du taux de fécondité), ainsi que l'insistance des hommes et des femmes de la classe moyenne pour que soient entreprises des réformes sociales, pendant les deux premières décennies du XX^e siècle, ont amené les gouvernements à jouer un rôle plus considérable en matière de sécurité sociale. Ce qui est toutefois demeuré immuable au fil du temps, c'est la croyance populaire voulant que les démunis soient des ratés responsables de leur pauvreté.

Pendant la crise des années trente, le taux de chômage des hommes au Canada a atteint des niveaux sans précédent, et l'idée selon laquelle la perte d'emploi et la pauvreté étaient la conséquence d'échecs personnels a commencé à s'atténuer. Pour la première fois, les Canadiennes et les Canadiens miséreux n'étaient plus tenus responsables de leur situation (Finkel 1995), et les difficultés d'ordre privé se transformaient du coup en problèmes d'ordre public (Mills 1959). Les provinces et les municipalités ont vite été dépassées par la nécessité d'offrir des secours aux personnes indigentes, et le gouvernement fédéral a dû prendre des mesures au chapitre de la sécurité sociale (Maxwell 1995). C'est durant cette période qu'a été semée la graine portant le germe de l'État providence moderne au Canada. La catastrophe économique engendrée par la crise de 1929, conjuguée à l'expansion spectaculaire de l'action collective au cours de la Seconde Guerre mondiale, a entraîné une intensification extraordinaire du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'aide sociale; aussi, à la fin de la guerre, l'État providence moderne avait déjà largement pris forme (Finkel 1995). On estimait que chaque Canadienne et chaque Canadien avaient droit à un minimum vital en ce qui concerne la nourriture, l'hébergement et l'habillement. Pour remplir son nouveau rôle, le gouvernement fédéral a commencé à mettre en place des mesures et à contrôler les dépenses dans quatre grandes sphères de la sécurité sociale : éducation, soins de santé, soutien du revenu et assurance-chômage (Courchene 1997). Toutefois, le partage des frais à l'égard des programmes de sécurité sociale a été lent à venir. Par exemple, c'est seulement dans les années 1960 que le gouvernement fédéral a fini par accepter de partager les coûts des régimes provinciaux d'assistance sociale (Régime d'assistance publique du Canada) ainsi que les coûts liés aux soins de santé.

Les exigences de la population, qui réclamait des services sociaux de meilleure qualité, ont donné lieu à des améliorations au cours des années 1970. Cependant, les dépenses publiques relatives à la sécurité sociale n'ont pas tardé à faire l'objet d'un examen minutieux en raison des problèmes d'inflation, de récession et d'augmentation de la dette nationale qui sont apparus au grand jour au début des années quatre-vingt. À l'époque, des commentatrices et commentateurs ont soutenu qu'il y aurait lieu de repenser le système de sécurité sociale pour améliorer l'efficacité des programmes et diminuer les dépenses gouvernementales¹. L'inquiétude suscitée par le déficit du Canada s'est amplifiée tout au long des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. On a fait naître chez la population une véritable panique morale en lui donnant à entendre qu'une réduction draconienne des dépenses en matière de sécurité sociale était essentielle pour assurer la sécurité

financière du Canada (Hoffman 1998). Les gens se sont laissé emporter par ce vent de panique (Hoffman 1998), même si seulement 6 p. 100 de la dette fédérale, entre 1975 et 1991, provenaient des coûts de la sécurité sociale (Pulkingham et Ternowetsky 1996). Cette panique morale a entraîné un changement idéologique qui a fait naître la croyance que de nouvelles politiques étaient nécessaires pour aider les Canadiennes et les Canadiens à vaincre le « syndrome de la dépendance » (Maxwell 1995).

Au milieu des années 1990, le gouvernement fédéral a réduit ses engagements à l'égard des programmes sociaux. Sous couleur d'aider les Canadiennes et les Canadiens à trouver de l'emploi, de donner aux travailleuses et aux travailleurs les moyens voulus pour qu'ils puissent s'adapter à l'évolution du marché du travail, de restructurer les programmes de soutien du revenu et de réduire la pauvreté des enfants (DRHC 1994), il s'est mis à chercher des façons de rentabiliser les programmes de sécurité sociale. C'est ainsi qu'en janvier 1994 s'est amorcée, par la réforme des programmes sociaux (RPS) qu'a entreprise le ministre du Développement des ressources humaines, la transformation de l'infrastructure des programmes de sécurité sociale au Canada. Il a été tenu compte dans le budget fédéral de 1995 des recommandations issues de la RPS, puis la Chambre des communes, le 6 juin 1995, et le Sénat, le 21 juin 1995, ont adopté la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995* (projet de loi C-76). Cette loi visait à amoindrir le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la sécurité sociale et à réduire sensiblement les crédits fédéraux affectés aux programmes sociaux.

La réforme des programmes sociaux marque donc le point culminant d'une idée qui prenait de l'ampleur depuis les années soixante-dix, à savoir que ce sont les forces du marché et la réduction de la dette, plutôt que les dépenses relatives aux programmes sociaux, qui constituent le meilleur moyen de maximiser la santé économique du pays. Cette manière de voir s'oppose à celle qui veut que le rôle et le devoir du gouvernement consistent à garantir aux citoyennes et aux citoyens un niveau de vie sans doute minimal, mais suffisant. Nombreuses sont les personnes qui en sont venues à considérer les dépenses sociales comme des mesures discutables, incompatibles avec la restructuration économique et une saine économie.

En réaction contre ces changements d'orientation et d'idéologie, de nombreux groupes ont exercé des pressions auprès du gouvernement fédéral en vue, d'une part, de protéger le filet de sécurité sociale et, d'autre part, de sauvegarder les normes nationales en matière de sécurité sociale ainsi que la qualité uniforme des programmes. Certains de ces groupes s'inquiétaient tout particulièrement de ce que le gouvernement fédéral ne prenait pas en considération les différences entre les sexes dans son projet de réforme. Cette omission paraissait ridicule aux championnes et champions des droits des femmes, parce que celles-ci sont particulièrement vulnérables aux compressions dans les programmes sociaux. L'expression « égalité des sexes » a toujours signifié qu'il faut traiter les hommes et les femmes de la même façon; toutefois, étant donné que la situation inférieure de la plupart des femmes à l'intérieur des structures économiques, juridiques et sociales est de nature systémique et que cette position d'infériorité a des effets sur la scolarité et la réussite professionnelle, il est souvent nécessaire d'aborder la pauvreté des femmes d'un point de vue totalement différent afin de garantir aux hommes et aux femmes des résultats égaux (Jennissen 1997). Par conséquent, en ne tenant pas compte de la situation unique des femmes dans la société canadienne lorsqu'on élabore de nouvelles

politiques sociales, on va à l'encontre de l'engagement qu'a pris le Canada de promouvoir l'égalité des femmes.

Maintenant que nous avons établi le contexte historique, nous verrons, dans la prochaine partie, comment les disparités entre les sexes dans la vie sociale augmentent le risque de pauvreté chez les femmes, et nous envisagerons ce phénomène du point de vue des programmes sociaux (*Loi sur la réforme de l'aide sociale*, prestations d'assurance-emploi et prestations de maternité); nous déterminerons, en particulier, de quelle manière les différents tournants de la vie influent différemment sur le risque d'insécurité financière.

L'existence des mères, la pauvreté et la politique sociale

Une analyse sélective typique de la pauvreté, comme celle que nous présentons en guise d'introduction, montre que les femmes, et plus particulièrement les mères de famille, sont plus susceptibles que les hommes de vivre dans la pauvreté. Bien qu'utile, ce genre d'analyse ne dévoile rien des parcours qui mènent sur la voie de l'insécurité économique, et ne fait pas ressortir les grandes différences qu'on peut pourtant observer dans la vie des femmes à faible revenu. Les analyses sélectives restent également muettes au sujet de l'influence exercée sur les parcours de pauvreté par les institutions qui favorisent un sexe au détriment de l'autre, comme le marché du travail, où certains emplois sont traditionnellement réservés à l'un ou l'autre sexe, et la famille, où il y a division du travail selon le sexe (Acker 1992). Lorsqu'on adopte une perspective globale, c'est-à-dire lorsqu'on s'intéresse à la vie des femmes depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, on arrive plus facilement à saisir comment les systèmes de travail et les systèmes familiaux qui établissent des distinctions entre les sexes interagissent pour faciliter ou restreindre les choix des femmes tout au long de leur vie, et finissent par être un facteur déterminant quant à leurs chances de connaître un jour la pauvreté.

Pour être en mesure d'évaluer les disparités systémiques entre les sexes, il faut envisager les similitudes et les différences qui existent entre les mères de famille par rapport aux politiques sociales. La maternité comporte des inconvénients financiers pour les femmes, même si l'on sait que les parcours qui y mènent sont multiples. Certains tournants de la vie (monoparentalité précoce, divorce, chômage, etc.) augmentent le risque. Deux caractéristiques du contexte social contribuent encore à accroître celui-ci : la répartition des emplois selon le sexe et la division du travail selon le sexe à l'intérieur du ménage. Les politiques sociales qui ne tiennent pas compte de ces facteurs pénalisent involontairement les femmes.

Loi sur la réforme de l'aide sociale

Les modifications apportées au régime de sécurité sociale de l'Ontario sont précisées dans la *Loi de 1997 sur la réforme de l'aide sociale* (LRAS). En vertu de cette nouvelle loi, la *Loi sur le programme Ontario au travail* (LPOT) et la *Loi sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* (LPOSPH) remplacent la *Loi sur l'aide sociale générale* (LASG), la *Loi sur les prestations familiales* (LPF) et la *Loi sur les services de réadaptation professionnelle* (LSRP) [MSSC 1998a]. La *Loi sur le programme Ontario au travail* a été promulguée le 1^{er} mai 1998 (MSSC 1998a).

Les réformes provinciales sont censées établir un programme qui offrira une assistance pécuniaire tout en aidant activement les participantes et les participants à réintégrer le marché du travail. On a dit que l'ancien système de sécurité sociale procurait aux bénéficiaires une aide au revenu sans exiger grand-chose en retour. Selon le gouvernement, le système entraînait une dépendance à l'égard de la sécurité sociale chez de nombreux bénéficiaires et leurs enfants, qui n'étaient guère incités à s'en affranchir. Le gouvernement compte que les personnes visées prendront part aux activités, y compris aux programmes de travail communautaire, lesquels, espère-t-il, leur permettront d'offrir quelque chose à la société en retour de l'assistance qu'elles reçoivent, tout en les aidant à développer leurs compétences, leur expérience et leur confiance ainsi qu'à étendre le cercle de leurs relations². Au bout du compte, le programme Ontario au travail doit servir de tremplin vers l'autosuffisance (MSSC 1997a).

Loi sur le programme Ontario au travail

La *Loi sur le programme Ontario au travail* vise à mettre sur pied un programme

- a) qui reconnaisse la responsabilité individuelle et encourage l'autonomie par le travail;
- b) qui procure une aide financière temporaire aux personnes les plus démunies tout en exigeant d'elles qu'elles fassent le nécessaire pour trouver du travail et conserver ensuite leur emploi;
- c) qui serve efficacement les personnes qui ont besoin d'aide;
- d) qui rende des comptes aux contribuables de l'Ontario (Haggart 1997 : 1).

Pour avoir droit à l'aide financière offerte en application de la *Loi sur le programme Ontario au travail*,

- 1) il faut prendre part à des programmes d'emploi, comme la recherche active d'emplois, les programmes de placement et les programmes de travail en milieu communautaire;
- 2) les participantes et les participants sont tenus d'accepter les offres d'emploi;
- 3) les parents aptes au travail qui sont seul soutien de famille doivent s'inscrire au programme Ontario au travail une fois que leurs enfants ont commencé à fréquenter l'école. La participation des parents est facultative tant que les enfants sont d'âge préscolaire. On mise là-dessus pour briser le « cycle de la dépendance à l'égard de la sécurité sociale ». Les parents peuvent obtenir du programme qu'il paie les frais de garde d'enfants;
- 4) les prestataires doivent être démunis financièrement. La valeur des avoirs ne doit pas dépasser la limite fixée (MSSC 1997b).

La LPOT prévoit un soutien financier pour aider les participantes et participants ainsi que leur famille à payer le loyer et à pourvoir aux autres besoins essentiels, et pour les défrayer des soins dentaires et des soins de la vue destinés aux enfants. Il existe plusieurs programmes d'aide à l'emploi, y compris des activités de travail en milieu communautaire (programmes de travail obligatoire), des activités de recherche d'emploi, des services d'aide à la recherche d'emploi, des services d'orientation vers une formation de base ou une formation spécialisée et des programmes

de placement (MSSC 1997b). Depuis septembre 1998, quelque 425 000 personnes ont pris part à une au moins des activités obligatoires prévues par le programme Ontario au travail (MSSC 1998c). Un nouveau règlement accompagne les modifications apportées par la LRAS; il refuse aux mères chefs de famille monoparentale (et à leurs enfants) le droit de toucher des prestations comme parents seul soutien de famille si elles cohabitent avec un homme. Entre 1987 et octobre 1995, les femmes qui cohabitaient avec un partenaire étaient admissibles, pendant une durée maximale de trois ans, aux prestations familiales versées aux parents seul soutien de famille, à condition de ne pas habiter avec le père d'un de leurs enfants, de ne pas être légalement mariées avec leur compagnon et d'avoir rempli un questionnaire expliquant la nature de leurs relations avec le compagnon en question. De plus, le montant des prestations était réduit sous prétexte que « vivre à deux coûte moins cher que vivre seul » (Little 1998 : 156). Depuis 1995, les agentes et agents de la sécurité sociale traitent les couples qui vivent en union de fait comme des couples mariés; en conséquence, ils tiennent compte des revenus des deux conjoints pour déterminer l'admissibilité à l'aide sociale (Sims 1998).

Parmi les autres modifications apportées au système, mentionnons le resserrement des conditions d'admission et l'application de mesures de lutte contre la fraude pour garantir que les prestataires sont bel et bien « dans le besoin ». De nouvelles techniques d'identification sont maintenant utilisées pour détecter les fraudes et les abus. Les personnes reconnues coupables de fraude à l'égard de la sécurité sociale n'auront plus droit aux prestations pendant un certain temps. Pour aider à la détection des actes frauduleux, on a établi une ligne téléphonique spéciale pour permettre aux citoyens de signaler les cas suspects. Entre octobre 1995 et octobre 1997, 26 000 dénonciations ont été reçues. Résultat : 2 075 d'entre elles ont abouti à la diminution des prestations ou à leur annulation, et on estime à 15 millions de dollars la somme épargnée pendant la période en cause (MSSC 1997c).

Voici d'autres changements qui se sont produits :

- 1) Certains prestataires qui bénéficient de l'aide sociale depuis longtemps doivent accepter de rembourser le gouvernement en lui accordant un droit de rétention sur leur maison.
- 2) En vertu du nouveau règlement, les personnes âgées de moins de dix-huit ans n'ont droit à l'aide sociale qu'à certaines conditions : pour être admissibles, les adolescentes et les adolescents doivent fréquenter l'école ou être inscrits à un programme de formation agréé, et être placés sous la surveillance d'un adulte.
- 3) Le gouvernement peut payer directement le locateur ou les entreprises de services publics pour empêcher qu'une participante ou un participant manque à ses obligations de paiement et, de ce fait, perde son logement ou soit privé de services.
- 4) Les participantes et participants ont le droit de contester les décisions relatives à leurs prestations. La nouvelle procédure d'appel a été simplifiée pour accélérer le processus, et les personnes qui interjettent appel reçoivent une aide financière provisoire.
- 5) On a clarifié la définition des mots « conjoint » et « conjointe » pour déterminer qui sont les personnes admissibles (MSSC 1997b).

En conformité avec le nouveau système, il incombe au ou à la ministre des Services sociaux et communautaires d'élaborer et de faire appliquer des normes de qualité pour la mise en oeuvre des programmes, partout en Ontario. Afin de rendre les programmes d'aide plus efficaces et de réduire les frais d'administration, la paperasserie et le chevauchement des services, on a désigné des zones géographiques et ainsi ramené le nombre de points dispensateurs de 200 à 47 (MSSC 1998a). C'est aux municipalités que revient l'exécution du programme Ontario au travail. Chaque municipalité est tenue d'établir un plan d'activités, qui doit recevoir l'appui du conseil municipal. En dernier lieu, il appartient au ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) d'examiner les plans d'activités, aux fins d'approbation (MSSC 1998a).

Critiques

Les nouvelles mesures réglementaires qui accompagnent la LRAS mettent l'accent sur l'autonomie, contraste frappant avec la politique antérieure. Il est aujourd'hui plus important de rendre des comptes aux contribuables que de rendre des comptes aux personnes qui ont besoin d'aide pour survivre (Haggart 1997). Ce que Susan Eagle, du Ontario Social Safety NetWork, reproche surtout à la Loi, c'est « le complet retournement qu'elle entraîne [...] Elle ne les traite plus [les gens vulnérables et sans emploi] comme des personnes qui ont besoin d'aide, mais plutôt comme des fardeaux pour la société qu'il faut punir de leur malheur » (Haggart 1997 : 1).

L'idée que se fait le public des pauvres et les préjugés qu'il entretient à leur endroit, voilà ce qui l'emporte — et les réformes issues de la LRAS vont servir à les perpétuer. Par exemple, la LRAS renferme des lignes directrices circonstanciées qui doivent promouvoir l'emploi chez les bénéficiaires de l'aide sociale; elle perpétue ainsi le mythe selon lequel les prestataires ne veulent pas travailler. Une étude menée à London (Ontario) en 1996 laisse pourtant entendre le contraire; elle révèle en effet que 17 p. 100 des prestataires d'aide sociale ont aussi un emploi malgré le manque d'incitatifs pécuniaires. Chez les nouveaux bénéficiaires, chaque dollar gagné est déduit du chèque de sécurité sociale. Après trois mois, le prestataire peut conserver les 143 premiers dollars et 25 p. 100 des gains qui restent (MAPAG 1997).

Les économies censées découler de l'application du programme de travail obligatoire sont mises en doute. Dans bien des cas, l'administration de ce genre de programme coûte très cher, parce qu'il faut engager du personnel pour dénicher des emplois à l'intention des prestataires d'aide sociale et pour former ces derniers (CP Newswire 1996). On a dit aussi que la réduction du nombre de points de service en vue de comprimer les dépenses allait diminuer les chances que les bénéficiaires reçoivent un service personnalisé. Les personnes qui habitent en dehors des grands centres (où il existe un solide réseau de groupes de promotion sociale et de bureaux d'aide juridique) sont plus susceptibles de souffrir de cette mesure, étant donné que, du fait de la centralisation, les points dispensateurs correspondent à des zones géographiques beaucoup plus étendues. Dans des régions comme le Nord de l'Ontario, plus particulièrement, les longues distances à parcourir, dans des régions parfois dépourvues d'un service régulier de transports en commun, risquent d'être préjudiciables aux bénéficiaires (Haggart 1997).

Répercussions sur les femmes et les enfants

La mise en application de la LRAS et les modifications apportées au système de sécurité sociale de l'Ontario reflètent l'idée préconçue selon laquelle les mères qui touchent de l'aide sociale sont

inactives, et par conséquent ne peuvent être considérées comme des membres productifs, donc valables, de notre société. Comme le travail que constitue le fait d'élever des enfants n'est pas officiellement reconnu et qu'on diminue les prestations mensuelles des mères seules, ces dernières sont stigmatisées parce qu'elles sont considérées comme des pauvresses « inutiles », et elles doivent lutter pour prouver leur valeur de bonnes mères. Alors que les femmes mariées, ménagères de la classe moyenne, correspondent aux normes et aux valeurs familiales dominantes en ce qui concerne la situation « naturelle » des femmes (en ayant un mari qui les « fait vivre »), la LRAS traduit et renforce la méfiance de la société à l'égard des femmes seules au foyer. Le gouvernement ne semble pas se rendre compte que la Loi a ainsi deux poids, deux mesures.

Par exemple, en raison des réductions considérables dans les prestations d'aide sociale en Ontario, les mères ne sont plus capables de faire face à leurs obligations financières les plus élémentaires. Avant octobre 1995, une famille de London (Ontario) composée d'une mère et de son fils de trois ans aurait reçu 1 221 \$ par mois, en plus des prestations supplémentaires pour des médicaments d'ordonnance et des soins dentaires d'urgence. Depuis les récentes modifications, le revenu de cette famille a été réduit de près de 22 p. 100, tombant ainsi à 957 \$. De plus, les bénéficiaires doivent maintenant payer 2 \$ pour chaque ordonnance dont ils ont besoin. Une famille comme celle-là paierait normalement 636 \$ pour un appartement à deux chambres à coucher³, 75 \$ pour les services d'utilité publique, 290 \$ pour la nourriture⁴ et 27 \$ pour les transports⁵. Il faut ajouter à cela les coûts se rattachant aux soins d'hygiène personnelle, aux articles ménagers, aux vêtements et aux services de garde d'enfants (MAPAG 1997).

En effet, les enfants représentent une large proportion des bénéficiaires d'aide sociale. Ainsi, en 1996, 9 000 enfants de London, en Ontario (dont 6 000 environ étaient âgés de moins de six ans), vivaient de l'aide sociale. Avant les compressions, seulement 16 p. 100 des bénéficiaires avaient un loyer supérieur au montant qui leur était alloué pour les frais de logement (MAPAG 1997). Après les réductions qui ont frappé le revenu mensuel, 50 p. 100 d'entre eux ont été contraints d'utiliser une partie de leur allocation-logement pour payer le loyer (MAPAG 1997). Comme la nourriture fait partie des dépenses variables, les bénéficiaires renoncent à bien s'alimenter pour payer le loyer, le chauffage, l'électricité et le téléphone. Parce qu'il faut payer ces dépenses fixes, il reste maintenant moins d'argent pour acheter des aliments nutritifs qui satisfont aux exigences du Guide alimentaire canadien. Les autres ressources existantes, comme les banques d'alimentation, ne sont pas toujours d'un grand secours. Certaines banques donnent de la nourriture aux personnes qui viennent de trouver un emploi, et non à celles qui vivent de l'aide sociale (Little 1994). En général, on ne peut avoir recours à une banque d'alimentation qu'une fois par mois, et on a alors droit à des provisions pour trois jours, pas plus (MAPAG 1997). Or, une alimentation déficiente entraîne des conséquences à long terme pour la santé, en particulier chez les enfants, mais également chez les mères.

Les mères sont aux prises avec des exigences familiales et des pratiques d'emploi sexistes qui les distinguent des autres bénéficiaires et restreignent leurs chances d'atteindre l'autonomie financière. C'est un fait certain que, lorsqu'elles intègrent ou réintègrent le marché du travail, les mères sont encore moins aisées que lorsqu'elles touchaient des prestations d'aide sociale. Les femmes, en particulier celles qui ont des enfants, sont plus susceptibles de travailler au salaire minimum sans bénéficier d'avantages sociaux. Ainsi, en retournant sur le marché du travail, elles risquent de ne plus avoir droit à la gratuité des médicaments, des soins dentaires et des soins de la vue, et de perdre

leurs subventions pour le logement et les services de garde d'enfants. Au lieu de sortir de la pauvreté, les mères seules qui intègrent le marché du travail restent pauvres, mais au lieu d'être des « pauvres sans emploi », elles deviennent des « pauvres qui travaillent » (Little 1994). À cause des pressions exercées par le gouvernement pour que tous les prestataires d'aide sociale finissent par trouver du travail, les personnes qui ont du mal à dénicher un emploi en raison du taux de chômage élevé ou de la réduction des services de garde et de soutien se retrouvent une fois de plus dans la peau de « la victime que l'on condamne » (Little 1994).

Les mesures de réforme de l'aide sociale ne tiennent pas compte des différences qui existent entre les mères qui reçoivent des prestations. Par exemple, bien que les mères seules, en particulier les jeunes mères, partagent le désir de poursuivre leurs études, elles n'ont, pour la plupart, qu'un faible niveau d'instruction (Clark 1993). Si on ne leur offre pas plus de possibilités d'améliorer leurs connaissances, le manque d'instruction les empêchera encore et toujours d'atteindre l'autonomie, boulet qu'elles traîneront leur vie entière. Or, en conformité avec les modifications récemment apportées au régime de prestations, les mères qui poursuivent des études postsecondaires ne sont plus admissibles à l'aide sociale et doivent s'appuyer uniquement sur les prêts aux étudiants pour couvrir leurs frais d'études et de subsistance. En augmentant le coût des études postsecondaires pour ces femmes, on les décourage de perfectionner leurs connaissances. Celles qui réussissent malgré tout à retourner aux études contractent de lourdes dettes qui les maintiennent encore longtemps dans la pauvreté.

D'autres aspects de la réforme témoignent également de la disparité entre les sexes et la perpétuent. Par exemple, les efforts du gouvernement pour faire appliquer la règle concernant la « présence d'un conjoint à la maison » suscitent beaucoup de controverses. Au moment où ces lignes sont publiées, la politique précise que, si une femme habite avec un homme, l'homme est présumé être son conjoint; par conséquent, la femme n'est pas admissible aux prestations applicables aux parents seul soutien de famille (Ontario au travail 1998). L'adoption de cette règle a entraîné l'annulation des prestations d'aide sociale pour 10 103 personnes, dont 76 p. 100 étaient des mères chefs de famille (CP Newswire 1996). Bien qu'elles puissent présenter une nouvelle demande, cette fois comme couple, bien des femmes s'abstiennent de le faire à cause d'expériences malheureuses où elles avaient renoncé à leur indépendance au profit d'un homme (CP Newswire 1996).

Cette règle imposée par le gouvernement de l'Ontario a été contestée, et plusieurs batailles juridiques ont été livrées par des femmes et leurs enfants dépouillés de leurs prestations. Le 11 août 1998, la Commission de révision de l'aide sociale de l'Ontario (CRAS), après avoir entendu les plaintes présentées par quatre femmes, a décidé que la règle concernant la « présence d'un conjoint à la maison » violait les droits garantis par la Constitution (MSSC 1998b). La CRAS a abouti à la conclusion que les hommes qui vivent avec des femmes bénéficiaires de l'aide sociale ne doivent pas être considérés comme leurs conjoints (Sims 1998). Comme le gouvernement en a appelé de cette décision devant la Cour divisionnaire, cette question n'est pas encore définitivement réglée. Qu'importe l'issue, le simple fait qu'une disposition législative ait été adoptée pour remettre en vigueur la règle de cohabitation donne à penser que la politique de sécurité sociale est revenue 50 ans en arrière; elle reprend, en effet, le modèle des années cinquante, fondé sur les idées traditionnelles de l'époque quant à la notion de famille et à la personne censée « pourvoir aux besoins du ménage », et sur des suppositions inexacts quant à la répartition des ressources à l'intérieur du foyer. (On trouvera dans Acker 1988 une analyse de ce dernier point.)

En résumé, l'objectif d'autosuffisance compris dans la LRAS et la LPOT demeurera impossible à atteindre, dans le cas des mères à faible revenu, tant que les programmes visés n'auront pas été modifiés de manière à reconnaître à son juste prix la valeur de la contribution des femmes en tant que mères, dans un contexte qui admette le caractère sexiste du travail rémunéré et du travail non rémunéré. En outre, comme Baker (1996a : 498) en fait la preuve dans son étude transnationale, il est fort peu utile de mettre ainsi l'accent sur l'employabilité (ou l'autosuffisance), à moins que l'Ontario bénéficie « [Traduction] du plein emploi, d'un faible taux de chômage, de services publics de garde d'enfants et de services sociaux préventifs, et que l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes y soit négligeable ». Nous nous permettrons d'ajouter qu'il faut accorder une attention particulière aux besoins des mères en matière de formation et d'éducation, surtout à ceux des jeunes mères célibataires et des mères divorcées, tout en tenant compte de leurs responsabilités en ce qui concerne les soins à donner aux enfants.

Prestations d'assurance-chômage et de maternité

Prestations d'assurance-chômage

De pair avec les modifications apportées aux transferts de fonds et au système de sécurité sociale de l'Ontario, le gouvernement fédéral, dans son budget de 1995, a réorganisé son régime d'assurance-chômage. Le régime d'assurance-chômage, qui a vu le jour après la Seconde Guerre mondiale, était fondé sur le modèle du « soutien de famille » ou du salaire familial, selon lequel les « travailleurs » étaient des hommes qui subvenaient aux besoins du ménage grâce au salaire que leur procurait leur emploi dans le secteur primaire de l'économie. Ces travailleurs « réguliers » occupaient des emplois, en général continus et à temps plein, dans des métiers spécialisés (Picard 1994). Outre des prestations de remplacement du revenu, les travailleurs réguliers bénéficiaient aussi d'une aide pour trouver de l'emploi ou se recycler. À l'inverse, les travailleurs intermittents étaient limités à des emplois instables à faible salaire du secteur secondaire, et n'avaient pas droit aux mêmes avantages (Vosko 1996).

Par la suite, au cours des années quarante, les critères très rigoureux d'admissibilité aux prestations ont été adoucis, et les travailleuses et travailleurs saisonniers sont devenus admissibles. Toutefois, les femmes mariées n'ont pu toucher de prestations d'assurance-chômage avant 1957 (Callander 1993), et c'est seulement en 1971 qu'elles se sont vu accorder des prestations de maternité (Vosko 1996). Grâce aux modifications en profondeur apportées à la *Loi sur l'assurance-chômage* en 1971, la totalité ou presque des employés et employées étaient maintenant admissibles (Picard 1994). En 1971, le Compte d'assurance-chômage avait accumulé des surplus; malheureusement, une augmentation spectaculaire du niveau de chômage pendant la récession du début des années quatre-vingt a grevé la caisse du régime. En 1985, par suite de préoccupations soulevées à propos du fait que le programme versait des prestations aux travailleuses et travailleurs saisonniers, les décideurs ont réclamé une réforme (Vosko 1996). Aussi les changements importants qui ont été appliqués en 1990 ont-ils modifié la structure de financement du programme. À l'époque de sa création, dans les années quarante, le régime d'assurance-chômage était fondé sur le partage entre employeurs, employés et gouvernement fédéral des risques de chômage et des coûts relatifs aux personnes en chômage. En 1990, le gouvernement fédéral a décidé de ne plus cotiser au régime, laissant aux seuls employeurs et employés la responsabilité du partage des coûts (Lin 1998). C'est pourquoi l'assurance-chômage se distingue de la plupart des autres programmes de sécurité sociale.

Avant 1990, une personne était tenue, pour être admissible aux prestations, de travailler un nombre d'heures minimal pendant un nombre minimal de semaines, selon le taux de chômage dans la région. En 1990, le nombre minimal de semaines d'emploi assurables variait entre 10 et 20. En 1994, ce minimum a été haussé pour atteindre 12 à 20 semaines, toujours en fonction du taux de chômage régional (Lin 1998). Les bénéficiaires pouvaient toucher des prestations d'assurance-chômage pendant au plus 50 semaines. Celles et ceux qui quittaient volontairement leur emploi ou qui étaient congédiés pour inconduite se voyaient retrancher, en guise de sanction, de 7 à 12 semaines des prestations auxquelles ils avaient droit (Lin 1998). Le gouvernement fédéral a procédé à la restructuration du programme en juillet 1996. La nouvelle *Loi sur l'assurance-emploi* est venue remplacer la *Loi sur l'assurance-chômage* et la *Loi nationale sur la formation* (DRHC 1996a). Le régime actuel a été mis en oeuvre intégralement en janvier 1997, et diffère profondément de l'ancien régime. Le nouveau régime vise à procurer du soutien aux personnes qui « en ont le plus besoin » et à créer des stimulants qui aideront les prestataires à trouver du travail dans le marché d'aujourd'hui. On a fait ces changements pour tâcher de passer d'un soutien « passif », entraînant la dépendance, à un appui « actif », conduisant à l'indépendance (ministère des Finances 1998).

Le régime actuel fait bénéficier les sans-travail de mesures actives de réemploi, comme des initiatives de travail indépendant et des subventions salariales. On pense que ce nouveau programme améliorera l'employabilité des Canadiennes et des Canadiens, tout en diminuant les coûts de 10 p. 100. La *Loi sur l'assurance-emploi* a resserré les critères d'admissibilité aux prestations, réduit le montant des prestations et imposé des restrictions à l'égard des congédiements (DRHC 1997b). On estime que ces modifications devraient faire épargner 1,2 milliard de dollars au gouvernement fédéral d'ici février 2001 (DRHC 1997a).

Pour établir l'admissibilité au nouveau régime, on calcule le nombre d'heures rémunérées au cours des 52 semaines précédentes. Le minimum exigé varie entre 420 et 700 heures, selon le taux de chômage dans la région. Plus le taux de chômage régional est bas, plus le nombre d'heures de travail exigé est élevé. Le nombre minimal d'heures rémunérées qu'il faut avoir accomplies pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi est passé à 910 dans le cas des personnes qui ont réintégré le marché du travail après deux années d'absence ou qui l'intègrent pour la première fois (DRHC 1997b). De plus, la durée de la période de prestations a été modifiée de manière à tenir compte du nombre d'heures rémunérées depuis la dernière demande et du taux de chômage dans la région du prestataire. Plus le nombre d'heures rémunérées est élevé, plus la durée de la période de prestations est longue; le nombre de semaines varie entre un minimum de 14 et un maximum de 45 (DRHC 1997b).

Pendant la dernière décennie, le taux des prestations a été ramené de 60 à 55 p. 100 de la moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable, calculée sur les 26 semaines ayant précédé la dernière paie, la somme maximale étant fixée à 413 \$ par semaine (DRHC 1997b). Le montant maximal peut cependant varier, selon la situation du prestataire. Les prestataires à faible revenu ayant des personnes à charge et touchant des prestations fiscales pour enfants ont droit à un supplément au revenu familial, calculé selon le nombre d'enfants au foyer; il a été prévu que ce supplément pourrait porter le taux de prestations à 80 p. 100 du revenu en l'an 2000 (DRHC 1997c; Lin 1998). Grâce au supplément au revenu familial, les familles qui

gagnent moins de 26 000 \$ par année reçoivent, en moyenne, 12 p. 100 de plus en prestations. En outre, elles ne sont pas pénalisées si elles ont déjà touché des prestations (DRHC 1997c).

Les réitérantes et réitérants qui n'ont pas de personne à charge et qui ne touchent pas de prestation fiscale pour enfants sont pénalisés suivant la règle de l'intensité, qui réduit le taux des prestations de 1 p. 100 pour chacune des périodes de 20 semaines pendant lesquelles la personne a touché des prestations régulières depuis juin 1996. Une réduction maximale de 5 p. 100 s'applique si la personne a touché des prestations pendant plus de 100 semaines sur une période de 5 ans. De plus, dans le cadre du nouveau régime, les travailleuses et les travailleurs qui quittent leur emploi sans raison valable ou qui sont congédiés pour inconduite ne sont plus du tout admissibles aux prestations d'assurance-emploi (DRHC 1997b; Lin 1998).

Les travailleuses et les travailleurs au service d'entreprises qui réduisent leurs effectifs ont droit à des prestations s'ils quittent leur emploi pour protéger celui d'une autre personne, pourvu que l'entreprise confirme qu'il s'agit bien d'un licenciement et que le départ de l'employée ou de l'employé a effectivement permis à une autre personne de conserver son emploi. Enfin, les prestataires d'assurance-emploi peuvent être tenus de rembourser une partie de leurs prestations au moment de la déclaration de revenus, selon le montant de leurs gains annuels (DRHC 1997b).

Pour être admissibles aux prestations, les chômeuses et chômeurs doivent :

- 1) vouloir travailler et être aptes au travail;
- 2) chercher activement du travail;
- 3) suivre les directives du Centre de ressources humaines du Canada (CRHC);
- 4) déclarer avec exactitude toutes les sommes gagnées pendant qu'ils sont prestataires;
- 5) déclarer tout travail effectué pendant qu'ils sont prestataires, même s'il ne s'agit pas de travail rémunéré;
- 6) déclarer tout séjour à l'extérieur du Canada (DRHC 1997b).

Le régime d'assurance-emploi comporte maintenant de la formation, plutôt que d'offrir simplement un soutien financier temporaire aux chômeuses et aux chômeurs pendant qu'ils cherchent du travail. Il se divise en deux volets : la composante des prestations de revenu modifiées, et la composante des prestations de réemploi et des mesures de soutien actives (DRHC 1997a). Les prestations de revenu modifiées procurent un revenu d'appoint temporaire aux chômeuses et aux chômeurs — auparavant travailleuses ou travailleurs à temps plein ou à temps partiel — qui cherchent du travail, alors que les prestations de réemploi et les mesures de soutien actives aident les chômeuses et les chômeurs à réintégrer le marché du travail, compte tenu de la situation économique locale (DRHC 1997a).

Ces nouvelles mesures devraient aider un plus grand nombre de chômeuses et de chômeurs à trouver du travail, renforcer les mesures d'incitation au travail et favoriser l'adaptation des travailleuses et des travailleurs à l'évolution de l'économie (DRHC 1997b; Lin 1998). Mentionnons, entre autres mesures de soutien, la création de systèmes automatisés d'information, très complets, sur le marché de l'emploi, la mise sur pied de services de recherche d'emploi assistée ainsi que la tenue de séances d'information en groupe. Les prestations de réemploi et les mesures de soutien actives comprennent

les Subventions salariales ciblées et les Suppléments de rémunération ciblés. Les Subventions salariales ciblées sont destinées aux personnes qui n'ont pas travaillé depuis un certain temps ou qui se heurtent à d'autres obstacles à l'emploi. Les employeuses et les employeurs sont indemnisés d'une partie du salaire versé à l'employée ou à l'employé en échange d'une expérience de travail pratique. Quant aux Suppléments de rémunération ciblés, ils servent à « compléter » les salaires que touchent les travailleuses et les travailleurs qui réintègrent le marché du travail si leur nouvel emploi est moins bien rémunéré que le précédent. Les personnes désireuses de créer leur propre entreprise peuvent elles aussi bénéficier d'un soutien financier. De plus, il existe des fonds pour aider les bénéficiaires de l'assurance-emploi à prendre part à des programmes de travail communautaire ou pour payer leurs frais de formation ou d'études. Le gouvernement a toutefois décidé qu'après le 30 juin 1999, il n'achèterait plus de formation. Ce sont plutôt des prêts et des subventions qui doivent maintenant aider les sans-emploi à se recycler (DRHC 1996b).

Prestations de maternité

Le régime d'assurance-emploi procure également des prestations aux personnes qui ont des enfants. Les conditions relatives au congé de maternité et au congé parental (qui comprend le congé d'adoption) sont fixées par les normes d'emploi provinciales (Baker 1996b).

Lorsqu'on examine le règlement qui s'applique aux mesures de soutien destinées aux travailleuses enceintes, il faut distinguer le congé de maternité des prestations de maternité. Le congé de maternité est une période pendant laquelle une employée est autorisée à s'absenter de son travail. Au moment où le présent rapport a été rédigé (1999-2000), les Ontariennes avaient le droit de s'absenter pendant 17 semaines; cependant, leur employeuse ou leur employeur n'était pas tenu de leur verser un salaire (ministère du Travail 1993). Pour être admissible au congé de maternité, une femme doit avoir été engagée au moins 13 semaines avant la date d'accouchement prévue. Les travailleuses à temps partiel et les travailleuses à temps plein avaient droit au congé de maternité. Ce congé pouvait commencer n'importe quand au cours des 17 semaines précédant la date d'accouchement prévue. L'employeuse ou l'employeur ne peut obliger une femme enceinte à prendre un congé de maternité, même si elle est malade; toutefois, elle ou il n'est tenu de la rémunérer que pour le nombre réel d'heures travaillées. Pendant que l'employée est en congé de maternité, l'employeuse ou l'employeur doit continuer de payer sa part du régime d'avantages sociaux, comme le régime de retraite ainsi que l'assurance-vie et l'assurance-maladie (ministère du Travail 1993).

Les travailleuses admissibles peuvent demander des prestations de maternité (sommes versées à l'employée pendant qu'elle est absente du travail) conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi* du Canada (ministère du Travail 1993). Les femmes ont droit à des prestations d'assurance-emploi si elles sont enceintes, ont récemment accouché, ont adopté un enfant ou prennent soin d'un nouveau-né. Avant 2001, les mères naturelles pouvaient toucher jusqu'à 15 semaines de prestations de maternité, après une période d'attente de 2 semaines. Elles peuvent commencer à recevoir des prestations jusqu'à 8 semaines avant la naissance, la limite étant de 17 semaines après la naissance. Il était possible d'aller au-delà de cette limite si le bébé doit demeurer à l'hôpital (DRHC 1997d). Pour avoir droit aux prestations de maternité, une femme doit avoir travaillé 700 heures au cours des 52 semaines précédentes ou depuis la date à laquelle a été présentée la dernière demande. Le taux de base des prestations représente 55 p. 100 de la rémunération assurable moyenne, la somme maximale accordée s'élevant à 413 \$ par semaine.

Cependant, les familles à faible revenu qui ont des enfants et qui touchent la prestation fiscale pour enfants reçoivent automatiquement un taux plus élevé. Le calcul de la rémunération assurable moyenne est basé sur la rémunération des 26 semaines précédentes et sur le taux de chômage régional (DRHC 1997d).

Outre les prestations de maternité destinées aux mères, des prestations parentales sont payables, pendant une période maximale de 10 semaines, aux mères et aux pères tant biologiques qu'adoptifs pour qu'ils puissent prendre soin de leur nouveau-né ou du bébé qu'ils ont adopté (Baker 1996b). Les conditions d'admissibilité et les taux de prestations sont semblables à ceux des prestations de maternité, sauf que la durée des prestations demeure stable même dans le cas de naissances multiples. Si l'enfant adopté est âgé de plus de six mois et s'il souffre de troubles physiques, psychologiques ou affectifs exigeant des soins prolongés, la durée des prestations pourra passer à 15 semaines (DRHC 1997d). Les prestations parentales peuvent être demandées par un seul parent ou divisées entre la mère et le père; toutefois, si les deux parents présentent une demande, chacun se verra imposer une période d'attente de deux semaines (DRHC 1997d).

Critiques

Le programme d'assurance-emploi a fait l'objet de critiques : on dit qu'il n'offre pas un soutien financier suffisant aux chômeuses et aux chômeurs et que les sommes ne sont pas bien réparties parmi les personnes qui sont dans la gêne. La réforme vient encore renforcer les distinctions entre travailleuses et travailleurs « réguliers », qui ont un emploi continu à temps plein toute l'année et qui présentent des demandes occasionnelles, et travailleuses et travailleurs « intermittents », qui présentent des demandes fréquentes. L'application de la réforme prive toujours d'une bonne partie des prestations d'assurance-emploi les travailleuses et travailleurs intermittents qui ont une activité atypique (cumul d'emplois, travail en sous-traitance ou emplois temporaires, à temps partiel, saisonniers, occasionnels ou non conventionnels) (Evans 1997; Vosko 1996).

Les nouvelles limites applicables à la durée des prestations sont profitables aux personnes qui ont un emploi stable, mais elles désavantagent celles qui se retrouvent souvent en chômage puisque, dans leur cas, la période d'admissibilité est plus courte. La nouvelle politique d'assurance-emploi ne prend aucunement en considération la situation précaire de certaines personnes ni la nature de certains emplois. Les chômeuses et les chômeurs qui n'ont pas droit à des prestations ou qui ont épuisé leurs prestations doivent faire appel au régime d'aide sociale de la province. Comme ces restrictions coïncident avec les compressions de dépenses dans les programmes d'aide sociale, les personnes qui vivent dans la pauvreté par suite d'une longue période de chômage n'ont pratiquement aucun recours.

Après la récession qui a marqué les années 1991 à 1993, les dépenses au chapitre de l'assurance-emploi ont baissé de façon spectaculaire et, depuis, les recettes dépassent le montant des prestations versées. Même si le niveau de chômage demeure élevé, le nombre total de personnes occupant un emploi a augmenté, de sorte qu'un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs cotisent à la caisse d'assurance-emploi. La diminution du taux de chômage et le resserrement des critères d'admissibilité ont engendré un surplus considérable (Ayed 1998). En 1997, près de 20 milliards de dollars ont été perçus sous forme de cotisations d'assurance-emploi, alors qu'environ 13 milliards seulement ont été versés aux prestataires (Orr 1997). Selon le Centre canadien de politiques

alternatives, le montant qui est venu s'ajouter au surplus de l'assurance-emploi, en 1998, a dépassé celui des prestations versées aux chômeuses et aux chômeurs (Ayed 1998). En octobre 1998, l'excédent s'élevait à 20 milliards de dollars (Ayed 1998). Près de 36 p. 100 des cotisations prélevées sont appliquées à la réduction du déficit fédéral, comme le montre le budget de 1995, au lieu d'être utilisées pour aider les chômeuses et les chômeurs (Orr 1997). Cette situation survient précisément au moment où l'on estime qu'en raison des nouvelles directives, plus des deux tiers des sans-emploi n'auront pas droit aux prestations d'assurance-emploi, comparativement à 20 p. 100 seulement en 1990 (Ayed 1998).

La *Loi sur l'assurance-emploi* précise que les taux de cotisation doivent être fixés de manière à maintenir la stabilité de la caisse; comme le surplus ne cesse d'augmenter, il est clair que des modifications s'imposent. Trois solutions différentes ont été proposées :

- Réduire les cotisations pour les ramener au niveau nécessaire afin de soutenir les personnes en chômage.
- Hausser les prestations versées aux personnes en chômage.
- Rendre permanents les programmes temporaires de création d'emplois (Ayed 1998).

Le nouveau régime d'assurance-emploi se veut, selon la publicité qu'on lui a faite, un programme d'intervention directe qui met l'accent sur la création d'emplois; or, pour le moment, il ne se fait pas grand-chose dans ce sens. Les personnes qui critiquent les programmes d'intervention directe signalent que ces programmes n'ont obtenu par le passé qu'un succès médiocre. Le taux de chômage pour l'ensemble de l'Amérique du Nord a continué d'augmenter au cours des 25 dernières années, malgré l'accent mis sur les programmes d'intervention directe. Beaucoup de gens sont d'avis que les dépenses engagées pour payer les enseignants, les formateurs, les conseillers en emploi, le personnel de soutien et les installations nécessaires à la formation professionnelle et à la création d'emplois ne rapportent pas suffisamment (McGilly 1998).

Répercussions des modifications à l'assurance-emploi sur les femmes et les enfants

Les modifications apportées au régime d'assurance-emploi vont avoir des conséquences néfastes pour les hommes aussi bien que pour les femmes, mais celles-ci seront touchées dans une proportion démesurément élevée. En principe, il s'agit d'un programme sans distinction de sexe; toutefois, à cause du caractère sexiste du marché du travail et de la situation particulière de la femme dans la société, les femmes et les hommes ne bénéficient pas d'un traitement égal (Evans 1997). Les nouvelles mesures visent à diminuer, par des moyens dissuasifs, la dépendance à l'égard de l'aide offerte par l'État et à encourager la création d'emplois; on a cependant omis de tenir compte de la nature particulière de l'emploi des femmes (Jennissen 1996).

Pendant les premières années qui ont suivi l'établissement du régime d'assurance-chômage, les femmes n'étaient pas admissibles aux prestations : on se disait que la nature des femmes les prédisposait davantage aux tâches de ménagère et de mère, et qu'il incombait aux hommes de subvenir à leurs besoins. L'exclusion des femmes mariées du régime d'assurance-chômage,

jusqu'au milieu des années cinquante, était conforme à la mentalité voulant que les femmes soient faites pour rester au foyer et non pour travailler à l'extérieur. On supposait que l'argent gagné par les femmes mariées n'était pas nécessaire à la subsistance du ménage; c'est pourquoi elles n'avaient pas automatiquement besoin de prestations d'assurance-chômage lorsqu'elles cessaient d'occuper un emploi. Les femmes mariées n'avaient accès aux prestations qu'indirectement, c'est-à-dire sous la forme d'une « allocation de personne à charge — payable au prestataire d'assurance-chômage (de sexe masculin)... » (Pulkingham 1998 : 14). Les récentes réformes excluent de nouveau les femmes du régime dans une proportion démesurément élevée, étant donné qu'elles sont plus nombreuses à occuper des emplois intermittents et atypiques (Vosko 1996).

Parce qu'elles limitent l'accès aux prestations pour les travailleuses et les travailleurs intermittents, les nouvelles modifications apportées au régime d'assurance-emploi se trouvent à pénaliser davantage les mères de famille. Les propositions visant à étendre le droit aux prestations au personnel à temps partiel ou à contrat et à permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'accumuler les heures effectuées pendant leur vie entière témoignent d'un effort pour tenir compte de l'évolution de la population active et pour reconnaître le travail atypique. Ni les hommes ni les femmes ne peuvent aujourd'hui compter obtenir un travail « régulier », parce que la restructuration de l'emploi fait graduellement disparaître les emplois continus à temps plein. Ce sont néanmoins les femmes qui continuent d'écoper le plus. Par exemple, en 1993, le nombre d'emplois à temps partiel pour les femmes a augmenté de 69 000, alors que le nombre total d'emplois à temps plein accessibles aux femmes était inférieur à 125 000. Près de 70 p. 100 des emplois à temps partiel, au Canada, sont occupés par des femmes (Condition féminine Canada 1994).

Bien que les modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi* semblent améliorer l'accès des femmes aux prestations, ce n'est pas du tout le cas. En réalité, ces modifications diminuent la valeur du travail non rémunéré. Les conditions d'admission selon lesquelles il faut plus de temps pour avoir droit aux prestations ainsi que l'augmentation du nombre d'heures exigé à cet effet continuent de pénaliser les travailleuses et travailleurs intermittents, principalement les femmes (Vosko 1996). Il est difficile de satisfaire aux conditions lorsqu'on travaille à temps partiel, surtout si l'on n'effectue pas plus de 16 à 25 heures de travail par semaine. Or, les mères de famille doivent souvent se limiter au travail à temps partiel afin de trouver un équilibre entre leurs tâches rémunérées et leurs tâches non rémunérées. Elles perdent aussi davantage d'heures de travail à cause de leurs obligations personnelles et familiales (Evans 1997).

Le fait que le taux de prestations ait été ramené de 60 à 55 p. 100, en application du nouveau programme d'assurance-emploi, touche spécialement les femmes : la diminution du montant des prestations est plus prononcée dans leur cas, parce qu'au départ elles gagnent moins que les hommes. Bien que les femmes en général, et les mères de famille en particulier, continuent de gagner moins que les hommes et se heurtent encore à des obstacles qui les empêchent d'avoir un accès égal au marché du travail, l'argent qu'elles rapportent à la maison est essentiel pour que la famille échappe à la pauvreté (Conseil national du bien-être social 1998). En 1996, au Canada, le pourcentage des familles à deux revenus qui vivaient dans la pauvreté, chez les couples âgés de moins de 65 ans, était de 10,5 p. 100; sans le salaire de la femme, il aurait été de 21,4 p. 100. De même, sans le revenu des femmes, le pourcentage des familles ontariennes vivant dans la pauvreté passerait de 9,7 p. 100 à 18,8 p. 100 (Conseil national du bien-être social 1998).

Les modifications proposées visant à restreindre le montant des prestations accordées aux personnes qui travaillent pour la première fois ou qui travaillent seulement par intermittence tendent à restreindre l'accès des femmes aux prestations d'assurance-emploi. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être soit des nouvelles venues soit des rentrantes sur le marché du travail (10 p. 100 par rapport à 6 p. 100 pour les hommes en 1993) [McGilly 1998]. Dans bien des cas, les femmes restent à la maison pour élever leurs enfants et retardent leur entrée sur le marché du travail, ou alors elles arrêtent de travailler pendant un certain temps pour prendre soin bénévolement de parents ou d'enfants. Elles risquent donc davantage de ne pas pouvoir toucher de prestations.

La nouvelle politique visant à refuser des prestations aux personnes qui quittent leur emploi se trouve aussi à désavantager les femmes dans une proportion démesurée. En effet, le nombre de femmes qui abandonnent leur emploi est supérieur à celui des hommes, parce que ce sont elles qui mettent au monde les enfants, qu'elles ont du mal à trouver des services de garde de qualité à prix abordable et qu'elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois peu attrayants. En fait, selon des données de 1995, 6 p. 100 des femmes, contre 1 p. 100 des hommes, ont quitté leur emploi pour des raisons personnelles ou à cause de leurs obligations familiales (Jennissen 1996).

Le projet de télésurveillance des chômeuses et des chômeurs, par lequel on s'assurerait qu'ils sont disponibles pour travailler, risque d'empêcher injustement bien des femmes de toucher des prestations. Lorsqu'on applique un programme de télésurveillance, les travailleuses et les travailleurs sont obligés de déménager si on leur offre un emploi ailleurs, sinon ils perdent leurs prestations. Beaucoup de mères de famille seraient injustement pénalisées, car il leur est difficile de déménager en raison de leurs obligations familiales (Vosko 1996).

L'autonomie et l'égalité des mères seront sérieusement compromises par les réformes qui fondent le calcul des prestations sur le revenu familial. La croyance voulant que l'argent soit également réparti entre les membres de la famille peut se révéler fausse, étant donné que le contrôle des ressources financières varie d'un couple à l'autre (Cheal 1997). Malgré tout, au cours des 100 dernières années, les politiques officielles ont toujours été fondées sur le principe que les hommes salariés, qui en général gagnent plus, consacrent la totalité de leur salaire aux besoins du ménage. Or, il n'est guère sérieux de considérer le revenu familial total comme un indicateur de la situation économique de chacun des membres de la famille (Eichler 1980). Bien qu'on puisse supposer, sans risque de se tromper, que la totalité des membres d'une famille ayant un revenu au-dessous du seuil de la pauvreté sont pauvres, l'argent n'est pas nécessairement réparti également entre tous. Même dans les familles qui vivent au-dessus du seuil de la pauvreté, il se peut que certains membres soient plus avantagés que d'autres. L'hypothèse fondamentale selon laquelle les femmes profitent incontestablement de leur dépendance financière à l'égard des hommes n'est pas valable. Cette affirmation refuse en quelque sorte aux femmes le droit à l'égalité qui se traduit par l'indépendance matérielle, l'autonomie et l'autodétermination (Jennissen 1996).

En ce qui concerne le développement de l'emploi, il n'a pas été tenu compte de la recommandation du Comité permanent du développement des ressources humaines (CPDRH) voulant qu'on accorde une attention particulière aux besoins des femmes (Chambre des communes 1995). Comme la réforme des programmes sociaux ne s'est pas attaquée aux disparités systémiques qui existent entre

les Canadiennes et les Canadiens sur le marché du travail, il est peu vraisemblable que la politique sociale en matière de développement de l'emploi puisse profiter également aux femmes et aux hommes. La position inférieure des femmes au travail entraîne des injustices par rapport aux prestations d'assurance-emploi et aux mesures d'incitation à la création d'emplois. Il est tout à fait improbable que les emplois créés pour les femmes grâce aux modifications apportées au régime d'assurance-emploi soient des emplois très lucratifs (McGilly 1998).

Les programmes de formation de la main-d'oeuvre, comme l'orientation professionnelle, les stratégies de recherche d'emploi, la formation en cours d'emploi, les programmes d'initiation à la vie professionnelle et les suppléments de revenus, sont la principale préoccupation du gouvernement en ce qui a trait à ses projets de réforme (DRHC 1997a). On a tendance à supposer que le chômage chez les hommes est une affaire sérieuse et un signe de crise, et c'est pourquoi les programmes de création d'emplois visent généralement les industries à prédominance masculine (Armstrong et Armstrong 1982). Malheureusement, il est possible que les programmes destinés à améliorer les débouchés des femmes ne soient pas accessibles à tous les groupes, en particulier aux mères de famille. Il importe que les programmes de formation destinés aux femmes soient offerts sur place, en milieu communautaire, et que différentes formes d'appui soient prévues : services de garde subventionnés, indemnités de transport et allocations de formation (ANFD 1994).

Répercussions sur les femmes et les enfants de la politique relative aux prestations de maternité

Les prestations de maternité sont accessibles uniquement aux femmes qui participent activement au marché du travail; or, on associe davantage la sécurité d'emploi aux femmes de la classe moyenne qu'à celles de la classe ouvrière. Cela dit, la politique relative aux prestations de maternité renforce les disparités systémiques parce qu'elle ne met pas en oeuvre suffisamment de moyens pour empêcher l'effritement de l'indépendance financière qui résulte de la maternité. En fixant le taux des prestations à 55 p. 100, on suppose que les mères de famille peuvent compter sur une deuxième source de revenu; de fait, les mères qui ont un mari sont infiniment plus nombreuses à bénéficier de ces prestations. Pour l'ensemble des mères, plus particulièrement celles qui auront un jour à vivre un divorce, le chômage ou le sous-emploi ou celles dont le mari connaît le chômage ou le sous-emploi, la naissance de chaque enfant fait une brèche dans le revenu personnel. On peut donc affirmer que les retombées à long terme de cette politique sapent la sécurité financière des femmes. Autrement dit, parce que la politique ne met pas l'accent sur des moyens d'assurer ou de préserver la sécurité matérielle des femmes pendant qu'elles prennent soin de leurs enfants, les mères de famille demeurent dans une situation économique précaire.

En outre, comme le montant des prestations est insuffisant, la naissance d'un enfant entraîne pour les mères toutes sortes de difficultés auxquelles il n'existe pas véritablement de solution. D'une part, le fait que les femmes, pendant leur congé de maternité, touchent à peine un peu plus de la moitié de leur salaire alors qu'elles n'ont déjà qu'un faible revenu augmente la probabilité d'un retour précoce au travail. D'autre part, pour être capables de recommencer à travailler, les femmes doivent absolument pouvoir compter sur un service de garde abordable et de qualité, ce qui n'est pas facile à obtenir. C'est pourquoi beaucoup de femmes se retrouvent doublement coincées : elles ne peuvent se permettre de retourner travailler, mais elles ne peuvent se permettre non plus de *ne pas* retourner sur le marché du travail. Si elles restent à la maison, il y a un risque accru pour qu'elles et leur famille aient du mal à joindre les deux bouts. Sauf pour une minorité de femmes qui

occupent un bon emploi, les frais de garde d'enfants réduisent considérablement l'avantage que présente un retour à la vie active. Dans les deux cas, les choix des mères sont limités par des disparités structurelles que viennent renforcer des programmes qui ne répondent pas à leurs besoins particuliers. Les effets ne sont pas également graves pour toutes les mères (bien qu'aucune ne soit à l'abri des difficultés), mais ils sont durement ressentis par celles qui sont membres de familles à faible revenu.

Enfin, les mères sont plus susceptibles que les pères de demander des prestations parentales à la naissance d'un enfant. Cela s'explique, en partie, par le fait que le mari gagne généralement plus que sa femme, à quoi il faut ajouter que le congé parental est de plus courte durée que le congé de maternité. Si l'on supprimait la distinction qui existe entre le congé de maternité et le congé paternel et si on laissait au père comme à la mère la possibilité de se prévaloir de toute la durée que cela représenterait, on ferait au moins un petit pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers l'égalité du rôle des deux parents. En allongeant le congé et la période de prestations, on contribuerait aussi à ce que moins de femmes abandonnent le marché du travail après la naissance d'un enfant, et on augmenterait les chances que les pères se prévalent d'une plus grande partie du congé. Ainsi, l'adoption de n'importe laquelle ou de la totalité des modifications proposées aurait pour effet d'accroître la sécurité financière des mères de famille et, au bout du compte, de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Résumé

En faisant la critique de chacun des programmes quant à la prise en compte des caractéristiques de l'univers social des femmes, nous avons mis en évidence le fait que ces programmes font partie de modèles structureux et idéologiques interreliés qui reflètent et renforcent une image des mères totalement incompatible avec l'indépendance financière. Les choix que font les femmes durant toute leur vie en ce qui concerne le travail et la famille ne sont pas à l'abri de ces influences. Pourtant, lorsque ces choix aboutissent à la pauvreté ou à la dépendance à l'égard de l'État, ce sont les femmes, et non l'État ou l'organisation du travail, que l'on fustige et condamne. Lorsqu'on adopte un point de vue historique, on s'aperçoit à quel point le changement de discours peut avoir de puissants retentissements sur la sécurité financière des personnes qui vivent dans la pauvreté au Canada.

Donc, en faisant un survol de la *Loi sur la réforme de l'aide sociale* ainsi que des prestations de maternité et d'assurance-emploi, nous avons montré en quoi ces programmes pénalisent involontairement les mères de famille parce qu'ils ne tiennent pas compte des disparités systémiques entre les sexes dans les relations sociales. Nous avons mis en lumière les différences dans le vécu des mères et les multiples parcours qui mènent à la pauvreté. Par exemple, le cheminement typique des jeunes mères célibataires diffère de celui des mères divorcées plus âgées et de celui des femmes mariées de la classe ouvrière qui ont des enfants. Dans l'état actuel des choses, les programmes sociaux ne profitent pas de manière égale à toutes les mères. Nous espérons qu'en accordant une attention particulière à cette diversité, les autorités responsables feront en sorte que les réformes sociales puissent profiter à toutes les femmes.

3. LES FEMMES ET LES PRÉDICTEURS DE LA PAUVRETÉ : EXAMEN QUANTITATIF

Introduction

Dans les deux chapitres qui suivent, nous analysons la situation des Canadiennes qui vivent dans la pauvreté en nous fondant sur des données qualitatives et quantitatives. Pour commencer, nous examinons les facteurs associés à la pauvreté à l'intérieur d'un échantillon de Canadiennes représentatif de la population nationale (n = 11 250). Ensuite, nous voyons quelles sont les probabilités que ces facteurs, conjugués à plusieurs variables relatives au cycle de vie, puissent servir à prédire la pauvreté parmi un échantillon local de femmes mariées mères de famille qui vivent à London, en Ontario (n = 869). Bien qu'au départ nous ayons pensé utiliser les données issues de la deuxième phase, ou vague, de chacune des deux enquêtes, et ainsi présenter des résultats longitudinaux, nous avons dû renoncer au projet à cause de difficultés d'accès imprévues. Dans le chapitre 4, nous analysons les données qualitatives provenant de 60 interviews en profondeur afin de scruter le vécu des femmes à faible revenu et de voir comment le parcours des mères de famille influe sur les prédictifs quantitatifs de la pauvreté. Cette méthode d'analyse qui superpose trois ensembles de données nous permet de brosser un tableau de la pauvreté chez les Canadiennes, de parfaire ensuite l'image ainsi obtenue au moyen de questions plus précises destinées à recueillir des renseignements quantitatifs sur le cycle de vie et, pour finir, d'expliquer ce portrait de la pauvreté en relatant des faits vécus qui viennent mettre en lumière les processus sociaux qui sous-tendent les facteurs liés à de faibles revenus.

Précurseurs structureaux et sociaux de la pauvreté

Bien qu'on s'entende généralement pour dire que la pauvreté est un facteur de risque appréciable pour les parents et leurs enfants au regard d'une multitude de problèmes sociaux ou psychologiques et au chapitre de la santé, il importe de reconnaître que la situation des personnes défavorisées sur le plan socioéconomique découle d'un certain nombre de circonstances, dont les trois suivantes figurent parmi les principales : la monoparentalité, la situation de mère adolescente et les problèmes liés à l'emploi (Voydanoff 1990).

McQuillan (1992) a montré comment la hausse du taux d'activité chez les femmes mariées a eu pour effet d'accroître considérablement le revenu total des ménages biparentaux, alors que les changements démographiques ont restreint le revenu familial des mères seules. Pour cette raison, l'écart de revenu entre les familles biparentales et les familles monoparentales ne cesse de se creuser. En conséquence, la pauvreté est beaucoup plus présente parmi les familles monoparentales que chez les familles biparentales. De fait, selon une étude importante effectuée par Avison *et al.* (1994) auprès des mères chefs de famille monoparentale du sud-ouest de l'Ontario, 48 p. 100 environ des mères seules avaient, au moment où l'étude a été faite, un revenu familial au-dessous du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada, contre seulement 5,6 p. 100 des mères de famille mariées.

Le handicap socioéconomique des mères seules est encore plus prononcé chez les mères adolescentes. On a beaucoup écrit sur les conséquences d'une grossesse précoce pour l'avenir des

jeunes mères, tant sur le plan des études que sur celui de la sécurité matérielle. Dans l'ensemble, les très jeunes mères ont moins de chances que leurs camarades de classe de finir leurs études secondaires, d'entreprendre des études collégiales ou de faire des études supérieures, même lorsqu'il est tenu compte de l'effet du milieu socioéconomique, des aptitudes scolaires et des facteurs de motivation. Les jeunes mères sont aussi, en règle générale, sérieusement désavantagées sur le plan de l'emploi, et les lacunes scolaires y sont sans doute pour quelque chose. Elles ont beaucoup moins de chances que les femmes devenues mères après l'âge de dix-huit ans de trouver l'emploi stable qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Comme on pourrait s'y attendre, ces jeunes femmes sont infiniment plus nombreuses à vivre dans la pauvreté, et les risques qu'elles soient obligées de demander l'aide de l'État pour subsister sont très élevés.

Le problème le plus grave auquel se heurtent les familles en ce qui a trait à l'emploi, c'est bien entendu le chômage. Au Canada, la courbe du chômage cyclique, l'affaiblissement de différents secteurs économiques ainsi que les fermetures d'usines et les réductions d'effectifs, dans les secteurs public et privé, sont en grande partie responsables des taux de chômage élevés. C'est seulement depuis peu que ces difficultés économiques se sont légèrement atténuées.

Bien que le risque de pauvreté soit particulièrement élevé chez les parents seuls, les parents adolescents et les sans-emploi, il importe de reconnaître que la position structurelle occupée par ces personnes dans la société se distingue aussi par diverses autres expériences qui mettent sérieusement en péril leurs perspectives d'avenir. Prenons l'exemple des femmes devenues mères pendant l'adolescence ou à peine franchi le seuil de l'âge adulte; dans bien des cas, elles auront aussi abandonné prématurément leurs études, ce qui aura eu pour effet de restreindre leurs perspectives d'emploi et leurs perspectives économiques à long terme. Les grossesses précoces sont aussi associées aux grosses familles; or, la taille de la famille est en soi un prédicteur important de l'insuffisance du revenu. Les recherches montrent sans équivoque que le départ prématuré de la maison, l'absence de diplôme d'études secondaires ou des grossesses précoces influent aussi énormément sur la position qu'on a dans l'édifice social. Il y a de fortes chances que les femmes ayant donné naissance à un enfant avant l'âge adulte soient moins scolarisées, présentent un taux d'activité plus bas, aient d'autres enfants par la suite et touchent un revenu moins élevé que celles qui attendent avant d'avoir leur premier enfant (Grindstaff 1988; Chilman 1980). McLanahan et Bumpass (1989) ont aussi constaté que ces situations avaient souvent pour conséquence une moins grande stabilité des unions et un risque de monoparentalité accru.

La décision de partir de la maison, d'abandonner l'école ou d'avoir un enfant n'est pas le fruit du hasard, mais n'est pas entièrement non plus un choix libre ni une décision personnelle. Ce sont plutôt les caractéristiques structurelles et psychosociales des familles d'origine qui vont déterminer la probabilité de ces transitions dans la vie des jeunes filles. Les enfants qui grandissent dans des familles économiquement défavorisées sont plus susceptibles d'abandonner leurs études, de quitter la maison ou d'avoir un enfant prématurément que les enfants de milieux aisés (Michael et Tuma 1985; Astone et McLanahan 1991; Weiss 1975). On peut aussi observer le même genre de modèles chez les enfants issus de familles monoparentales ou reconstituées (Aquilino 1991; McLanahan 1988; McLanahan et Sandefur 1994).

Un autre ensemble de facteurs est aussi digne de mention. Au cours des dernières années, des chercheuses et des chercheurs ont écrit sur les effets des épreuves et des malheurs subis pendant l'enfance et l'adolescence sur l'existence ultérieure. Bien que les études théoriques et le rassemblement de données empiriques au sujet des liens qui pourraient exister entre le vécu actuel des personnes et leurs expériences passées soient encore loin d'être terminés, il se trouvera fort peu de personnes pour nier l'existence de ces rapports. Voici ce qu'affirme Rutter (1989 : 43) à cet égard : « [Traduction] [...] le fil conducteur qui sert de liaison à l'existence [entre l'enfance et l'âge adulte] procède de l'effet qu'exercent les premières relations sur la manière dont s'organiseront les relations futures. » Par exemple, les personnes qui ont grandi dans une famille monoparentale risquent davantage de se marier et de procréer avant l'âge adulte, d'avoir des enfants en dehors des liens du mariage et de vivre une séparation ou un divorce que celles qui sont issues de familles biparentales (McLanahan et Bumpass 1989). Bien que de multiples processus influent sur la manière dont les situations vécues pendant la première enfance façonnent la vie ultérieure, il est raisonnable de penser que les personnes exposées à des épreuves et à des traumatismes durant leur enfance ont de fortes chances, à l'âge adulte, d'avoir à affronter des difficultés plus nombreuses sur le plan économique et social. En conséquence, il semble important, en vue de déterminer les facteurs de risque en ce qui concerne la pauvreté ou les handicaps socioéconomiques, d'évaluer le rôle que peuvent jouer les épreuves subies durant l'enfance.

Échantillons quantitatifs

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Pour notre échantillon d'envergure nationale, nous nous sommes servis des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), enquête longitudinale que Statistique Canada mène auprès des ménages depuis 1993. Nous avons arrêté notre choix sur l'EDTR parce que c'est le seul ensemble de données représentatif à l'échelle nationale que l'on ait conçu pour mesurer les changements qui surviennent, avec le temps, dans la situation économique des familles et des personnes. Malheureusement, à l'époque où nous avons effectué nos analyses (été 1999), les données de la deuxième phase de l'EDTR n'étaient pas encore accessibles au public; nous avons donc dû renoncer à entreprendre des analyses longitudinales pour la présente étude. Aussi nous sommes-nous basées sur des données rétrospectives de la première phase de l'enquête afin de déterminer comment certains tournants de la vie retentissent sur la sécurité financière. Il va de soi que ces données ne peuvent rendre compte des effets des changements de fond entraînés par la mise en oeuvre, en 1995, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Il n'en reste pas moins que les renseignements contenus dans l'EDTR nous sont d'une plus grande utilité que tout autre ensemble de données provenant de Statistique Canada.

L'EDTR est une enquête représentative de la population nationale qui porte sur les Canadiennes et les Canadiens hors établissement, à l'exception des résidentes et résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des Autochtones vivant dans des réserves et des personnes habitant les casernements des forces armées. L'échantillon de 1993 se compose d'environ 31 000 adultes âgés de plus de 15 ans, répartis dans près de 15 000 ménages. Dans le présent rapport, nous fondons notre analyse sur un sous-échantillon de 11 250 femmes toutes âgées de moins de 65 ans. (On trouvera des précisions à l'annexe A.) Comme nous nous intéressons aux femmes qui ne sont pas financièrement soutenues par leurs parents, nous ne tenons pas compte des

étudiantes âgées de moins de 23 ans. Bien qu'il puisse paraître bizarre de choisir cet âge comme limite, c'était la division la plus logique, compte tenu du système de classification selon l'âge employé dans l'EDTR.

Parce que nous sommes enclines à croire que le vécu des femmes au foyer est différent de celui des femmes qui, à des degrés divers, sont actives sur le marché du travail, nous avons effectué des analyses séparées pour ces deux sous-groupes. Nous entendons par femmes au foyer celles qui n'ont pas travaillé du tout pendant l'année précédente et dont le revenu personnel après impôt s'établit à moins de 5 000 \$. Toutes les autres femmes sont présumées actives à divers degrés.

Enquête sur le chômage et la santé mentale des familles

Afin d'approfondir notre analyse de la pauvreté chez les Canadiennes, nous avons mis à profit les données de l'enquête intitulée *Survey of Unemployment and the Mental Health of Families*, Enquête sur le chômage et la santé mentale des familles (que nous appellerons dorénavant « Étude sur le chômage »), pour voir si les épreuves subies pendant l'enfance ou à l'âge adulte influent sur le risque de pauvreté. Un des avantages que comporte cet ensemble de données, c'est qu'on y trouve une surreprésentation de personnes qui ont connu le chômage soit directement soit indirectement, parce qu'elles ont subi les contrecoups de la perte d'emploi de leur conjoint — groupe auquel peu de chercheuses et de chercheurs se sont intéressés par le passé. Nous renvoyons les lectrices et lecteurs à l'annexe A pour des précisions sur l'échantillon et la méthodologie de recherche.

L'étude porte sur 869 femmes qui se sont prêtées à une interview structurée directe; 47,4 p. 100 d'entre elles se déclarent employées à temps plein, 15,5 p. 100 employées à temps partiel, 9,3 p. 100 chômeuses, 4,8 p. 100 temporairement en chômage (c.-à-d. en congé de maternité, en chômage technique pour une période déterminée ou en congé de maladie), 20,3 p. 100 femmes au foyer et 2,6 p. 100 étudiantes, personnes handicapées physiquement ou retraitées. Alors que, pour l'EDTR, nous avons constitué un sous-échantillon de femmes au foyer, nous procédons différemment pour cet ensemble de données en désignant comme telles les femmes qui se définissent comme femmes au foyer et en faisant ensuite des comparaisons entre ce groupe et toutes les autres femmes. Ces données sont très utiles parce qu'elles nous permettent de déterminer l'influence des conditions familiales et des conditions d'emploi sur la situation financière des femmes, d'évaluer les effets de la conjoncture économique sur leur sécurité matérielle à l'époque où les renseignements ont été recueillis (1994-1995) et de voir si les épreuves passées peuvent accroître le risque de se retrouver au nombre des personnes économiquement défavorisées.

Variables

Variable dépendante : Mesure de faible revenu

Nous évaluons l'insécurité financière ou matérielle (idée que nous rendons parfois au moyen d'expressions comme « handicap économique », « économiquement défavorisées » ou « à faible revenu ») en recourant à la Mesure de faible revenu avant impôt (MFR — AVI) aussi bien qu'à la Mesure de faible revenu après impôt (MFR — API), toutes deux conçues par Statistique Canada. L'organisme emploie ces mesures, au lieu des seuils de faible revenu (SFR) plus fréquemment utilisés, lorsqu'il veut repérer les familles qui s'en sortent beaucoup moins bien sur le plan

matériel que la famille moyenne (Statistique Canada 1998). Contrairement aux SFR, la Mesure de faible revenu prend en considération la taille de la famille. La MFR représente 50 p. 100 du revenu familial médian corrigé pour tenir compte des « besoins de la famille », qu'on suppose augmenter avec la taille de la famille dans une proportion de 40 p. 100 pour chaque adulte supplémentaire, et de 30 p. 100 pour chaque enfant. Le calcul est fondé sur l'hypothèse voulant qu'une famille composée de quatre personnes ait besoin d'un revenu supérieur à celui d'une famille de deux personnes pour jouir du même « niveau de vie ». En utilisant la MFR, nous pouvons établir avec précision de combien le revenu d'une grosse famille doit dépasser celui d'une petite famille pour que les deux aient un « niveau de vie » équivalent (Statistique Canada 1998).

Dans l'analyse des données de l'EDTR, nous calculons la MFR en employant la méthode proposée par Statistique Canada (1998), selon laquelle il faut notamment évaluer la taille de la famille et le revenu annuel du ménage après impôt. Nous comparons ensuite les valeurs obtenues aux tables publiées de la MFR pour repérer les familles qui vivent dans la pauvreté. Dans l'analyse des données de l'Étude sur le chômage, nous calculons la MFR d'après la taille de la famille et le revenu annuel du ménage avant impôt. Là encore, nous comparons les valeurs obtenues aux tables publiées de la MFR pour repérer les familles qui vivent dans la pauvreté.

Variables indépendantes

Situation actuelle

Aux fins de l'analyse des données de l'EDTR, l'instruction, l'âge, le nombre d'enfants, l'état matrimonial et la composition de la famille économique sont considérés comme des éléments de la situation actuelle. L'instruction se mesure en fonction du niveau de scolarité atteint par les répondants; l'information est ensuite reclassée dans les catégories suivantes : « études secondaires non terminées », « études secondaires », « études postsecondaires — niveau baccalauréat » et « études postsecondaires — 2^e ou 3^e cycle ». Au départ, on mesure l'âge en regroupant les années de naissance par classes de cinq ans. Pour les besoins de la présente étude, on soustrait de l'année de référence le point milieu de chaque classe pour déterminer l'âge actuel en années révolues, comme variable continue. Le nombre d'enfants que les femmes ont mis au monde, adoptés ou élevés est présenté comme une variable continue. Six catégories d'état matrimonial sont employées : mariée, en union de fait, séparée, divorcée, veuve et célibataire. La composition actuelle de la famille économique est elle aussi déterminée au moyen de six catégories distinctes : « mariée ou en union de fait avec enfants », « mariée ou en union de fait sans enfant », « seule et vivant dans un ménage individuel », « seule et vivant dans un ménage collectif », « mère seule avec enfants » et « autre type de famille économique ».

En ce qui concerne les données provenant de l'Étude sur le chômage, la situation actuelle est définie en fonction de l'instruction, de l'âge et du nombre d'enfants à la maison ayant moins de 19 ans. L'instruction, l'âge et le nombre d'enfants à la maison sont toutes des variables continues. Le niveau d'instruction correspond à la durée de la scolarité accomplie et, pour obtenir l'âge, on soustrait l'année de naissance de l'année de référence.

Faits vécus pendant l'enfance

Par comparaison avec les données de l'EDTR, les données issues de l'Étude sur le chômage sont uniques parce qu'elles nous permettent de déterminer si les épreuves subies pendant l'enfance et l'adolescence peuvent avoir une incidence sur le risque de pauvreté à l'âge adulte. Pour mesurer

ces épreuves, on a demandé aux femmes de préciser quels facteurs d'agression, parmi les 15 mentionnés, elles avaient connus au cours de leur vie. Les épreuves objectives correspondent à des événements ou à des situations facilement discernables qui peuvent avoir des effets néfastes sur le développement de l'enfant : éloignement de la maison, parents alcooliques ou toxicomanes, violence physique des parents, divorce des parents, mère ou père dépressif, expérience d'une catastrophe naturelle (p. ex. un incendie, une inondation ou un tremblement de terre) ou d'un incident ayant mis la vie en danger (par suite d'une maladie grave, d'une blessure ou d'un accident qui aurait pu être fatal ou qui a entraîné une invalidité prolongée), etc. Les épreuves subjectives ont davantage à voir avec des perceptions personnelles. Sont considérés comme des épreuves subjectives le fait d'avoir vécu une expérience qui a « causé une frayeur telle que le souvenir de l'événement est resté vif même après des années », l'absence d'adulte proche à qui se confier et l'absence de liens affectifs avec ses parents. Les répondantes reçoivent 1 point pour chacune des épreuves qu'elles ont vécues, et il existe deux séries de notes distinctes (épreuves objectives et épreuves subjectives).

Enfin, on a demandé aux répondantes, en vue de déterminer la situation financière qu'elles ont connue petites, de préciser qui étaient chez elles le ou les principaux soutiens de famille : le père, la mère, les deux parents ou une tierce personne.

Faits vécus à l'âge adulte

Dans l'analyse des données de l'EDTR, on évalue les faits vécus à l'âge adulte au moyen des indicateurs suivants : âge au moment du premier mariage, nombre de mariages, le cas échéant, et restrictions relatives au travail engendrées par la maladie. L'âge au moment du premier mariage est calculé comme une variable continue en années accomplies, par la soustraction de l'année de naissance de l'année du premier mariage. On demande aux répondantes si elles se sont mariées plus d'une fois. Parmi les restrictions relatives au travail engendrées par la maladie figurent les affections physiques, les troubles mentaux et les problèmes de santé de longue durée qui limitent la nature ou l'étendue des activités menées au travail ou à l'intérieur d'une entreprise pendant l'année de référence.

Dans le cadre de l'Étude sur le chômage, des données ont également été recueillies sur 16 épreuves différentes qu'ont pu vivre les répondantes à l'âge adulte. Au nombre des épreuves figurent le divorce, la mort du conjoint, d'un enfant ou d'une personne chère, une catastrophe, un incident ayant mis la vie en danger, la violence conjugale, l'abus d'alcool ou de drogues ou la consommation excessive de drogues par le conjoint. Les incidents qui ont mis la vie d'un de leurs enfants en danger ou l'abus de drogues chez un fils ou une fille comptent aussi parmi les épreuves qu'ont pu subir les répondantes au cours de leur vie adulte. Tout comme pour les épreuves vécues durant l'enfance, les répondantes reçoivent 1 point pour chacune des 16 épreuves subies après l'âge de 18 ans; on établit ensuite la notation totale.

L'âge auquel les répondantes se sont mariées pour la première fois, le nombre des mariages qu'elles ont contractés et leur état de santé général font ressortir d'autres aspects de leur vie adulte. Quatre catégories d'âge ont été établies par rapport au premier mariage : « moins de 18 ans », « 18 à 22 ans », « 23 à 27 ans » et « plus de 27 ans ». Le nombre des mariages contractés est considéré comme une variable continue.

Pour mesurer l'état de santé général, on a posé aux femmes des questions sur leur santé physique générale. On leur a demandé d'évaluer leur santé par rapport à celle d'autres femmes du même âge et de dire si elles la jugent « meilleure », « à peu près égale » ou « pire ». On leur a aussi demandé si leurs activités étaient limitées par une affection ou une déficience physique et, dans l'affirmative, à quel point. Ces variables ont ensuite été réunies pour former un outil de mesure destiné à noter l'état de santé général. Par exemple, une répondante ayant déclaré avoir une santé « meilleure que celle d'autres femmes du même âge » et ne souffrir d'aucune affection ou déficience physique pouvant limiter ses activités aura obtenu la cote 3, qui indique un état de santé supérieur à la moyenne. Une répondante ayant déclaré avoir une santé « pire que celle d'autres femmes du même âge » et souffrir d'une affection ou d'une déficience physique limitant ses activités aura obtenu la cote 1, qui indique un état de santé inférieur à la moyenne. La cote 2 correspond à la moyenne.

Activité sur le marché du travail

Dans l'analyse des données de l'EDTR, l'activité sur le marché du travail est mesurée au moyen des variables suivantes : participation de la famille à la vie active, nombre d'heures travaillées l'année précédente, situation d'activité actuelle, situation professionnelle, secteur d'emploi et âge auquel la répondante a obtenu son premier emploi. On calcule la participation de la famille à la vie active en tenant compte de toute l'aide financière versée à la famille l'année précédente par le régime d'assurance-emploi, les régimes d'indemnisation des travailleuses et des travailleurs (indemnités d'accidents du travail) et la sécurité sociale. On prend également en considération la durée d'emploi et de chômage, calculée en pourcentage, des membres de la famille au cours de l'année précédente. Les répondantes reçoivent 1 point pour chaque type d'aide dont la famille a bénéficié, 1 point également si la durée d'emploi d'un des membres de la famille a été inférieure à 50 p. 100 au cours de l'année précédente, et 1 point si la durée de chômage pour l'ensemble des membres de la famille a été supérieure à 50 p. 100 l'année précédente. Les résultats sont ensuite compilés. La note 1 correspond à un faible taux d'activité et la note 5, à un taux d'activité élevé. Le nombre d'heures travaillées et l'âge auquel la répondante a obtenu son premier emploi sont des variables continues; quant à la situation professionnelle (classification socioéconomique des professions de Pineo-Porter-McRobert), à la situation d'activité et au secteur d'emploi, ils sont mesurés par catégories (on trouvera au tableau 1 la répartition en catégories et les moyennes).

Dans l'analyse des données provenant de l'Étude sur le chômage, l'activité sur le marché du travail est mesurée au moyen des éléments suivants : situation d'activité, antécédents professionnels, situation professionnelle et nombre d'emplois à temps plein de la répondante. Les antécédents professionnels du conjoint entrent aussi en ligne de compte. La situation d'activité comprend six catégories : « employée/employé à temps plein » (au moins 25 heures par semaine), « employée/employé à temps partiel » (moins de 25 heures par semaine), « chômeuse/chômeur », « en chômage temporaire » (provisoirement en chômage, en congé de maladie ou en congé de maternité ou de paternité), « personne au foyer » et « autre » (personne handicapée, étudiante ou étudiant, personne à la retraite, etc.). Les variables relatives aux antécédents professionnels tiennent compte des 4 années qui ont précédé l'entrevue (de 1990 à 1994 exclusivement). Les personnes qui ont travaillé sans interruption durant ces 4 années entrent dans la catégorie « travailleuse/travailleur stable », celles qui travaillent actuellement, mais qui ont connu des périodes de chômage au cours des 4 années précédentes, dans la catégorie « précédemment en chômage », et celles qui ont connu des périodes d'emploi durant les 4 années précédentes, mais qui sont maintenant en chômage, dans la

catégorie « actuellement en chômage ». Les personnes au foyer, les personnes à la retraite, les étudiantes et étudiants et les personnes handicapées sont classés comme « inactifs ». Les antécédents professionnels du conjoint sont soumis aux mêmes calculs et sont un indicateur de la participation de la famille à la vie active.

La situation professionnelle est mesurée au moyen de l'échelle de cotation du statut professionnel de Hollingshead, qui classe l'emploi actuel ou le dernier emploi de la répondante sur une échelle de 7 points selon le type de travail effectué. Plus la cote est élevée, moins la situation de la répondante est prestigieuse. Enfin, le nombre d'emplois à temps plein occupés par la répondante au cours des 4 années qui ont précédé l'interview sert également d'indicateur de l'activité de l'intéressée sur le marché du travail. On suppose, dans ce cas, que le taux d'activité des personnes qui changent souvent d'emploi est inférieur à celui des personnes qui ont un emploi stable.

Sources de revenu

Dans les deux études, on entend par « revenus provenant d'autres sources » les sommes versées l'année précédente à un membre quelconque de la famille par le régime d'assurance-emploi, un régime d'indemnisation des travailleuses et des travailleurs ou la sécurité sociale. Il s'agit en l'occurrence de variables dichotomiques qu'on mesure selon que la répondante a touché ou non un revenu provenant d'une source particulière.

Caractéristiques de l'échantillon

EDTR

Les caractéristiques de l'échantillon pour l'EDTR figurent dans le tableau 1. Nous donnons les caractéristiques de l'échantillon complet et celles de deux sous-échantillons, soit les femmes au foyer et les femmes actives sur le marché du travail. Le tableau ne renferme aucune indication sur la composition ethnique et raciale de l'échantillon; signalons, cependant, que la plupart des femmes comprises dans l'échantillon sont de race blanche.

Selon les données reproduites dans le tableau 1, le revenu annuel moyen des familles après impôt pour l'échantillon complet est de 40 801 \$ (écart-type : 23 347), et 37,9 p. 100 des personnes comprises dans l'échantillon sont économiquement défavorisées (d'après la MFR de Statistique Canada). Si l'on compare les femmes au foyer aux femmes qui ont des liens avec le marché du travail, on constate que les femmes au foyer ont un revenu de beaucoup inférieur (33 283 \$ contre 41 902 \$) et sont plus susceptibles de se retrouver au-dessous de la MFR (58,8 p. 100 contre 34,9 p. 100).

La majorité des femmes incluses dans l'échantillon ont un diplôme d'études secondaires (53,5 p. 100 ont entre 14 et 16 années de scolarité, et 34 p. 100 en ont entre 9 et 13). Toutefois, les femmes qui sont actives sur le marché du travail à divers degrés sont en général plus instruites que les femmes au foyer ($\chi^2 = 392,96$). L'âge moyen des femmes comprises dans cet échantillon est de 39,5 ans (écart-type : 11,7), et les femmes actives sur le marché du travail sont un peu plus jeunes que les femmes au foyer (39,4 contre 45). En moyenne, les femmes au foyer mettent au monde ou élèvent un plus grand nombre d'enfants que les femmes actives sur le marché du travail (2,7 contre 1,9).

Tableau 1. EDTR : caractéristiques de l'échantillon

Variables			Échantillon complet	Actives	Femmes au foyer
Situation économique					
Mesure de faible revenu (MFR)					
au-dessus de la MFR	%		62,1	65,1*	41,2
au-dessous de la MFR	%		37,9	34,9	58,8
Revenu familial annuel après impôt	\bar{x} (é.-t.)		40 801 \$ (23 347)	41 902 \$* (23 179)	33 283 \$ (17 401)
Situation actuelle					
Scolarité					
moins de 9 ans	%		9,2	7,9*	20,2
9 à 13 ans	%		34,0	31,9	43,5
14 à 16 ans	%		53,5	56,7	35,5
17 ans et plus	%		3,2	3,5	0,8
Âge	\bar{x} (é.-t.)		39,5 (11,7)	39,4* (11,0)	45,0 (11,9)
N ^{bre} d'enfants mis au monde ou élevés	\bar{x} (é.-t.)		2,0 (1,5)	1,9* (1,5)	2,7 (1,5)
État matrimonial					
mariée	%		64,8	63,2*	89,9
union de fait	%		7,6	8,2	3,8
séparée	%		3,9	4,4	0,8
divorcée	%		5,5	6,4	0,8
veuve	%		3,1	3,5	1,2
célibataire	%		15,0	14,3	3,6
Structure familiale actuelle					
mariée avec enfants	%		44,9	44,7*	51,1
mariée sans enfants	%		21,7	21,2	29,7
seule (ménage individuel)	%		7,8	9,0	1,1
seule (ménage collectif)	%		3,8	2,8	0,8
mère seule avec enfants	%		7,0	7,8	1,1
autre	%		14,7	14,4	16,2
Faits vécus à l'âge adulte					
Âge au premier mariage	\bar{x} (é.-t.)		22,3 (4,4)	22,4* (4,4)	22,0 (3,9)
Mariée plus d'une fois					
oui	%		8,0	8,1	7,2
non	%		92,0	91,9	92,8
Capacité de travail limitée par des problèmes de santé					
oui	%		9,0	8,5*	13,0
non	%		91,0	91,5	87,0

Tableau 1 (suite)

Variables			Échantillon complet	Actives	Femmes au foyer
Activité sur le marché du travail					
Activité de la famille					
	faible	%	0,8	0,8*	0,4
	2	%	6,1	6,2	5,6
	3	%	27,5	28,5	20,7
	4	%	43,9	43,4	46,6
	élevée	%	21,7	21,0	26,7
Total des heures travaillées pendant l'année précédente			\bar{x} (é.-t.)	1 129,3 (944,5)	1 304,5 (895,5)
Situation d'activité					
	a travaillé toute l'année précédente	%	5,0	63,2*	
	a travaillé une partie de l'année préc.	%	18,1	20,8	
	en chômage	%	4,0	4,6	
	inactive	%	22,9	11,3	100
Situation professionnelle					
	spécialiste	%	7,3	9,4*	
	semi-spécialiste	%	8,4	10,7	
	superviseure	%	7,0	9,0	
	travailleuse qualifiée	%	10,1	12,9	
	travailleuse spécialisée	%	17,0	21,7	
	travailleuse non qualifiée	%	15,0	19,1	
	actuellement sans emploi	%	35,2	17,1	100
Secteurs public et privé					
	public	%	13,7	15,2*	
	privé	%	52,0	57,9	
	sans emploi	%	34,3	15,9	100
Âge au premier emploi			\bar{x} (é.-t.)	22,1 (6,7)	22,3 (7,8)
Aide au revenu					
Pourcentage des bénéficiaires			%	16,0	20,3
N ^{bre} de mois où a touché assurance-emploi l'année précédente			(n)	(1 795)	(1 784)
			\bar{x}	5,3	5,3
Pourcentage des bénéficiaires			%	1,5	1,9
N ^{bre} de mois où a touché des indemnités pour accident du travail l'année précédente			(n)	(171)	(166)
			\bar{x}	5,1	4,9
Pourcentage des bénéficiaires			%	6,8	8,3
N ^{bre} de mois où a touché de l'aide sociale l'année précédente			(n)	(767)	(734)
			\bar{x}	9,9	9,9
n				11 250	8 791
					1 318

Nota : * $p \leq ,05$ pour les comparaisons établies entre le groupe des femmes actives sur le marché du travail et le groupe des femmes au foyer.

Environ 72 p. 100 des femmes composant l'échantillon sont mariées ou vivent en union de fait. Toutefois, alors que ce sont près de 94 p. 100 des femmes au foyer qui sont mariées ou qui vivent en union de fait, seulement 71 p. 100 des femmes actives sur le marché du travail sont classées dans ces catégories ($\chi^2 = 376,60$). En ce qui a trait à la structure familiale actuelle, moins de la moitié des femmes formant l'échantillon complet (44,9 p. 100) sont mariées ou vivent en union de fait et ont

des enfants de moins de 26 ans à la maison. Seulement un peu plus d'un cinquième (21,7 p. 100) sont mariées ou vivent en union libre et n'ont pas d'enfant à la maison. Il y a 11,6 p. 100 des femmes qui sont seules et vivent dans des ménages individuels ou collectifs, et 7 p. 100 qui sont des mères seules ayant des enfants à la maison. Là encore, on constate des différences appréciables entre les femmes au foyer et les femmes actives sur le marché du travail, la plus frappante étant que les femmes actives sur le marché du travail ont plus de chances de vivre seules ou d'être chefs de famille monoparentale que les femmes au foyer ($\chi^2 = 229,95$).

L'âge moyen auquel les femmes composant l'échantillon ont contracté un mariage pour la première fois est de 22,3 ans (écart-type : 4,4); près de 41 p. 100 se sont mariées entre l'âge de 18 et de 22 ans. Dans la très grande majorité des cas (92 p. 100), celles qui se sont mariées ne l'ont fait qu'une fois.

C'est seulement dans 9 p. 100 des cas qu'une affection physique, des troubles mentaux ou d'autres problèmes de santé à long terme restreignent la capacité des femmes de travailler. Cependant, les femmes au foyer sont plus susceptibles de déclarer que leur état de santé les limite à cet égard (13 p. 100 contre 8,5 p. 100, $\chi^2 = 28,68$).

Bien que le gros des familles participent assez activement au marché du travail, les familles des femmes au foyer obtiennent des résultats plus élevés que celles des femmes qui sont actives sur le marché du travail. Sur une échelle de 5, 64,4 p. 100 des familles des femmes actives sur le marché du travail se classent au deux niveaux les plus élevés, comparativement à 73,3 p. 100 des familles des femmes au foyer. Les femmes qui composent l'échantillon ont travaillé en moyenne 1 129,3 heures au cours de l'année précédente. Cela correspond à environ 23 heures de travail par semaine pendant 50 semaines, ou à 40 heures par semaine pendant 28 semaines. Plus de la moitié des femmes (55 p. 100) ont été actives sur le marché du travail pendant toute l'année qui a précédé l'interview, tandis que 22,9 p. 100 d'entre elles n'ont pas participé du tout à la vie active durant cette même année. Un peu plus de la moitié des travailleuses (52 p. 100) sont employées dans le secteur privé. Enfin, la grande majorité des femmes (79,1 p. 100) ont obtenu leur premier emploi à temps plein lorsqu'elles avaient entre 16 et 25 ans ($\bar{x} = 22,1$, écart-type : 6,7).

Seize pour cent des familles ont touché des prestations d'assurance-emploi l'année précédente; la durée moyenne des prestations a été de 5,3 mois. Un pour cent et demi des familles ont bénéficié de l'indemnisation des travailleuses et des travailleurs (indemnité d'accident du travail) cette année-là, et l'indemnité leur a été versée pendant 5 mois en moyenne. Près de 7 p. 100 des familles ont touché des prestations d'aide sociale la même année, la durée moyenne des prestations ayant été de 9,9 mois.

Étude sur le chômage

Les caractéristiques de l'échantillon qui a servi à l'Étude sur le chômage sont présentées au tableau 2; la première colonne concerne l'échantillon complet, la deuxième le sous-échantillon des femmes actives sur le marché du travail, et la troisième le sous-échantillon des femmes au foyer. Pour l'échantillon complet, le revenu familial annuel moyen, avant impôt, atteint 49 879 \$ (écart-type : 25 864); chez 18 p. 100 des répondantes, le revenu familial se situe au-dessous de la MFR. Tout comme dans l'enquête nationale, la Mesure de faible revenu révèle une différence appréciable entre les femmes au foyer et les femmes actives à des degrés divers sur le marché du

travail. Plus du tiers des femmes au foyer (36,2 p. 100), contre seulement 13,4 p. 100 des femmes qui participent à la vie active, entrent dans la catégorie des familles à faible revenu, d'où l'importance de l'activité des femmes pour la sécurité financière de la famille ($\chi^2 = 49,10$). Les différences notables dans le revenu familial annuel font encore ressortir le rôle important que joue le travail des femmes ($\bar{x} = 53\ 030$ \$ contre $\bar{x} = 23\ 422$ \$).

Les femmes qui composent cet échantillon sont un peu plus jeunes que celles qui forment l'échantillon de l'EDTR ($\bar{x} = 35,3$ ans, écart-type : 7). Ce fait n'a rien d'étonnant, si l'on considère les critères d'échantillonnage (avoir un enfant de moins de 19 ans qui vit sous son toit). Les femmes au foyer sont considérablement plus jeunes que celles qui sont actives sur le marché du travail (31,7 contre 36,2). Le niveau de scolarité des femmes incluses dans cet échantillon est de 14 ans en moyenne. Celui des femmes au foyer est inférieur d'une année, en moyenne, à celui des femmes actives sur le marché du travail. Le nombre moyen d'enfants qui vivent à la maison est tout juste inférieur à 2. En outre, les femmes au foyer ont passablement plus d'enfants, en particulier des jeunes enfants, que les femmes actives sur le marché du travail.

Tableau 2. Étude sur le chômage : caractéristiques de l'échantillon

Variables		Ensemble des femmes	Actives	Femmes au foyer
Situation économique				
Mesure de faible revenu (MFR)				
au-dessus de la MFR	%	82,0	86,6*	63,8
au-dessous de la MFR	%	18,0	13,4	36,2
Revenu familial annuel avant impôt	\bar{x} (é.-t.)	49 879 \$ (25 864)	53 030 \$* (25 543)	37 422 \$ (23 300)
Situation actuelle				
Scolarité	\bar{x} (é.-t.)	14,0 (2,7)	14,2* (2,7)	13,1 (2,7)
Âge	\bar{x} (é.-t.)	35,3 (7,0)	36,2* (6,5)	31,7 (7,6)
N ^{bre} d'enfants de moins de 19 ans	\bar{x} (é.-t.)	1,9 (0,9)	1,9* (0,8)	2,1 (1,0)
N ^{bre} d'enfants de moins de 6 ans	\bar{x} (é.-t.)	0,8 (0,8)	0,7* (0,8)	1,3 (0,8)
N ^{bre} d'enfants de 6 à 12 ans	\bar{x} (é.-t.)	0,7 (0,8)	0,7 (0,8)	0,6 (0,8)
N ^{bre} d'enfants de 13 à 19 ans	\bar{x} (é.-t.)	0,4 (0,8)	0,5* (0,8)	0,3 (0,6)
État de santé général	\bar{x} (é.-t.)	2,5 (0,7)	2,5 (0,7)	2,5 (0,7)
Situation d'activité				
employée à temps plein	%	47,4	59,5	
employée à temps partiel	%	15,5	19,5	
en chômage temporaire	%	4,8	11,7	
chômeuse	%	9,3	6,1	
femme au foyer	%	20,3		100
autre	%	2,6	3,3	

Tableau 2 (suite)

Variables		Ensemble des femmes	Actives	Femmes au foyer
Faits vécus pendant l'enfance				
Épreuves objectives	\bar{x} (é.-t.)	1,2 (1,4)	1,2* (1,4)	1,5 (1,5)
Épreuves subjectives	\bar{x} (é.-t.)	1,6 (0,81)	1,6 (0,8)	1,7 (0,8)
Soutien de famille				
père	%	72,6	73,8	68,0
mère	%	11,2	10,1	15,4
les deux parents	%	13,3	13,5	12,6
tierce personne	%	2,9	2,6	4,0
Faits vécus à l'âge adulte				
Épreuves	\bar{x} (é.-t.)	1,2 (1,3)	1,2 (1,3)	1,3 (1,4)
Âge au premier mariage	\bar{x} (é.-t.)	24,2 (5,0)	24,3 (4,7)	23,8 (6,0)
N ^{bre} de mariages contractés	\bar{x} (é.-t.)	1,3 (0,6)	1,3 (0,6)	1,3 (0,5)
Activité sur le marché du travail				
Antéc. prof. de la répondante au cours des 4 dernières années				
travailleuse stable	%	59,3	74,2*	0,6
actuellement en chômage	%	10,8	12,4	4,5
précédemment en chômage	%	10,2	11,1	6,8
inactive	%	19,7	2,3	88,1
Antéc. prof. du conjoint au cours des 4 dernières années				
travailleur stable	%	62,8	64,1*	58,0
actuellement en chômage	%	15,2	13,6	21,6
précédemment en chômage	%	19,3	19,3	19,3
inactif	%	2,6	3,0	1,1
Situation professionnelle				
travailleuse non qualifiée	%	12,8	10,4*	23,4
cadre supérieure	%	4,8	5,1	3,8
gestionnaire d'entreprise	%	16,6	18,5	8,2
cadre moyenne (ou l'équivalent)	%	14,1	15,2	9,5
vendeuse ou employée de bureau	%	36,4	36,2	37,3
travailleuse manuelle qualifiée	%	2,8	2,5	4,4
travailleuse spécialisée	%	12,4	12,2	13,3
N ^{bre} d'emplois à temps plein	\bar{x} (é.-t.)	1,1 (0,9)	1,2* (0,9)	0,6 (0,8)
Sources de revenu				
salaires	%	84,0	94,3*	84,0
assurance-emploi	%	26,9	39,9*	26,9
aide sociale	%	41,7	15,1*	41,7
indemnité d'accident du travail	%	5,1	10,6*	5,1
n		897	684	176

Nota : * $p \leq ,05$ pour les comparaisons établies entre le groupe des femmes actives sur le marché du travail et le groupe des femmes au foyer.

Les femmes composant l'échantillon sont en assez bonne santé; la moyenne obtenue est de 2,5 points (sur une échelle de 1 à 3), ce qui indique un état de santé supérieur à la moyenne. Un peu moins de la moitié des femmes formant l'échantillon sont employées à temps plein (47,4 p. 100), 15,5 p. 100 employées à temps partiel, 4,8 p. 100 temporairement en chômage, et 9,3 p. 100 chômeuses. Un peu plus de 20 p. 100 se considèrent comme femmes au foyer, et 2,6 p. 100 entrent dans la catégorie « autre » (étudiantes, personnes handicapées ou personnes à la retraite).

En ce qui concerne les variables relatives aux faits vécus pendant l'enfance, nous constatons que le nombre moyen des épreuves objectives est de 1,2 (écart-type : 1,40). Une bonne partie des femmes (44,1 p. 100) ont vécu une épreuve ou deux pendant leur enfance, alors que 39,1 p. 100 ont déclaré n'en avoir subi aucune. En ce qui concerne les épreuves subjectives, le nombre moyen est de 1,63 (écart-type : 0,8); 83,3 p. 100 des femmes ont vécu une ou deux épreuves subjectives durant l'enfance. Le nombre d'épreuves objectives signalé par les femmes au foyer est légèrement supérieur à celui qu'ont déclaré les femmes actives sur le marché du travail; toutefois, il n'y a pas de différences notables entre les deux groupes en ce qui a trait aux autres variables concernant les faits vécus tant pendant l'enfance qu'à l'âge adulte.

Dans la plupart des cas (72,6 p. 100), le père était le principal soutien de famille lorsque ces femmes étaient enfants. Le nombre des répondantes qui avaient pour soutien de famille les deux parents (13,3 p. 100) ou la mère seule (11,2 p. 100) est à peu près le même.

Les variables se rapportant aux faits vécus à l'âge adulte révèlent que le nombre moyen des épreuves subies est de 1,2 (écart-type : 1,3). L'échelle de cotation va de 0 à 8; dans la plupart des cas, la réponse a été soit aucune (0) [38,2 p. 100] soit de 1 à 3 (55,1 p. 100). Une grande majorité de femmes ne se sont mariées qu'une fois (79,8 p. 100), et l'âge auquel la plupart ont contracté leur premier mariage se situe entre 18 et 22 ans (36,5 p. 100) ou entre 23 et 27 ans (35,4 p. 100).

En ce qui a trait à l'activité sur le marché du travail, nous avons pour variables les antécédents professionnels de la répondante au cours des 4 années précédentes, les antécédents professionnels du conjoint pendant la même période, la situation professionnelle de la répondante (par rapport à son emploi actuel ou à son dernier emploi) et le nombre d'emplois à temps plein occupés durant les 4 années précédentes. Il convient de rappeler que les familles vivant ou ayant vécu des situations de chômage sont surreprésentées dans l'échantillon; cela dit, le tableau 2 montre que près de 60 p. 100 des femmes incluses dans l'échantillon sont des travailleuses stables. Au moment de l'entrevue, plus de 10 p. 100 des femmes étaient en chômage (10,8 p. 100) ou avaient précédemment été en chômage (10,2 p. 100), alors que 19,7 p. 100 étaient inactives. À titre de comparaison, seulement 2,6 p. 100 des conjoints étaient restés inactifs pendant les 4 années précédentes, alors que, dans 62,8 p. 100 des cas, les conjoints étaient des travailleurs stables. Dans 15,2 p. 100 des cas, les femmes ont déclaré que leur conjoint était en chômage et, dans 19,3 p. 100 des cas, qu'il l'avait été précédemment. S'il ne faut pas s'étonner du fait que les femmes au foyer sont moins actives sur le marché du travail ($\chi^2 = 663,43$), il est intéressant de constater qu'il existe des différences appréciables entre les deux groupes en ce qui concerne les antécédents professionnels du conjoint au cours des 4 années précédentes. Les conjoints des femmes au foyer risquent davantage d'occuper des emplois peu stables que les conjoints des femmes actives sur le marché du travail. En fait, les

femmes au foyer ont de plus fortes chances d'avoir un mari chômeur que les femmes actives sur le marché du travail ($\chi^2 = 8,69$).

Plus du tiers (36,4 p. 100) des femmes composant l'échantillon se situent à mi-chemin dans l'échelle de cotation du statut professionnel et travaillent comme vendeuses ou employées de bureau. Un faible pourcentage de femmes sont cadres supérieures (4,8 p. 100) ou travailleuses manuelles qualifiées (2,8 p. 100). Celles qui restent sont réparties assez également parmi les autres groupes professionnels. La plupart (56 p. 100) ont occupé un seul emploi pendant les 4 années qui ont précédé l'interview, et dans 23,2 p. 100 des cas ($n = 201$) les emplois occupés n'étaient pas à temps plein. La situation professionnelle des femmes au foyer est mesurée d'après leur dernier emploi. Si on la compare à celle des femmes actives sur le marché du travail, on constate que les femmes au foyer ont, d'après le tableau 2, un statut moins élevé dans l'échelle de cotation du statut professionnel ($\chi^2 = 30,46$). Par comparaison avec les femmes qui, à des degrés divers, sont actives sur le marché du travail, les femmes au foyer ont aussi occupé un moins grand nombre d'emplois au cours des 4 années précédentes.

Quatre-vingt-cinq pour cent des femmes composant l'échantillon ont touché un revenu salarial durant l'année précédente. Près de 27 p. 100 ont bénéficié de prestations d'assurance-emploi, 41,7 p. 100 de prestations d'aide sociale, et 5,1 p. 100 d'une indemnité d'accident du travail. Par comparaison avec les femmes au foyer, une plus grande proportion de femmes ayant certains liens avec le marché du travail ont touché un salaire, des prestations d'assurance-emploi ou une indemnité d'accident du travail. À l'inverse, un pourcentage plus élevé de femmes au foyer ont touché des prestations d'aide sociale.

Analyse

Dans notre analyse, nous voyons dans quelle mesure les ensembles suivants de variables indépendantes influent sur les chances des femmes d'avoir de faibles revenus : situation actuelle, faits vécus à l'âge adulte, activité sur le marché du travail et sources d'aide au revenu. Nous avons procédé à des analyses hiérarchiques fondées sur la régression logistique pour tâcher de mieux comprendre en quoi chaque ensemble de variables influe sur le risque d'insécurité financière.

Résultats

Les tableaux 3 et 4 présentent les analyses multivariées qui concernent la totalité des femmes composant l'échantillon de l'EDTR et l'échantillon de l'Étude sur le chômage respectivement. Dans le modèle 1, nous examinons les variables de contrôle utilisées dans nos analyses. À l'étude des deux échantillons, nous constatons que le risque d'avoir un faible revenu est plus élevé chez les jeunes femmes et chez les femmes peu instruites que chez les femmes plus âgées ou plus instruites. Ce risque est encore augmenté par le fait d'avoir mis au monde ou d'élever un plus grand nombre d'enfants (tableau 3, modèle 1) et par la présence à la maison d'enfants d'âge scolaire (tableau 4, modèle 1).

Un des avantages qu'offrent les données de l'EDTR par rapport à celles de l'Étude sur le chômage, c'est que l'échantillon se compose de femmes provenant de tous les horizons quant à l'état matrimonial et à la structure familiale. Le tableau 3 (modèle 1) vient à l'appui de

recherches antérieures en montrant que, par comparaison avec les femmes mariées mères de famille, les femmes mariées sans enfant sont moins susceptibles de vivre dans la pauvreté, alors que les mères seules le sont davantage. Si l'on tient compte de la composition de la famille, on observe que les veuves comprises dans l'échantillon sont moins susceptibles que les femmes mariées d'être économiquement défavorisées. Ce résultat vient contredire des recherches précédentes, selon lesquelles les femmes connaîtraient des difficultés économiques après la mort du conjoint. Toutefois, cette contradiction s'explique sans doute par la nature de l'échantillon : nous avons ici des femmes âgées de moins de 65 ans, qui sont devenues veuves assez jeunes et qui, en conséquence, représentent sans doute un cas assez unique.

Le modèle 2 vient ajouter aux variables de contrôle du modèle 1 des variables relatives aux faits vécus pendant l'enfance. Seule l'Étude sur le chômage comporte ces variables et, comme l'indique le tableau 3, celles-ci n'ont pas une très grande influence sur le risque de désavantage économique. Elles n'ont pas d'effet non plus sur la portée des différentes variables de contrôle. Le modèle 3 ajoute aux équations des deux ensembles de données des variables relatives aux faits vécus à l'âge adulte. L'âge auquel les femmes se sont mariées pour la première fois influe sur le risque qu'elles soient un jour économiquement défavorisées. Selon les données (tableaux 3 et 4, modèle 3), les femmes qui se sont mariées très jeunes (à l'exception de celles qui ont contracté un mariage avant leur 18^e anniversaire de naissance, selon l'Étude sur le chômage) risquent moins de connaître un jour la pauvreté que les femmes qui se sont mariées pour la première fois après l'âge de 27 ans. On se serait attendu à tout le contraire. Cependant, d'autres analyses (dont il n'est pas rendu compte dans la présente étude) donnent à entendre que, si l'on exclut du modèle la situation actuelle, les femmes qui se sont mariées jeunes sont plus susceptibles de vivre un jour dans la pauvreté. Lorsqu'on fait entrer en ligne de compte les variables relatives à la composition de la famille, le sens de la relation change. (L'âge et la scolarité ne modifient pas le sens de la relation lorsqu'ils sont ajoutés au modèle indépendamment l'un de l'autre.) Ainsi, les données laissent supposer qu'il y a dans le risque de pauvreté covariance de l'âge auquel a été contracté le premier mariage et des variables relatives à la composition de la famille.

Le nombre de mariages contractés n'influe guère sur les probabilités que les femmes fassent un jour partie des personnes défavorisées sur le plan économique. Cependant, les femmes dont la capacité de travail est limitée par des problèmes de santé (tableau 3, modèle 3) ou dont l'état de santé est au-dessous de la moyenne (tableau 4, modèle 3) courent, à cet égard, un plus grand risque que les femmes entièrement aptes au travail ou dont l'état de santé se trouve dans la moyenne.

À l'intérieur du modèle 3, nous ajoutons des variables relatives à l'activité sur le marché du travail; ce faisant, nous constatons que les antécédents professionnels du conjoint (tableau 4), le degré d'activité de la famille sur le marché du travail (tableau 3), la situation professionnelle (tableaux 3 et 4), l'âge auquel la répondante a obtenu son premier emploi (tableau 4) et le secteur d'emploi (tableau 4) influent de manière appréciable sur les risques que la répondante connaisse la pauvreté. À l'inverse, la situation d'activité (sauf en ce qui concerne les femmes comprises dans l'échantillon de l'Étude sur le chômage qui travaillent à temps partiel) et les antécédents professionnels de la répondante n'ont pas d'effets importants à cet égard.

**Tableau 3. Résultats de l'analyse de régression logistique pour l'échantillon complet :
EDTR (n = 11 250)**

Variables	Modèle 1		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Situation actuelle								
Scolarité	-0,22*	0,81	-0,21*	0,81	-0,10*	0,90	-0,09*	0,91
Âge de la répondante	-0,06*	0,94	-0,07*	0,94	-0,07*	0,94	-0,07*	0,94
N ^{bre} d'enfants	0,51*	1,66	0,53*	1,70	0,52*	1,68	0,52*	1,68
État matrimonial								
<i>mariée</i>								
union de fait	-0,02	0,98	-0,10	0,91	-0,11	0,90	-0,15	0,86
séparée	0,21	1,24	0,20	1,22	0,29	1,33	0,12	1,13
divorcée	-0,16	0,85	-0,10	0,91	-0,05	0,95	-0,28	0,76
veuve	-0,43*	0,65	-0,35*	0,71	-0,52*	0,60	-0,57*	0,57
célibataire	0,10	1,10	0,18	1,19	0,09	1,09	-0,05	0,95
Structure familiale								
<i>mariée avec enfants</i>								
seule (ménage indiv.)	-0,13	0,88	-0,31*	0,73	-0,38*	0,68	-0,48*	0,62
seule (ménage coll.)	-0,16	0,85	-0,42*	0,66	-0,41	0,67	-0,40	0,67
mariée sans enfant	-1,38*	0,25	-1,40*	0,25	-1,56*	0,21	-1,54*	0,21
mère seule avec enfants	0,93*	2,53	0,82*	2,27	0,74*	2,10	0,61*	1,85
autre type de famille écon.	0,15	1,16	0,09	1,09	0,01	1,01	0,03	1,03
Faits vécus à l'âge adulte								
Âge au premier mariage								
<i>plus de 27 ans</i>								
célibataire			-0,22	0,80	-0,10	0,91	-0,13	0,88
moins de 18 ans			-0,48*	0,62	-0,33*	0,72	-0,31*	0,74
18 à 22 ans			-0,29*	0,75	-0,20	0,82	-0,18	0,83
23 à 27 ans			-0,22*	0,80	-0,14	0,87	-0,14	0,87
Mariée plus d'une fois								
<i>non</i>								
oui			-0,06	0,94	-0,01	0,99	-0,02	0,98
Capacité de travail								
limitée — probl. santé								
<i>non</i>								
oui			0,77*	2,16	0,18	1,20	0,10	1,11

Tableau 3 (suite)

Variables	Modèle 1		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Activité sur le marché du travail								
Activité de la famille					-0,25*	0,78	-0,25*	0,78
Total des heures travaillées					-0,00*	1,00	-0,00*	1,00
Situation d'activité								
<i>a travaillé toute l'année</i>								
en chômage toute l'année					0,54	1,72	0,89	2,44
inactive					0,44	1,56	0,77	2,15
a travaillé/en chômage					0,15	1,17	0,25*	1,28
a travaillé/inactive					0,08	1,09	0,14	1,15
en chômage/inactive					0,34	1,41	0,62	1,85
a travaillé/en chô./inactive					0,18	1,20	0,23	1,26
Situation professionnelle								
<i>travailleuse non qualifiée</i>								
spécialiste					-0,90*	0,41	-0,89*	0,41
semi-spécialiste					-0,73*	0,48	-0,73*	0,48
superviseure					-0,52*	0,60	-0,52*	0,59
travailleuse qualifiée					-0,57*	0,57	-0,57*	0,57
travailleuse spécialisée					-0,13	0,88	-0,11	0,90
actuellement sans emploi					-0,61	0,54	-0,59	0,56
Secteur d'emploi								
<i>secteur public</i>								
secteur privé					0,44*	1,54	0,42*	1,52
en chômage					0,88	2,40	0,42	1,53
Âge au premier emploi					0,01*	1,01	0,01*	1,01
Aide au revenu								
assurance-emploi							-0,04*	0,96
indemnité d'accident du travail							-0,14*	0,87
aide sociale							0,15*	1,16
$\bar{\chi}^2$		2 488,26		2 426,41		2 757,84		2 895,83
-2 Log du rapport de vraisemblance		11 085,56		10 151,26		7 853,89		7 715,89
dl		13		19		36		39
n		10 245		9 474		8 159		8 159
données manquantes		1 005		1 776		3 091		3 091

Nota : * p ≤ 0,05.

Tableau 4 (suite)

Variables	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Antéc. prof. de la répondante au cours des 4 dernières années										
<i>travailleuse stable</i>										
actuellement en chômage							2,21	9,11	2,76	15,88
précédemment en chômage							0,78	2,19	1,01	2,74
inactive							1,46	4,31	1,93	6,88
Antéc. prof. du conjoint au cours des 4 dernières années										
<i>travailleur stable</i>										
actuellement en chômage							3,02*	20,49	2,75*	15,69
précédemment en chômage							1,11*	3,02	1,01*	2,76
inactif							3,00*	20,10	2,85*	17,30
Situation professionnelle de la répondante (Hollingshead)										
<i>travailleuse non qualifiée</i>										
cadre supérieure							-1,85*	0,16	-1,71	0,18
gestionnaire d'entreprise							-1,68*	0,19	-1,37*	0,25
cadre moyenne (ou l'équivalent)							-1,68*	0,19	-1,58*	0,21
vendeuse ou employée de bureau							-0,84*	0,43	-0,54	0,58
travailleuse manuelle qualifiée							-0,53	0,59	-0,42	0,66
travailleuse spécialisée							-0,25	0,78	-0,09	0,92
N ^{bre} d'emplois à temps plein au cours des 4 dernières années							0,14	1,16	0,18	1,20
Sources de revenu										
salaires									-1,14*	0,32
assurance-emploi									-0,93*	0,40
aide sociale									1,95*	7,05
indemnité d'accident du travail									-0,59	0,56
$\bar{\chi}^2$		90,253		93,771		116,049		287,194		349,178
-2 Log du rapport de vraisemblance		721,944		714,2		687,298		463,977		394,447
n		862		859		855		833		830
données manquantes		7		10		14		36		39
dl		5		10		17		35		39

Nota : * p ≤ 0,05.

Comparativement aux femmes dont le mari a occupé un emploi stable pendant les 4 années précédentes, celles dont le mari est actuellement en chômage, a été en chômage ou est inactif risquent beaucoup plus de figurer au nombre des personnes économiquement défavorisées (tableau 4). Le risque de pauvreté est également plus élevé chez les femmes dont la famille est peu active sur le marché du travail. L'importance de ces variables ainsi que le peu d'importance des antécédents professionnels et de la situation d'activité de la répondante elle-même nous portent à croire que la sécurité financière des femmes dépend davantage d'autres membres de la famille que d'elles-mêmes. Cependant, les femmes qui exercent un métier ou une profession de prestige sont moins susceptibles de vivre un jour dans la pauvreté que celles qui ont un métier de statut inférieur (tableaux 3 et 4). De même, les risques sont moins grands pour les femmes qui travaillent dans le secteur public que pour celles qui occupent un emploi dans le secteur privé (tableau 4).

Lorsque ces variables sont ajoutées au modèle, la scolarité (tableau 4 seulement), l'état de santé (tableau 4 seulement), le fait d'avoir contracté un mariage pour la première fois à un âge se situant entre 18 et 27 ans (tableaux 3 et 4) et le fait de vivre seule dans un ménage individuel (tableau 3) n'ont plus un effet déterminant. Cela laisse supposer qu'un niveau d'activité élevé sur le marché du travail compense le mauvais état de santé et certaines caractéristiques familiales, et diminue le risque de pauvreté.

Dans le modèle 5, nous faisons entrer en ligne de compte les sources de revenu. Dans les deux ensembles de données, les femmes qui touchent des prestations d'aide sociale sont plus susceptibles de connaître la pauvreté que les autres. Toutefois, les femmes salariées (tableau 4) ou prestataires d'assurance-emploi (tableaux 3 et 4) courent un moins grand risque à cet égard. D'après les données de l'EDTR (tableau 3), le fait de toucher une indemnité d'accident du travail diminue de beaucoup le risque de pauvreté; les données de l'Étude sur le chômage (tableau 4) ne révèlent cependant rien de tel.

Sauf dans un cas, l'ajout au modèle de variables relatives à l'aide au revenu ne modifie aucunement la portée des autres variables dans les données de l'EDTR. La seule exception, c'est lorsqu'une personne est passée plusieurs fois d'une situation d'emploi à une situation de chômage l'année précédente; lorsqu'on tient compte des variables relatives à l'aide au revenu, cette alternance de situations augmente le risque de pauvreté. Ces variables ont une plus grande portée dans les données de l'Étude sur le chômage. Comme l'indique le tableau 4, lorsqu'on tient compte des variables relatives à l'aide au revenu, à l'âge, à l'état de santé et au fait d'être travailleuse non qualifiée, vendeuse ou employée de bureau n'ont plus un effet marqué; en revanche, le nombre d'enfants de moins de 6 ans qui habitent à la maison devient un facteur déterminant et accroît le risque de pauvreté.

Les analyses bidimensionnelles présentées précédemment donnent à penser que les femmes au foyer et les femmes actives sur le marché du travail diffèrent sous bien des rapports. Nous avons donc effectué des analyses distinctes pour ces deux groupes afin de voir dans quelle mesure les facteurs mentionnés influent différemment sur leurs chances de connaître un jour la pauvreté. Les tableaux 5 à 8 renferment les mêmes analyses avec régression hiérarchique, mais pour les deux groupes séparément.

Sauf dans deux cas, la progression des modèles 1 à 3 est semblable pour les deux groupes. La première exception est que, dans tous les modèles fondés sur les données de l'Étude sur le chômage, le nombre d'enfants qui vivent à la maison augmente le risque de pauvreté chez les femmes actives sur le marché du travail, alors qu'il n'a pas d'effet véritable chez les femmes au foyer (tableaux 6 et 8).

Lorsqu'on passe du modèle 3 aux modèles 4 et 5, on constate aussitôt un certain nombre d'autres différences entre les femmes au foyer et celles qui entrent dans la catégorie « a travaillé/en chômage ». Si l'on étudie d'abord le modèle 4, on voit que, chez les femmes au foyer incluses dans l'échantillon de l'EDTR (tableau 7), l'âge auquel a été obtenu le premier emploi influe sur le risque de pauvreté. Les femmes au foyer qui ont commencé à travailler plus tard sont moins

Tableau 5. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes qui ont des liens avec le marché du travail : EDTR (n = 8 791)

Variables	Modèle 1		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Situation actuelle								
Scolarité	-0,21*	0,81	-0,20*	0,82	-0,09*	0,91	-0,08*	0,92
Âge de la répondante	-0,07*	0,94	-0,07*	0,93	-0,07*	0,94	-0,06*	0,94
N ^{bre} d'enfants	0,55*	1,73	0,57*	1,77	0,54*	1,72	0,54*	1,71
État matrimonial								
<i>mariée</i>								
union de fait	0,05	1,05	0,02	1,02	0,05	0,95	-0,09	0,92
séparée	0,39*	1,48	0,28	1,33	0,28	1,32	0,11	1,11
divorcée	0,04	1,04	-0,01	0,99	-0,09	0,92	-0,31	0,74
veuve	-0,26	0,77	-0,28	0,75	-0,50*	0,60	-0,49*	0,61
célibataire	0,30*	1,36	0,21	1,23	0,08	1,08	-0,03	0,97
Structure familiale								
<i>mariée avec enfants</i>								
seule (ménage indiv.)	-0,19	0,83	-0,23	0,79	-0,34*	0,71	-0,46*	0,63
seule (ménage coll.)	-0,39*	0,67	-0,41*	0,66	-0,42	0,66	-0,42	0,66
mariée sans enfant	-1,52*	0,22	-1,52*	0,22	-1,67*	0,19	-1,66*	0,19
mère seule avec enfants	0,90*	2,45	0,91*	2,49	0,79*	2,20	0,63*	1,87
autre type de famille écon.	0,19*	1,21	0,19*	1,21	0,10	1,11	0,12	1,13
Faits vécus à l'âge adulte								
Âge au premier mariage								
<i>plus de 27 ans</i>								
célibataire			-0,17	0,84	-0,12	0,89	-0,17	0,84
moins de 18 ans			-0,41*	0,66	-0,25	0,78	-0,21	0,81
18 à 22 ans			-0,27*	0,76	-0,19	0,83	-0,17	0,84
23 à 27 ans			-0,19	0,83	-0,15	0,86	-0,14	0,87
Mariée plus d'une fois								
<i>non</i>								
<i>oui</i>			-0,03	0,98	-0,01	0,99	-0,03	0,97
Capacité de travail limitée par des problèmes de santé								
<i>non</i>								
<i>oui</i>			0,79*	2,21	0,22	1,25	0,14	1,15

Tableau 5 (suite)

Variables	Modèle 1		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Activité sur le marché du travail								
Activité de la famille					-0,24*	0,79	-0,22*	0,80
Total des heures travaillées					-0,00*	1,00	-0,00*	1,00
Situation d'activité								
<i>a travaillé toute l'année</i>								
en chômage toute l'année					0,48	1,62	0,80	2,23
inactive					0,03	1,03	0,16	1,18
<i>a travaillé/en chômage</i>					0,17	1,19	0,25*	1,29
<i>a travaillé/inactive</i>					0,09	1,09	0,13	1,14
en chômage/inactive					0,26	1,30	0,50	1,64
<i>a travaillé/en</i>					0,20	1,22	0,24	1,27
<i>chômage/inactive</i>								
Situation professionnelle								
<i>travailleuse non qualifiée</i>								
spécialiste					-0,92*	0,40	-0,91*	0,40
semi-spécialiste					-0,74*	0,48	-0,74*	0,48
superviseure					-0,53*	0,59	-0,53*	0,59
travailleuse qualifiée					-0,58*	0,56	-0,57*	0,57
travailleuse spécialisée					-0,12	0,89	-0,10	0,91
actuellement sans emploi					-0,64	0,53	-0,61	0,54
Secteur d'emploi								
<i>secteur public</i>								
secteur privé					0,44*	1,56	0,43*	1,54
en chômage					1,00	2,72	0,56	1,74
Âge au premier emploi					0,00	1,00	0,01	1,01
Aide au revenu								
assurance-emploi							-0,03*	0,97
indemnité d'accident du							-0,12*	0,89
travail							0,17*	1,19
aide sociale								
$\bar{\chi}^2$		2 087,48		2 161,94		2 342,05		2 491,57
-2 Log du rapport de vraisemblance		8 558,73		8 471,9		6 833,87		6 684,36
dl		13		19		36		39
n		8 240		8 227		7 264		7 264
données manquantes		551		564		1 527		1 527

Nota : * $p \leq 0,05$.

susceptibles de vivre dans la pauvreté que celles qui ont commencé jeunes. Par contre, chez les femmes actives sur le marché du travail, l'âge auquel a été obtenu le premier emploi n'a pas d'influence sur le risque de pauvreté (tableau 5). En examinant le modèle 4 issu des données de l'Étude sur le chômage, on s'aperçoit que, parmi les femmes qui entrent dans la catégorie « a travaillé/en chômage », les cadres supérieures et les gestionnaires d'entreprise sont moins susceptibles que les travailleuses non qualifiées de connaître la pauvreté (tableau 6). Toutefois, la situation professionnelle antérieure des femmes au foyer n'est pas un facteur déterminant par rapport au risque de pauvreté (tableau 8).

**Tableau 6. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes qui ont des liens avec le marché du travail :
Étude sur le chômage (n = 693)**

Variables	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Situation actuelle										
Scolarité	-0,10*	0,91	-0,09*	0,91	-0,10*	0,91	0,05	1,05	0,09	1,10
Âge de la répondante	-0,09*	0,92	-0,08*	0,92	-0,11*	0,89	-0,04	0,96	-0,01	0,99
N ^{bre} d'enfants de moins de 6 ans à la maison	0,13	1,13	0,16	1,17	0,16	1,17	0,51	1,66	0,75*	2,11
N ^{bre} d'enfants de 6 à 12 ans à la maison	0,40*	1,49	0,42*	1,52	0,49*	1,64	0,68*	1,98	0,74*	2,10
N ^{bre} d'enfants de 13 à 19 ans à la maison	0,56*	1,76	0,57*	1,77	0,65*	1,92	0,74*	2,09	0,78*	2,19
Faits vécus pendant l'enfance										
Épreuves objectives			0,09	1,09	0,03	1,03	0,01	1,01	0,08	1,08
Épreuves subjectives			0,03	1,03	0,03	1,03	0,24	1,27	0,28	1,32
Soutien de famille										
<i>père</i>										
<i>mère</i>			-0,04	0,96	0,11	1,11	-0,72	0,49	-1,18	0,31
les deux parents			0,28	1,33	0,29	1,34	0,24	1,27	-0,19	0,83
<i>tierce personne</i>			-0,05	0,95	-0,12	0,89	0,53	1,70	0,97	2,64
Faits vécus à l'âge adulte										
Total des épreuves					0,15	1,16	0,04	1,04	-0,16	0,85
Âge au premier mariage										
<i>plus de 27 ans</i>										
<i>moins de 18 ans</i>					-0,66	0,52	0,75	2,12	0,45	1,57
18 à 22 ans					-0,62	0,54	-0,44	0,64	-0,45	0,64
23 à 27 ans					-0,15	0,86	-0,26	0,77	-0,36	0,70
N ^{bre} de mariages contractés					-0,19	0,83	-0,03	0,97	-0,02	0,98
État de santé général										
<i>au-dessous de la moyenne</i>										
<i>au-dessus de la moyenne</i>					-1,19*	0,30	-1,31*	0,27	-1,25	0,29
<i>dans la moyenne</i>					-0,73*	0,48	-0,29	0,75	-0,31	0,73

Tableau 6 (suite)

Variables	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Activité sur le marché du travail										
Situation d'activité de la répondante										
<i>employée à temps plein</i>										
employée à temps partiel							1,19*	3,28	0,90*	2,46
temporairement en chômage							0,47	1,60	1,01	2,76
chômeuse							1,84	6,31	1,01	2,76
autre							0,54	1,72	0,12	1,12
Antéc. prof. de la répondante au cours des 4 dernières années										
<i>travailleuse stable</i>										
actuellement en chômage							1,09	2,98	1,48	4,38
précédemment en chômage							0,80	2,22	1,19*	3,30
inactive							1,12	3,08	0,95	2,57
Antéc. prof. du conjoint (4 dern. années)										
<i>travailleur stable</i>										
actuellement en chômage							3,22*	25,10	3,33*	27,90
précédemment en chômage							1,61*	4,99	1,56*	4,75
inactif							3,84*	46,70	3,92*	50,19
Situation professionnelle de la répondante (Hollingshead)										
<i>travailleuse non qualifiée</i>										
cadre supérieure							-1,57	0,21	-1,27	0,28
gestionnaire d'entreprise							-1,70*	0,18	-1,24	0,29
cadre moyenne (ou l'équivalent)							-1,82*	0,16	-2,00*	0,14
vendeuse ou employée de bureau							-0,74	0,48	-0,34	0,71
travailleuse manuelle qualifiée							-0,70	0,50	-0,70	0,50
travailleuse spécialisée							0,06	1,06	0,41	1,51
N ^{bre} d'emplois à temps plein au cours des 4 dernières années							0,26	1,30	0,30	1,35

Tableau 6 (suite)

Variables	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Sources de revenu										
salaires									-1,41*	0,25
assurance-emploi									-1,26*	0,28
aide sociale									2,13*	8,42
indemnité d'accident du travail									-1,12	0,32
$\bar{\chi}^2$		26,653		29,147		49,427		215,569		267,123
-2 Log du rapport de vraisemblance		514,664		511,595		490,738		319,427		259,514
n		688		686		684		679		676
données manquantes		5		7		9		14		17
dl		5		10		17		34		38

Nota : * $p \leq 0,05$.

**Tableau 7. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes au foyer : EDTR
(n = 1 318)**

Variables	Modèle 1		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Situation actuelle								
Scolarité	-0,14*	0,87	-0,14*	0,87	-0,14*	0,87	-0,13*	0,88
Âge de la répondante	-0,08*	0,93	-0,08*	0,92	-0,09*	0,92	-0,09*	0,92
N ^{bre} d'enfants	0,27*	1,31	0,32*	1,37	0,40*	1,49	0,41*	1,50
Structure familiale								
<i>mariée avec enfants</i>								
mariée sans enfant	-1,07*	0,34	-1,04*	0,35	-0,97*	0,38	-0,93*	0,40
autre type de famille								
économique	0,20	1,22	0,07	1,07	0,11	1,11	0,11	1,12
Faits vécus à l'âge adulte								
Âge au premier mariage								
<i>plus de 27 ans</i>								
célibataire			0,59	1,81	1,11	3,03	1,14	3,13
moins de 18 ans			-0,73*	0,48	-1,12*	0,33	-1,16*	0,31
18 à 22 ans			-0,36*	0,70	-0,32	0,73	-0,32	0,73
23 à 27 ans			-0,34	0,72	-0,10	0,91	-0,12	0,89
Mariée plus d'une fois								
<i>non</i>								
oui			-0,15	0,87	0,03	1,03	0,02	1,02
Capacité de travail limitée par des problèmes de santé								
<i>non</i>								
oui			0,58*	1,79	0,39	1,47	0,35	1,41
Activité sur le marché du travail								
Activité de la famille								
Âge au premier emploi					-0,48*	0,62	-0,47*	0,62
					0,02*	1,02	0,03*	1,03
Aide au revenu								
assurance-emploi							-0,24	0,79
indemnité d'accident du travail							-0,32	0,73
aide sociale							0,61	1,83
$\bar{\chi}^2$	300,3		327,24		260,13		272,17	
-2 Log du rapport de vraisemblance	1 700,32		1 362,45		955		942,96	
dl	5		11		13		16	
n	1 254		1 246		895		895	
données manquantes	64		72		423		423	

Nota : * $p \leq 0,05$.

**Tableau 8. Résultats de l'analyse de régression logistique pour les femmes au foyer :
Étude sur le chômage (n = 176)**

Variables	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Situation actuelle										
Scolarité	-0,29*	0,75	-0,28*	0,76	-0,18	0,83	0,05	1,05	0,15	1,16
Âge de la répondante	-0,11*	0,90	-0,09	0,91	-0,16*	0,85	-0,13	0,88	-0,10	0,91
N ^{bre} d'enfants de moins de 6 ans à la maison	0,15	1,16	0,20	1,22	0,18	1,20	0,10	1,10	0,42	1,53
N ^{bre} d'enfants de 6 à 12 ans à la maison	0,03	1,03	-0,00	1,00	0,07	1,07	-0,28	0,75	-0,07	0,93
N ^{bre} d'enfants de 13 à 19 ans à la maison	0,46	1,58	0,44	1,56	0,45	1,56	0,28	1,32	-0,03	0,97
Faits vécus pendant l'enfance										
Épreuves objectives			0,16	1,17	0,19	1,21	0,13	1,14	0,11	1,12
Épreuves subjectives			0,10	1,10	0,04	1,04	-0,03	0,97	0,10	1,11
Soutien de famille										
<i>père</i>										
<i>mère</i>			0,02	1,02	-0,31	0,74	-0,43	0,65	-0,59	0,55
<i>les deux parents</i>			0,79	2,21	1,01	2,74	0,33	1,39	-0,05	0,95
<i>tierce personne</i>			-0,60	0,55	-0,65	0,52	-0,72	0,49	-0,74	0,48
Faits vécus à l'âge adulte										
Total des épreuves					-0,19	1,21	0,33	1,39	0,35	1,42
Âge au premier mariage										
<i>plus de 27 ans</i>										
<i>moins de 18 ans</i>					-1,93	0,14	-1,57	0,21	-1,30	0,27
<i>18 à 22 ans</i>					-1,61*	0,20	-1,50	0,22	-1,47	0,23
<i>23 à 27 ans</i>					-2,83*	0,06	-2,47*	0,09	-2,39*	0,09
N ^{bre} de mariages contractés					-0,72	0,49	-0,69	0,50	-0,61	0,54
État de santé général										
<i>au-dessous de la moyenne</i>										
<i>au-dessus de la moyenne</i>					0,05	1,05	-0,14	0,87	0,51	1,67
<i>dans la moyenne</i>					0,06	1,06	-0,99	0,37	-0,68	0,51

Tableau 8 (suite)

Variables	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)	B	Exp (B)
Activité sur le marché du travail										
Antéc. prof. de la répondante au cours des 4 dernières années										
<i>travailleuse stable</i>										
actuellement en chômage							4,08	59,17	6,64	761,57
précédemment en chômage							2,30	9,96	5,43	228,72
inactive							2,45	11,58	5,01	150,35
Antéc. prof. du conjoint (4 dern. années)										
<i>travailleur stable</i>										
actuellement en chômage							3,51*	33,55	2,33*	10,24
précédemment en chômage							0,31	1,36	0,02	1,02
inactif							-6,72	0,00	-9,06	0,00
Situation professionnelle de la répondante (Hollingshead)										
<i>travailleuse non qualifiée</i>										
cadre supérieure							-7,18	0,00	-7,12	0,00
gestionnaire d'entreprise							-3,02	0,05	-2,17	0,11
cadre moyenne (ou l'équivalent)							-1,30	0,27	-0,57	0,56
vendeuse ou employée de bureau							-1,51	0,22	-1,51	0,22
travailleuse manuelle qualifiée							1,67	5,32	2,12	8,30
travailleuse spécialisée							-0,44	0,65	-0,19	0,83
N ^{bre} d'emplois à temps plein au cours des 4 dernières années							-0,44	0,65	-0,43	0,65
Sources de revenu										
salaires									-1,26	0,28
assurance-emploi									0,43	1,53
aide sociale									1,94*	6,98
indemnité d'accident du travail									2,86	17,40
$\bar{\chi}^2$		45,533		47,772		64,03		90,168		102,417
-2 Log du rapport de vraisemblance		182,267		177,987		158,786		100,929		88,68
n		174		173		171		154		154
données manquantes		2		3		5		22		22
dl		5		10		17		30		34

Nota : * p ≤ 0,05.

Si l'on examine le modèle 5, le seul rapport significatif entre les sources de revenu et le risque de pauvreté chez les femmes au foyer s'observe dans les données de l'Étude sur le chômage concernant les femmes au foyer qui touchent des prestations d'aide sociale. Pour ces femmes, le fait d'être bénéficiaires d'aide sociale augmente le risque de pauvreté. Aucune autre variable relative aux sources de revenu n'a d'influence à cet égard dans l'un ou l'autre des deux échantillons (EDTR et Étude sur le chômage). Le fait de recevoir des prestations d'aide sociale accroît aussi le risque chez les femmes entrant dans la catégorie « a travaillé/en chômage » dans les deux échantillons. Toutes les autres sources de revenu diminuent, au contraire, les probabilités que ce dernier groupe connaisse la pauvreté. (Cependant, dans les données de l'Étude sur le chômage, ce rapport n'est pas significatif.)

Résumé et répercussions

Les analyses présentées précédemment ont été organisées de manière que nous puissions évaluer les effets de divers ensembles de variables sur les chances qu'ont un échantillon de femmes d'âge actif représentatif de la population nationale et un échantillon local de femmes mariées et mères de famille de connaître la pauvreté. En général, nous avons pu constater que la situation actuelle de ces femmes, c'est-à-dire leur niveau de scolarité, leur âge, le nombre d'enfants qu'elles ont et d'autres caractéristiques familiales, influe sur ce risque dans le sens auquel on s'attendrait.

Nous avons été passablement étonnées de constater qu'assez peu de variables relatives aux faits vécus pendant l'enfance ou à l'âge adulte ont une incidence sur le risque de pauvreté chez ces femmes. En effet, la seule variable qui demeure significative après que toutes les autres ont été prises en compte, c'est l'âge auquel a été contracté le premier mariage, et ce rapport ne se vérifie que dans l'échantillon complet et le sous-échantillon des femmes au foyer de l'EDTR. Peut-être cette incidence quasi nulle des variables relatives aux faits vécus pendant l'enfance ou à l'âge adulte vient-elle de ce que les rapports sont plus complexes que ne le laisse croire l'hypothèse présentée dans les modèles. Nos données qualitatives, qui forment le contenu du prochain chapitre, nous incitent à penser que les épreuves vécues pendant l'enfance et à l'âge adulte influent sur le niveau de scolarité des femmes et, par ricochet, sur leurs revenus. Il serait donc souhaitable qu'on envisage d'établir des modèles capables d'évaluer ces conséquences indirectes.

Les variables relatives à l'activité sur le marché du travail et aux sources de revenu influent de manière assez constante sur le risque de pauvreté chez les femmes, et les rapports observés vont dans le sens auquel on s'attendrait. L'effet des antécédents professionnels du conjoint sur ce risque, tant chez les femmes au foyer que chez les femmes actives sur le marché du travail (vérifié uniquement dans les données de l'Étude sur le chômage), est toutefois particulièrement important.

Ces constatations nous donnent la matière voulue pour commencer à examiner les incidents de parcours qui peuvent avoir une part dans la pauvreté des femmes. Dans le prochain chapitre, nous évaluons l'importance de ces incidents en prenant pour point de départ les interviews qualitatives en profondeur menées auprès de 60 mères de famille qui ont, pour la plupart, été démunies au moins une fois dans leur vie.

4. LES FEMMES ET LES PROCESSUS DE LA PAUVRETÉ : EXAMEN QUALITATIF

Introduction

Le chapitre précédent montre qu'il existe bel et bien un rapport entre la pauvreté et les variables relatives à la situation actuelle des personnes, à la participation au marché du travail et à l'aide au revenu; en revanche, les analyses contenues dans ce chapitre ne laissent entrevoir aucun lien entre les caractéristiques du cycle de vie et la gêne dans laquelle se trouvent certaines femmes. L'idée selon laquelle les expériences vécues pendant l'enfance ou l'adolescence n'auraient aucune incidence sur la situation économique ultérieure contredit les recherches révélant l'existence d'un rapport entre les caractéristiques du milieu familial et la situation socioéconomique des personnes parvenues à l'âge adulte. Comme nous l'avons fait remarquer au chapitre 3, il en est sans doute ainsi à cause de processus complexes qui entraînent des effets indirects; des faits qui remontent loin derrière peuvent influencer sur certains facteurs, comme le niveau de scolarité, et ceux-ci peuvent avoir à leur tour des répercussions sur la sécurité économique. Dans le présent chapitre, nous analysons ces processus complexes au moyen des données qualitatives obtenues au cours d'interviews en profondeur menées auprès de 60 mères de famille à faible revenu.

Nous soutenons ici que les choix faits par les femmes relativement au travail et à la famille s'inscrivent dans de vastes systèmes fondés sur l'inégalité des sexes, systèmes qui embrassent l'existence entière et peuvent avoir de graves conséquences pour le bien-être matériel des intéressées. Nous nous efforçons de comprendre la relation entre les choix que font les femmes par rapport au travail et ceux qu'elles font par rapport à la famille, tant sur le plan personnel (décision personnelle) que du point de vue de l'organisation de la société (disparité systémique entre les sexes); nous tâchons plus particulièrement de voir en quoi ces choix vont avoir des répercussions sur la sécurité financière des femmes tout au long de leur vie. Nous analysons les processus qui influent sur la sécurité économique des femmes en examinant les événements et les tournants de leur vie qui les ont amenées pour la première fois à présenter une demande d'aide sociale. Voici les questions auxquelles nous cherchons à répondre :

- Quels événements ou circonstances obligent les femmes à faire appel à la sécurité sociale la première fois?
- En quoi le contexte social dans lequel vivent les femmes les rend-il tributaires de l'aide sociale?
- Quels sont les événements qui permettent aux femmes de s'affranchir de l'aide sociale?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous donnons un aperçu des méthodes que nous avons employées pour notre étude qualitative.

Méthodes

De septembre 1998 à mars 1999, nous avons mené des interviews auprès de 60 mères de famille présentant les caractéristiques les plus diverses du point de vue de l'état matrimonial et de la

situation d'activité; nous voulions obtenir des renseignements sur le cycle de vie de ces femmes, qui toutes avaient connu ou connaissaient des difficultés matérielles. Comme les interviews influent sur la forme des conversations, les femmes avaient toute la marge voulue pour répondre aux questions comme elles l'entendaient et, dans la mesure où elles respectaient les paramètres généraux de l'entrevue, parler des aspects de leur existence qu'elles estimaient pertinents pour notre étude. Nous nous sommes servis, pour notre échantillonnage, de l'Étude sur le chômage et d'une étude sur les chefs de famille monoparentale (Single Parent Study), toutes deux réalisées par William R. Avison, de la University of Western Ontario. (Pour de plus amples renseignements, voir Davies *et al.* 1997.) Nous avons repéré des mères démunies qui avaient au moins un enfant âgé de moins de 18 ans à la maison et dont le revenu familial, au moment de l'enquête, était proche ou au-dessous du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada. Nous avons communiqué avec ces femmes par écrit pour leur dire en quoi consistait l'étude et solliciter leur participation. Par la suite, nous leur avons téléphoné pour savoir si elles acceptaient notre proposition et, dans l'affirmative, quel moment leur conviendrait. Soixante des 148 femmes à qui nous avons adressé la lettre ont acquiescé à notre demande. Presque toutes les interviews ont eu lieu chez les intéressées elles-mêmes; en général, elles ont duré entre deux et quatre heures. Les interviews ont été enregistrées, puis transcrites.

Le tableau 9 présente les caractéristiques de l'échantillon. Ce dernier comporte une proportion presque égale de mères chefs de famille (n = 32) et de mères de famille mariées (n = 28). Comme nous nous y attendions, le pourcentage des mères chefs de famille qui ont un faible revenu, selon la MFR de Statistique Canada, est plus élevé que celui des mères de famille mariées (80 p. 100 contre 46,2 p. 100). Il importe cependant de signaler que près de 80 p. 100 des mères de famille mariées ont touché une forme quelconque d'aide sociale à un certain moment de leur vie. Les mères chefs de famille sont, malgré tout, plus nombreuses à avoir déjà eu recours à l'aide sociale; 97 p. 100 d'entre elles ont touché des prestations au moins une fois dans leur vie. Bien qu'un grand nombre de mères chefs de famille travaillent (près de 40 p. 100), l'emploi qu'elles occupent n'est pas nécessairement suffisant pour qu'elles puissent s'affranchir de la sécurité sociale; en effet, le tiers d'entre elles touchent des prestations d'aide sociale en plus de leur salaire (4 sur 11). En général, les femmes mariées peuvent compter sur le revenu de leur conjoint. C'est pourquoi elles sont moins nombreuses à recevoir des prestations d'aide sociale (28,6 p. 100 contre 72 p. 100). Près de 40 p. 100 des mères de famille mariées ne travaillent pas, comparativement à 62,5 p. 100 des mères chefs de famille. Le faible niveau de scolarité est l'une des raisons qui expliquent pourquoi la plupart de ces mères ont un maigre revenu. Trente pour cent des femmes qui composent l'échantillon complet n'ont pas terminé leurs études secondaires. Il vaut toutefois la peine de mentionner que près de 50 p. 100 des mères de famille qui forment l'échantillon ont au moins fréquenté quelque temps un collège ou une université, et qu'une poignée d'entre elles ont obtenu un diplôme universitaire.

Le partage des femmes en deux catégories selon leur état matrimonial du moment (mariées ou chefs de famille) donne une impression de stabilité plutôt que de variation, alors que bien des mères ont connu différentes situations au cours de leur vie : tantôt seules, tantôt mariées, tantôt en union libre. Dans la partie du tableau 9 consacrée à la situation familiale, nous essayons de rendre compte des changements survenus dans l'état matrimonial en précisant que 75 p. 100 des mères chefs de famille ont déjà été mariées (91 p. 100 ont cohabité avec leur partenaire depuis

qu'elles sont devenues mères). Un tout petit peu moins de 50 p. 100 des mères actuellement mariées ont été mères chefs de famille à un moment ou l'autre de leur vie.

Tableau 9. Caractéristiques de l'échantillon qualitatif

	Échantillon complet		Mères chefs de famille		Mères mariées	
	n	%	n	%	n	%
Situation économique						
Au-dessous de la MFR	36	63,2	24	80	12	46,2
Déjà touché de l'aide sociale	53	88,3	31	96,9	22	78,6
Sources de revenu ¹						
salaires	26	43,3	7	21,9	19	67,9
aide sociale	24	40,0	19	59,4	5	17,9
salaires + faible montant d'aide sociale	3	5,0	2	6,3	1	3,6
aide sociale + faibles salaires	4	6,7	2	6,3	2	7,1
autre ²	3	5,0	2	6,3	1	3,6
Situation d'activité						
sans emploi	31	51,7	20	62,5	11	39,3
moins de 15 heures	7	11,7	2	6,3	5	17,9
entre 15 et 30 heures	10	16,7	3	9,4	7	25,0
plus de 30 heures	12	20,0	7	21,9	5	17,9
Scolarité						
inférieure à la 11 ^e année	10	16,7	6	18,8	4	14,3
11 ^e année + une partie de la 12 ^e	8	13,3	5	15,6	3	10,7
diplôme d'études secondaires	13	21,7	7	21,9	6	21,4
études collégiales ou universitaires non terminées	13	21,7	9	28,1	4	14,3
diplôme d'études collégiales	10	16,7	4	12,5	6	21,4
diplôme universitaire	6	10,0	1	3,1	5	17,9
Situation familiale						
Mères ayant déjà été mariées ³	52	86,7	24	75	28	100
Femmes ayant déjà été mères chefs de famille	45	75	32	100	13	46,4
N ^{bre} d'enfants <18 ans à la maison		2		2		2
Âge au départ de la maison						
moins de 18 ans	27	45,0	17	53,1	10	35,7
18 à 22 ans	29	48,3	15	46,9	14	50,0
plus de 23 ans	4	6,7	-	-	4	14,3
Âge à la naissance du premier enfant						
moins de 18 ans	12	20,0	6	18,8	6	21,4
18 à 22 ans	21	35,0	14	43,8	7	25,0
23 à 27 ans	27	45,0	12	37,5	15	53,6
n	60		32		28	

Nota :

¹ Chez les femmes mariées, cet élément comprend la rémunération des deux conjoints.

² Prestations de décès, assurance-emploi ou aucun revenu.

³ Réellement mariées; 90,6 p. 100 des femmes qui composent l'échantillon cohabitent avec leur partenaire depuis qu'elles sont mères.

En moyenne, ces femmes ont deux enfants âgés de moins de 18 ans qui vivent sous leur toit. Un pourcentage plus élevé de mères chefs de famille ont quitté la maison avant l'âge de 18 ans, par comparaison avec les mères qui ont un mari (53,1 p. 100 contre 35,7 p. 100), et un plus grand

nombre de mères actuellement mariées ont eu leur premier enfant après l'âge de 22 ans. Néanmoins, un pourcentage à peu près égal de mères mariées et de mères chefs de famille ont eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans (environ 20 p. 100).

En résumé, notre échantillon qualitatif de mères à faible revenu comprend de nombreuses femmes qui, dans leur vie, ont connu les situations suivantes (ces constatations concordent avec une bonne partie des résultats quantitatifs que nous avons obtenus au sujet des prédicteurs de faible revenu) : faible niveau de scolarité, éloignement ou abandon du milieu familial pendant l'adolescence, grossesse précoce, recours à l'aide sociale, monoparentalité et faible participation à la vie active. Nous allons voir plus loin les parcours suivis par ces femmes depuis l'enfance pour tâcher de mieux comprendre, dans un contexte social élargi, les rapports qui lient ces facteurs entre eux au regard de l'insécurité économique.

Événements qui ont donné lieu à la première demande d'aide sociale

Près de 90 p. 100 des mères à faible revenu qui composent l'échantillon ont touché au moins une forme d'aide sociale après avoir quitté la maison⁶. Pour la majorité d'entre elles, il s'agissait de prestations familiales (allocations familiales) ou de prestations d'aide sociale générale. Seule une minorité de femmes ont déclaré avoir reçu des prestations d'invalidité ou une indemnité d'accident du travail, ou avoir bénéficié du soutien d'organismes gouvernementaux comme la Société d'aide à l'enfance ou les foyers de transition. Lorsque nous avons examiné les circonstances qui avaient amené les femmes à demander de l'aide pour la première fois, trois tendances dominantes sont ressorties. La première avait à voir avec l'absence des parents au temps de leur enfance, la deuxième avec le moment où elles sont devenues chefs de famille monoparentale, et la troisième avec la situation du conjoint sur le marché du travail.

Absence des parents

On entend par absence des parents la non-disponibilité du père, de la mère ou des deux parents pour l'enfant. Les enfants élevés dans une famille monoparentale sont, en général, considérés comme un bon exemple de ce genre de situation. Nous conceptualisons cependant la notion d'absence des parents en lui donnant une extension plus grande; ainsi, « absence des parents » doit s'entendre de l'absence de « capital social » dans les relations familiales pendant la période de l'enfance. L'idée de « capital social » peut être interprétée comme « la solidité des rapports entre les parents et l'enfant » (Coleman 1988 : S110). Le « capital social », ce sont les liens solides qui stimulent la confiance, encouragent une communication franche, guident la conduite, favorisent la réussite et procurent un soutien moral, bref c'est tout ce qui augmente les chances de l'enfant d'acquérir un « capital humain » (Coleman 1988). Donc, lorsqu'on parle d'absence des parents, on parle, au sens large, de parents incapables de transmettre un « capital social » à leurs enfants parce qu'ils sont absents soit affectivement, soit psychologiquement, soit physiquement. Il y a des parents manquants dans tous les types de famille — familles monoparentales, familles reconstituées et familles nucléaires traditionnelles. Les femmes dont nous traçons ici le portrait ne sont pas les seules dont l'enfance ait été marquée par l'absence des parents; cependant, nous n'aborderons que les cas où l'absence des parents semble être le plus directement associée à la première demande d'aide adressée à l'État (soit 17 p. 100 de l'échantillon, n = 9⁷).

Les situations qu'on nous a décrites et qui concernent l'absence des parents comportent toutes sortes de cas de violence sexuelle, physique ou psychologique envers les enfants, d'autres cas où les femmes ont le sentiment d'avoir été l'objet de négligence ainsi que des cas de violence conjugale ou d'abus d'alcool et d'autres drogues — voire les deux — de la part des parents. Prenons l'exemple de Mary⁸ (n° 1) qui, pendant son enfance, a fait de nombreux séjours dans des familles d'accueil, premières circonstances où elle a dû compter sur l'aide de l'État. Voici comment elle décrit la dernière scène de violence que lui a fait subir son beau-père et qui l'a convaincue de quitter la maison, avec l'approbation de sa mère alcoolique :

[...] il [le beau-père de Mary] était brutal envers moi [...] Je me souviens de la dernière fois qu'il m'a frappée : c'était avec un 2 par 4 [montant]. Il m'a frappée dans le dos. En fait, il était après ma mère, il la battait à coups de poing. J'étais plus capable de voir ça; j'ai pris le 2 par 4 et je lui en ai donné un bon coup. J'étais jeune, alors il s'est juste retourné et m'a flanqué un coup à son tour. Là j'ai dit à ma mère : « C'est assez, plus question que je reste ici. » C'est là qu'elle a commencé à payer pension pour moi.

La mère de Mary, qui devait elle-même affronter la violence et l'alcoolisme de son conjoint, s'est montrée incapable de procurer à sa fille le milieu familial qui, en lui apportant sécurité, soutien et confiance, aurait favorisé l'acquisition d'un « capital social ». Sa décision d'aider Mary à quitter la maison à l'âge de 14 ans, plutôt que de mettre fin à la relation de violence qu'elle entretenait avec son conjoint, témoigne au bout du compte de sa non-disponibilité, en tant que mère, à l'égard de sa fille. Lorsqu'elle n'a plus été capable de payer la pension de Mary, elle l'a encouragée à présenter une demande d'aide sociale et lui a conseillé de devenir enceinte pour pouvoir toucher aussi une allocation familiale. Mary est effectivement devenue enceinte à l'âge de 14 ans; comme on pouvait s'y attendre, les difficultés avec lesquelles elle serait aux prises en tant que parent annonçaient bien d'autres problèmes.

Les mauvais traitements ont amené Jan (n° 16) à faire une fugue quand elle avait 15 ans. Elle a décidé de vivre dans la rue pour échapper au milieu familial. Le père de Jan était en prison lorsque sa mère alcoolique a entamé une liaison durable avec un autre homme. Voici ce que Jan dit de lui :

C'était une personne l'intransigeante, autoritaire. Pas question de répliquer, si vous voyez ce que je veux dire : du genre « tu fais ce que je te dis ». Il avait l'habitude, vous savez quand les enfants descendent les escaliers à la course et qu'ils font craquer les marches, eh bien, lui, il pensait qu'on faisait du tapage exprès. Alors il nous faisait monter et descendre les marches 150 fois, sinon plus. Et si on avait le malheur de faire craquer l'escalier une seule fois, il fallait recommencer depuis le début. Vous me croirez si vous voulez, mais, depuis ce temps-là, j'ai jamais été capable de monter un escalier comme il faut. Je ne suis pas capable de poser le pied à plat sur les marches, je monte toujours sur la pointe des pieds [...] C'est comme la vaisselle; on a commencé à faire la vaisselle très, très jeunes. Et quand on est petit, on ne s'en fait pas pour toutes les petites taches qui peuvent rester. Eh bien, s'il en trouvait une, il fallait tout recommencer. On pouvait la faire cinq, six fois dans la journée, sans blague [...] L'école... Je n'étais

pas bonne à l'école, parce que j'étais... disons que j'avais d'autres chats à fouetter. Il fallait que je m'occupe de ma mère quand elle était complètement soûle, puis que je fasse le ménage, et puis tout le reste.

Après avoir vécu dans la rue pendant six mois, Jan a entendu parler d'une certaine maison de transition. Elle a réussi à convaincre le personnel de la laisser y habiter, même si, en principe, elle était trop jeune. C'est ainsi qu'elle a eu recours pour la première fois à l'aide de l'État. Il semble raisonnable de croire que les femmes dont l'enfance a été marquée par l'absence des parents risquent d'avoir plus de mal à acquérir les aptitudes à la vie quotidienne dont elles ont besoin pour assurer leur sécurité matérielle. Ainsi que le montre l'extrait d'interview présenté ci-dessus, l'une des conséquences les plus évidentes d'un tel climat familial est l'effet qu'il peut avoir sur le niveau d'instruction.

Nos données quantitatives révèlent, à l'appui de recherches antérieures (Clark 1993), que les femmes n'ayant pas fait de longues études ont de plus fortes chances de connaître la pauvreté. Cette constatation laisse cependant de côté les processus et les événements qui poussent à abandonner l'école. L'analyse des données qualitatives montre que l'absence des parents contribue de bien des manières à saper les chances d'un enfant de s'instruire (parce qu'elle augmente les risques de fugue, diminue la concentration nécessaire aux travaux scolaires, décourage ou empêche l'enfant de faire ses devoirs ou entraîne d'autres problèmes reliés à l'école). Chacune de ces raisons rend difficile pour l'enfant de réussir, ou même de rester aux études. Parmi les femmes éprouvées par l'absence de leurs parents, une seule a obtenu son diplôme de 12^e année; une autre a abandonné en 11^e année, et les autres n'ont pas dépassé la 8^e ou la 9^e année. Le cheminement que font normalement les enfants avant de quitter leurs parents et de pouvoir voler de leurs propres ailes (c'est-à-dire obtenir leur diplôme d'études secondaires et soit entrer au collège, soit commencer à travailler) se trouve ainsi entravé. Parce qu'ils sont incapables d'apporter à leurs enfants un « capital social » suffisant, les parents les empêchent involontairement de réaliser leur potentiel sur le plan scolaire, ce qui augmente le risque qu'elles soient aux prises toute leur vie avec des difficultés matérielles.

Monoparentalité

Si peu d'adolescentes rêvent d'avoir un enfant sans que le père soit présent, un pourcentage appréciable d'entre elles vont finir par se retrouver chefs de famille à un moment ou l'autre de leur vie, à cause soit d'un divorce, soit d'une grossesse non désirée. Selon de nombreuses études, la faiblesse des revenus explique en grande partie pourquoi les enfants issus de familles monoparentales ont, en général, un niveau de scolarité moins élevé et de moins bonnes expériences de travail que les enfants dont les parents sont mariés (McLanahan et Sandefur 1994). Les recherches révèlent également que les revenus peu élevés, chez les mères seules, contribuent au fait qu'elles souffrent plus souvent de détresse psychologique que les mères de famille mariées (Davies et McAlpine 1998). Toutefois, par rapport au nombre d'études qui font ressortir les conséquences économiques et sociales de la monoparentalité, peu nombreuses sont celles qui s'intéressent aux circonstances qui en sont la cause.

Notre analyse quantitative confirme les conclusions convergentes auxquelles sont arrivés bien d'autres chercheuses et chercheurs avant nous, selon lesquelles les mères chefs de famille sont infiniment plus nombreuses à vivre dans la pauvreté que les mères de famille mariées. Pour les

deux tiers environ (n = 35) des femmes à faible revenu qui ont eu recours à l'aide sociale à un moment de leur vie, parmi celles qui composent notre échantillon qualitatif, c'est la monoparentalité qui a entraîné la première demande de prestations. Nous tenons ici à souligner que notre étude ne porte pas sur les mères chefs de famille monoparentale, mais sur les mères à faible revenu. C'est là un élément qu'il importe de garder à l'esprit, parce que même si les mères seules sont incomparablement plus nombreuses à vivre dans la pauvreté, un grand nombre d'entre elles ne se trouvent pas dans cette situation.

Parmi les mères seules à faible revenu comprises dans notre étude, 34 p. 100 (n = 12) ont touché des prestations d'aide sociale pour la première fois en tant que jeunes mères célibataires, et 66 p. 100 parce qu'elles venaient de se séparer. Le fait que la pauvreté soit plus fréquente chez les mères chefs de famille a incité les commentateurs et commentatrices de faits sociaux, les décideurs et le milieu de la recherche universitaire à proposer des façons de réduire la fréquence de la pauvreté au sein de ce groupe. Les moyens recommandés pour tâcher de diminuer les cas de grossesse chez les femmes célibataires se résument habituellement à informer les jeunes au sujet des méthodes de contraception, alors que les stratégies proposées pour réduire la fréquence des séparations et des divorces consistent à resserrer les mesures législatives sur le divorce. Comme nous le verrons ci-après, les données que nous avons recueillies nous portent à croire que les deux solutions envisagées posent des problèmes.

Aucune des femmes célibataires n'avait eu l'intention d'avoir un bébé. À part deux d'entre elles (devenues enceintes à 21 et à 22 ans), ces femmes avaient entre 16 et 19 ans quand elles ont donné naissance à leur premier enfant. D'après les observations de celles qui nous ont expliqué les circonstances entourant leur première grossesse, il semble que la désinformation et la désapprobation des parents ne soient pas sans conséquence. Fran (n° 25) raconte :

Je suis tombée enceinte par accident; j'étais complètement anéantie. Je me suis dit : « Merde! c'était pas censé m'arriver à moi! » C'est seulement après que j'ai su que, ben oui, quand on prend trop d'alcool pis de drogues, les pilules contraceptives, ça marche pas. De toute façon, le temps qu'on réalise... Tout ce que je me rappelle, c'est que le docteur a dit que l'avortement était trop risqué. C'est ce que j'aurais voulu, me faire avorter, mais ç'aurait été trop dangereux.

Une autre femme (n° 44) a dit qu'elle ignorait tout à fait que les antibiotiques diminuaient l'efficacité des contraceptifs oraux jusqu'à ce qu'elle se retrouve enceinte. L'échange qu'a eu Meg (n° 39) avec sa mère lorsqu'elle lui a annoncé sa grossesse montre bien comment le manque de communication entre parents et enfants, lorsque les parents ne veulent pas entendre parler de contraception, peut augmenter le risque de grossesses non désirées :

J'ai appelé ma mère. La première chose qu'elle a trouvée à me dire, c'est : « Qu'est-ce que vous avez dans la tête vous autres, les jeunes d'aujourd'hui? Vous avez jamais entendu parler de la pilule? » Je lui ai répondu : « O.K., qu'est-ce que t'aurais dit si t'avais trouvé mes pilules dans mon sac? »

Une autre femme interrogée (n° 42) a demandé conseil à une amie au sujet des relations sexuelles et de la contraception, pour se rendre compte finalement que le garçon avec qui elle avait eu des

rapports n'était pas l'homme de ses rêves, et que par malheur elle était enceinte. De toute évidence, les méthodes contraceptives ne sont pas infaillibles. Il est essentiel que les femmes non seulement aient accès aux moyens de contraception, mais qu'elles puissent être bien informées et avoir des conversations franches au sujet des relations sexuelles. Bien que l'abstinence soit le seul moyen parfaitement sûr d'éviter les grossesses, ce n'est pas une solution valable. Sur les 60 femmes composant l'échantillon, une seule a déclaré avoir attendu d'être mariée pour avoir des relations sexuelles, et elle-même doute qu'elle puisse convaincre ses enfants de suivre son exemple.

Ces récits supposent que nous devons, comme société, accepter et soutenir les décisions prises par les femmes au sujet de leur activité sexuelle, afin qu'elles soient en mesure de partager des informations importantes en matière de contraception avec leur médecin, leur pharmacien et leurs amies et, un jour aussi, avec leurs enfants. Les femmes auraient ainsi le bagage de connaissances nécessaire pour avoir plus d'emprise sur leur vie familiale.

En plus des conséquences d'ordre économique, le fait d'avoir un bébé tout en demeurant célibataire entraîne également, selon les femmes interrogées, d'immenses difficultés sous au moins deux autres aspects :

- L'isolement, l'absence de soutien moral et financier. Dans le cas de ces femmes, jamais le père n'a contribué à l'éducation des enfants ni offert un soutien matériel.
- La nécessité de faire garder ses enfants afin de fréquenter l'école ou de gagner sa vie. Il est difficile pour une jeune mère célibataire de poursuivre des études et d'obtenir un emploi suffisamment rémunéré. (Nous y reviendrons.)

Ces situations ne s'appliquent pas uniquement aux mères célibataires; elles dépeignent aussi la vie d'un grand nombre de mères seules qui sont séparées ou divorcées.

Le divorce et la séparation sont la deuxième cause de monoparentalité. D'aucuns prétendent que des mesures sociales visant à dissuader les couples de se séparer ou de divorcer seraient bénéfiques pour les familles, parce que cela forcerait un plus grand nombre de couples à essayer de régler leurs différends plutôt que de mettre fin à leur mariage, ce qui réduirait les risques d'insécurité financière. Il est plus facile pour les femmes qui vivent en couple de prendre soin de leurs enfants et, au besoin, d'exercer un métier ou une profession, ce qui contribue au bien-être affectif et matériel des membres de la famille (McLanahan et Sandefur 1994). Cependant, bien que les mesures proposées semblent représenter une solution simple et sensée, nous croyons, à la lumière des données obtenues, que ce n'est guère judicieux.

C'est une grossesse non désirée qui a incité environ 40 p. 100 des mères divorcées ou séparées à se marier ou à cohabiter avec leur partenaire. Certaines avaient des réserves sur l'homme qu'elles allaient épouser ou avec qui elles allaient vivre avant même de faire vie commune; d'autres ne se sont rendu compte que plus tard qu'elles savaient fort peu de choses sur leur conjoint. Il reste que la décision de se marier ou de vivre ensemble reflétait l'opinion de la majorité, au sein de la société, selon laquelle il vaut mieux pour les enfants d'être élevés par leurs deux parents. Dans les autres cas, le mariage ou l'union a été contracté avant la naissance

des enfants. Bien des récits qui nous ont été faits nous rappellent que les familles biparentales ne sont pas toujours le meilleur environnement pour élever des enfants et que les femmes ne s'en tirent pas nécessairement mieux parce qu'elles sont mariées.

Lorsque nous avons interrogé les participantes sur l'état de leur union avant la séparation, 65 p. 100 (13 sur 20) ont dit avoir été victimes de sévices ou de violence psychologique de la part de leur conjoint avant de demander de l'aide pour la première fois⁹. Bien des hommes étaient aussi alcooliques ou toxicomanes. Ce ne sont pas toutes les femmes qui ont donné des détails sur le genre de violence qu'elles ont subie. Ann (n° 15) décrit sa relation de la façon suivante :

Tout [son chèque] passait pour acheter de la drogue et prendre un coup avec ses amis. Ça, je m'en souviens clairement. C'était vraiment pire que pire. Je n'aurais pas pu faire un plus mauvais choix. Je n'aurais pas pu faire pire, jamais de la vie. Ce n'était pas de la violence physique, non, c'était lui, c'était psychologique, il mentait tout le temps. Il a même réussi à me faire croire que j'étais folle.

Comme le révèlent les commentaires d'Ann, les conjoints aux prises avec des problèmes de drogues et d'alcool sont sources de nombreuses tensions dans le couple. De plus, la stabilité financière du ménage est mise en péril, parce que la toxicomanie et l'alcoolisme empêchent bien souvent les personnes atteintes de conserver leur emploi, et mangent une bonne partie de l'argent qui devrait être consacré à la nourriture, au logement et à l'habillement. Bien que ce ne soit pas le cas pour Ann, la violence psychologique s'accompagne en général de mauvais traitements. Trois femmes disent que leur vie a été mise en danger par leur conjoint. Sandy (n° 50) a quitté son conjoint 21 fois; il l'a retrouvée chaque fois et l'a ramenée à la maison sous la menace d'un fusil. Elle raconte qu'une fois les policiers, en apercevant ses bleus, lui ont demandé si elle voulait porter plainte; son mari l'en a empêchée :

[...] il était appuyé sur le comptoir et je savais, j'avais entendu le tiroir s'ouvrir, je savais qu'il avait le fusil dans sa main, et ses yeux me disaient : « Envoye, vas-y, dis-le, mais j'irai pas en prison pour voies de fait. Non, si j'vas en prison, ça va être pour meurtre. » Je savais qu'il allait tirer sur moi et que, le temps qu'il sorte le fusil et tire, ils n'auraient pas le temps de se jeter sur lui et de l'arrêter parce qu'il était trop loin. Je serais morte avant qu'ils se rendent jusqu'à lui. En plus, j'avais mon fils à ce moment-là, le plus vieux qui avait à peu près deux ans dans le temps, non à peu près un an. C'était la principale chose que j'avais en tête, comme chaque fois que je me disais qu'il fallait que je reste en vie. Ma mère ne pourra pas s'en occuper parce qu'elle est trop malade. Et pas question que mon père s'en approche. Alors je n'ai pas le choix, il faut que je reste en vie pour prendre soin de lui. Alors je leur disais : « Laissez faire, désolée de vous avoir fait perdre votre temps », et dans ma tête : « J'peux pas dire oui, parce qu'il va tirer sur moi. »

Même si cet exemple peut sembler extrême, la violence contre les femmes, quel qu'en soit le degré, sape la sécurité financière parce qu'elle précipite le divorce ou la séparation. Il est donc

difficile de considérer la transformation de ce genre de relations en familles monoparentales comme un « éclatement de la famille ».

Les femmes qui n'ont pas été victimes de violence ont invoqué parmi les raisons de leur séparation l'incompatibilité de caractère (n = 4), le stress découlant de la difficulté de concilier travail et famille (n = 2) et l'implication du conjoint dans des activités criminelles (n = 2). Dans la moitié des cas, les femmes ont relaté les efforts qu'elles avaient faits pour sauver leur union; quant aux autres femmes, elles ont soutenu qu'étant donné les circonstances, elles se trouvent bien mieux seules, même si leur séparation les a mises dans une situation précaire sur le plan financier ou ne les a pas beaucoup aidées à cet égard.

Selon nos données, les mesures proposées pour rendre le divorce moins accessible sont d'une utilité douteuse à bien des égards. Pour commencer, elles ne tiennent pas compte des raisons fondamentales qui entraînent la séparation. Même lorsque la violence finit par avoir raison d'un ménage, la décision de quitter son conjoint n'est pas toujours facile à prendre. Dans certains cas, le conjoint surveille sa femme de si près qu'elle est incapable de s'en aller, ou encore il menace de garder les enfants si elle le quitte. Dans d'autres cas, la femme hésite parce qu'elle est partagée entre la dure réalité et une vision traditionnelle de la famille qu'elle a intériorisée. Par exemple, Martha (n° 35) est devenue enceinte de son premier enfant après avoir été violée par son petit ami. Bien qu'il eût des problèmes de drogues et d'alcool, en plus d'un tempérament violent, elle a décidé de garder l'enfant (en partie parce que c'est ce qu'il voulait) et essayé, en vain, de sauvegarder leur relation. Elle évoque la fois où, pendant qu'elle était enceinte, il l'avait chassée de la maison à coups de pied. Il l'avait appelée par la suite pour la supplier de revenir, et elle avait accepté, non sans réticence :

Je m'étais convaincue que j'allais bâtir ma petite famille et que ce serait le parfait bonheur.

Même si Martha a fini par mettre un terme à cette relation, elle a tardé à se décider parce qu'elle voulait faire l'impossible pour édifier une existence conforme à l'image qu'elle avait d'une famille traditionnelle heureuse. Ce désir profond montre que bon nombre de ces femmes ont intériorisé une croyance répandue voulant que les familles monoparentales ne soient pas aussi stables, aussi légitimes ni aussi « vraies » que les familles biparentales. Par exemple, Patricia (n° 8) déclare avoir préféré, pendant un certain temps, endurer la violence de son conjoint plutôt que de rompre, parce qu'elle voulait que ses enfants *grandissent dans une famille vraiment solide*.

Ainsi, sur le plan structurel, l'idéologie de la « famille parfaite » masque et magnifie à la fois les pouvoirs et les privilèges de l'homme, tout en les renforçant. L'Église est un exemple d'institution qui reproduit souvent une telle idéologie de la famille. À l'époque où elle était une fervente chrétienne, Carrie (n° 15) a supporté avec patience l'infidélité et la violence psychologique de son conjoint toxicomane. Celui-ci tenait solidement les cordons de la bourse; aussi, sa femme et son fils de huit mois ont-ils souvent été victimes de négligence; il est arrivé que la mère n'ait qu'une pomme de terre à offrir à son fils (il ne restait rien pour elle). Carrie se souvient d'avoir accepté la conduite de son mari parce que, selon ses convictions religieuses, *c'était lui le chef de famille*. Lorsqu'elle s'est finalement décidée à demander conseil et appui à l'Église pour savoir comment affronter plus activement la terreur que lui faisait subir son conjoint, on lui a répondu : « Vous

savez, au bout du compte c'est à lui de choisir. » Donc, la décision d'amorcer une relation ou d'y mettre fin est intimement liée aux macro-idéologies sur les rapports entre les sexes au sein de la famille. Cependant, ces femmes ont toutes fini par quitter leur conjoint, même si elles allaient devoir vivre dans une plus grande insécurité financière.

Les croyances au sujet des rôles respectifs de l'homme et de la femme à l'intérieur du ménage sont aussi le reflet et la cause des conditions défavorables que le système impose aux femmes en matière d'éducation et d'emploi. Par conséquent, les efforts visant à rendre le divorce moins accessible sont également mal inspirés du fait que cette « solution » ne tient aucun compte des disparités structurelles. En proclamant que le mariage et l'emploi sont des moyens de remédier aux difficultés économiques que connaissent les femmes, on met l'accent sur l'initiative personnelle et on ferme les yeux sur la discrimination structurelle. En fait, pour un troisième groupe de femmes (15 p. 100), la première demande d'aide sociale a découlé principalement des problèmes d'emploi du conjoint.

Activité du conjoint sur le marché du travail

L'analyse quantitative présentée au chapitre 3 donne à penser que le degré d'activité du conjoint a énormément d'influence sur la situation économique de la femme. Cette constatation s'applique à un troisième groupe de femmes (15 p. 100, n = 8) qui ont été forcées de demander de l'aide sociale, pour la première fois de leur vie, en raison des difficultés économiques engendrées par la perte d'emploi de leur conjoint. Dans chaque cas, la femme n'avait pas non plus d'emploi stable.

Au cours des deux dernières décennies, le marché du travail au Canada a évolué de façon spectaculaire. De nombreuses usines appartenant aux industries productrices de biens ont fermé à cause de la concurrence internationale et de la mondialisation des échanges, les entreprises trouvant plus rentable de fabriquer leurs produits dans des pays où la main-d'oeuvre est meilleur marché (Krahn et Lowe 1998). Les organismes publics et privés ont élaboré des stratégies de restructuration, y compris des mesures de « rationalisation », de « rajustement » et de gel de l'embauchage, qui visent toutes à réduire les coûts de main-d'oeuvre jugés « excessifs » (Menzies 1996). Résultat, des milliers de Canadiennes et de Canadiens ont perdu leur emploi (Groupe consultatif 1994).

Cette problématique de l'emploi est la cause directe des difficultés économiques qu'ont connu trois des familles comprises dans notre étude. Dans chaque cas, le conjoint s'est retrouvé en chômage parce qu'il travaillait dans une industrie très durement éprouvée par le repli de l'économie ou la concurrence mondiale. En fait, les femmes de ces travailleurs attribuent directement la perte d'emploi de leur conjoint aux problèmes structurels du marché du travail. Comme le dit une d'entre elles :

On se rendait bien compte que le marché était difficile à l'époque, que ce n'était plus comme avant (n° 4).

Une autre déclare :

Il a travaillé jusqu'à ce que le marché s'effondre complètement (n° 5).

Pour ces hommes, il a été très difficile de trouver un emploi bien rétribué après avoir perdu le leur. Deux femmes racontent que leur mari est allé d'un petit boulot à l'autre. En fait, quelle que soit pour laquelle ils se sont retrouvés en chômage, les conjoints ont tous eu beaucoup de mal à dénicher par la suite un travail bien rétribué. Généralement, les femmes imputent à l'insuffisance des emplois offerts les difficultés de leur conjoint à trouver du travail. Comme l'exprime très simplement l'une d'elles :

Il n'y avait pas de travail (n° 4).

D'autres pensent que c'est la discrimination fondée sur l'âge qui a nui à la recherche d'emploi de leur conjoint. Par exemple, un homme relativement âgé a eu du mal à dénicher du travail à cause de son expérience, qui donnait lieu à des attentes concernant le salaire. Un autre homme s'est fait dire par les organismes de services sociaux qu'il n'avait pas besoin de chercher du travail parce qu'il était trop vieux (il était dans le milieu de la cinquantaine). D'autres encore pouvaient difficilement travailler en raison de problèmes de santé (les leurs ou ceux d'un autre membre de la famille). Le conjoint d'une des femmes, par exemple, a découvert qu'il avait un problème de santé chronique l'obligeant à séjourner à l'hôpital à intervalles réguliers. Selon sa femme (n° 23) et les travailleurs sociaux :

C'est inutile qu'il cherche du travail tant qu'on n'en saura pas plus sur sa maladie [...] il n'y aurait rien de pire pour lui que de retourner travailler pendant quelques mois et d'être obligé ensuite d'arrêter de nouveau; il faudrait présenter une nouvelle demande [d'aide sociale], et tout ce qui s'ensuit.

Dans un autre cas, une femme a dû être hospitalisée pendant une longue période par suite de complications durant sa grossesse. Son mari a été incapable de s'occuper des travaux ménagers, de prendre soin de sa femme et de chercher du travail en même temps. Or, à cause des complications liées à sa grossesse et du fait qu'elle a dû demander un congé de maternité, la femme a perdu son emploi, ce qui est venu aggraver encore la situation financière du ménage.

L'insécurité matérielle dans laquelle vivent les familles lorsque le père est en chômage vient aussi du fait que la mère n'a pas d'emploi. Les femmes reconnaissent que la situation précaire dans laquelle elles se retrouvent lorsque leur conjoint perd son emploi aurait pu être moins grave si elles-mêmes avaient conservé leur emploi après la naissance des enfants. Par ailleurs, si elles ont décidé de rester à la maison, c'est qu'elles étaient intimement persuadées que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire pour leur famille. Voici le témoignage d'une femme (n° 4) à ce propos :

J'avais 39 ans et je me suis dit : « J'ai attendu si longtemps pour avoir ce bébé, il n'est pas question que je retourne travailler après sa naissance [...] pas question que je laisse mon bébé. » Alors je suis partie. Tout allait bien. Seulement, ça ne marchait pas très fort dans l'immobilier à cette époque-là. Ce n'était pas le meilleur moment pour quitter mon emploi.

Une autre femme (n° 10) prend sur ses épaules une lourde part de responsabilité dans les difficultés matérielles de sa famille :

Et pendant tout ce temps je me disais que si j'avais eu un emploi, si j'avais continué à travailler, ça ne serait pas arrivé [d'avoir eu à demander de l'aide sociale].

En résumé, les données recueillies nous incitent à penser que l'incapacité des hommes de trouver du travail expose les familles à de graves difficultés financières. Il importe toutefois de souligner que la perte d'un emploi n'est pas une tare personnelle. Le chômage est attribuable en bonne partie à des facteurs structurels relatifs au marché du travail, et ce sont souvent des obstacles comme la discrimination ou les problèmes de santé du travailleur ou d'un membre de sa famille qui vont restreindre ses possibilités d'emploi. Enfin, la situation d'activité de la femme a aussi une part dans les difficultés économiques qui découlent du chômage du conjoint. Bon nombre des femmes qui ont abordé la question ont souligné qu'elles n'auraient pas été en aussi mauvaise posture si elles n'étaient pas restées à la maison pour prendre soin de la famille. L'indépendance financière des femmes ne serait donc pas importante uniquement pour le bien-être matériel des familles monoparentales, mais également pour celui des familles biparentales.

Contexte social dans lequel vivent les femmes

Peu importent les circonstances qui les ont amenées à demander de l'aide sociale pour la première fois, le contexte social dans lequel vivent ces femmes les oblige toutes à livrer la même bataille pour subsister. Dans la partie qui suit, nous examinons les récits des femmes qui composent notre échantillon pour voir plus en détail en quoi les disparités systémiques entre les sexes défavorisent ces femmes sur le plan économique. Ce faisant, nous reconnaissons que des obstacles structurels, ou systémiques, liés au sexe nuisent à la sécurité financière des femmes tout au long de leur vie, quels que soient leur état matrimonial ou la qualité de leur relation.

Scolarité

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, bon nombre des mères de famille que nous avons interrogées n'ont pas, faute d'instruction, de compétences monnayables qui les aideraient à augmenter leur sécurité financière. Plus haut dans le présent chapitre, nous avons traité des effets néfastes de l'absence des parents sur la réussite scolaire. Nous nous penchons maintenant sur d'autres facteurs qui restreignent les chances qu'ont les femmes de s'instruire. Il y a un élément que les données présentées au chapitre 3 passent sous silence : c'est que, depuis qu'elles ont quitté l'école pour la première fois, les femmes ont fait des efforts considérables pour se recycler; les deux tiers d'entre elles sont retournées aux études à un certain moment de leur vie, alors que 10 p. 100 seraient heureuses de reprendre le chemin de l'école si ce n'étaient du manque d'argent et de la nécessité de prendre soin des enfants. Comme nous le verrons plus loin, l'argent et les soins à donner aux enfants sont deux raisons pour lesquelles, malgré leurs efforts pour se recycler, les femmes ne parviennent pas toujours à sortir de la gêne. Nous concluons de l'analyse des données recueillies que les idéologies et les usages familiaux, la maternité, les obligations envers les enfants et les difficultés financières, ensemble de facteurs connexes, contribuent à limiter, pour certaines femmes, la possibilité de s'instruire.

Idéologies et usages familiaux

Ce sont souvent les croyances suivant lesquelles les femmes auraient des dispositions naturelles pour la vie de famille qui expliquent pourquoi, dans l'éducation de leurs enfants, les parents

attachent peu d'importance au désir des filles de s'instruire et limitent leurs possibilités à cet égard, et par conséquent leurs chances de faire carrière. Quinze pour cent des femmes qui composent l'échantillon nous ont parlé, en commentant la faiblesse de leurs revenus, des messages qu'on leur avait transmis lorsqu'elles étaient encore petites, messages qui dévalorisaient l'école et l'exercice d'une profession au profit du mariage et de la maternité. Nan (n° 36) raconte à ce propos :

Les filles étaient élevées dans l'idée qu'elles allaient se marier. Pour moi, c'était le but suprême et, dans mon esprit, la seule façon d'acquérir mon indépendance c'était de me marier. Il ne m'est même jamais venu à l'idée que je pouvais aller à l'école et obtenir un emploi, et que je n'étais pas obligée de me marier.

Tina (n° 17) abonde dans le même sens :

Je n'avais pas beaucoup d'appui ni d'encouragement à la maison [en ce qui concerne l'école]. En fait, ce que mes parents me disaient, c'est que ce n'était pas aussi important pour moi de réussir que pour mes frères.

Lorsque nous avons demandé à Patricia quelles étaient ses aspirations quand elle était adolescente, (n° 8) elle a répondu :

J'avais deux ou trois carrières en vue (avocate, infirmière, hôtesse de l'air), mais mes parents m'ont dit : « Laisse faire ça; trouve-toi un emploi et un mari. Quand tu seras mariée, ce sera à ton mari de te faire vivre. Tu ne penses qu'à ça, à ce que tu veux faire, mais tu vas te marier et avoir des enfants, alors pourquoi tu te donnerais autant de mal? Contente-toi de bien travailler à l'école, puis trouve-toi un emploi... », et c'est ce que j'ai fait.

Bien des gens pensent que les filles penchent spontanément pour le mariage et la maternité plutôt que pour la carrière; cependant, on ne réalise pas facilement à quel point les parents, lorsqu'ils programment ainsi le mariage et la maternité de leurs filles, se trouvent, par leurs gestes et leurs valeurs, à boucher les autres perspectives. Or, des rapports familiaux fondés sur les systèmes de croyances traditionnels à propos de la famille et des relations entre les sexes risquent d'entraîner — et entraînent effectivement — les filles sur la voie de la pauvreté, parce que, souvent, ils valorisent le mariage et la famille au détriment de l'autonomie financière.

Maternité

Selon l'analyse présentée au chapitre 3, plus les femmes ont d'enfants, plus elles risquent d'être pauvres. C'est un fait, parce que la maternité est beaucoup plus lourde de conséquences pour la sécurité financière des femmes que la paternité pour celle des hommes (Scott 1998). Comme ce sont les femmes les premières, et souvent les seules, responsables de l'éducation des enfants, leurs chances de s'instruire se trouvent réduites. Dans bien des cas, la situation commence à se détériorer dès la grossesse. Bien des femmes ont dit que la grossesse était un obstacle à l'instruction, en particulier au niveau secondaire. Beaucoup affirment avoir quitté l'école aussitôt enceintes. Bien que la plupart n'aient pas donné de détails, les expériences vécues par les quelques braves qui ont bel et bien essayé de poursuivre leurs études laissent supposer que le système scolaire n'accueille pas facilement les adolescentes enceintes. Marg (n° 51) se

rappelle s'être fait dire par un directeur d'école qu'elle ne pouvait suivre les cours de gymnastique, même si elle avait la bénédiction du médecin, parce que, a-t-il déclaré :

Je ne veux pas risquer qu'un membre du conseil scolaire venu nous rendre visite aperçoive cette espèce de gros ballon en train de courir dans le gymnase.

Une autre mère, Zelda (n° 36), se souvient d'avoir été traitée de haut et mise au ban de l'école par des camarades qu'avant sa grossesse elle avait considérées comme de très bonnes amies. Pour Laura (n° 22), l'école était source de stress :

[...] il y avait une fille qui me faisait des menaces; elle venait de faire une fausse couche et elle était perturbée. Quand elle a commencé à me menacer, je me suis mise à faire des cauchemars. Alors tout le monde a dit : « Pourquoi tu ne laisses pas tomber pour tout de suite? Tu retourneras plus tard! »

Laura a effectivement laissé tomber l'école; elle n'a jamais pu, par la suite, trouver le temps ni l'argent nécessaires pour retourner aux études, et elle continue de le regretter aujourd'hui. Ces témoignages montrent bien qu'il n'existe aucun système de soutien (ni à l'école ni à la maison) qui encourage les élèves enceintes à poursuivre leurs études. Les risques de devenir prestataires d'aide sociale s'en trouvent augmentés pour les jeunes mères célibataires.

Responsabilités relatives au soin des enfants

Le fait d'avoir des enfants limite les chances de s'instruire de bien d'autres façons, parce que les obligations relatives à l'éducation des enfants augmentent les difficultés causées par le retour aux études. Les femmes qui touchent de faibles revenus, assument leur rôle de parent et poursuivent leurs études finissent par se sentir débordées. Mary (n° 1) parle des difficultés qu'elle a dû surmonter afin de prendre part à un programme d'éducation des adultes, par exemple trouver l'argent nécessaire au transport et aux services de garde; après les efforts qu'elle a faits pour conserver une moyenne de B, elle n'a pu terminer ses cours parce que son tout-petit s'est mis à souffrir d'otites chroniques. Ayant évalué ses perspectives d'emploi actuelles, elle envisage de travailler comme stripteaseuse. En dépit de la rémunération intéressante, toutefois, elle s'inquiète des répercussions que ce nouveau mode de vie aurait sur ses enfants et sur elle. Beth (n° 45) explique les difficultés qu'elle a eues elle aussi à essayer de concilier les études et le soin des enfants :

Je suis retournée deux ou trois fois aux études quand Joan était bébé. J'ai suivi [des cours pour adultes] pendant un an, et Joan allait à la garderie. J'ai essayé de suivre des cours à l'institut de beauté Wonder; là encore, la petite était à la garderie. Eh bien, les deux fois, Joan est tombée vraiment malade — mes trois enfants ont tendance à faire des otites et ont eu des problèmes d'audition. Il fait de l'asthme, Keith fait de l'asthme...

Même si elle a accès à des services de garde abordables, la mieux organisée et la plus résolue des mères voit sa vie complètement bouleversée quand son enfant tombe malade.

Comme il y a un autre adulte à la maison, il serait raisonnable de penser qu'il est moins difficile pour les femmes mariées ou celles qui vivent en union libre de retourner aux études. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Lorsque la femme assume ce nouveau fardeau, le conjoint n'est pas nécessairement prêt à faire davantage à la maison pour compenser cette surcharge. Par exemple, lorsque son mari a été mis en disponibilité, Laurie (n° 2) a profité de l'occasion pour s'inscrire à un cours d'esthétique. Elle a pourtant dû continuer d'accomplir plus que sa part des travaux domestiques :

Il disait qu'il allait faire ceci et cela, mais, quand je rentrais chez nous, la maison était dans le même état qu'avant mon départ.

Malgré tout elle arrivait, avec l'aide de son conjoint, à concilier études et famille. Cependant, lorsque son conjoint a été réengagé, Laurie s'est rendu compte qu'en plus de ses études elle allait devoir assumer seule toutes les obligations familiales et ça l'a découragée; alors, elle a décidé de laisser tomber l'école :

En revenant, il aurait fallu que je fasse le ménage, que je m'occupe des enfants, que je prépare le souper, et tout le reste. Et je me serais retrouvée à neuf ou dix heures du soir avec encore mes devoirs à faire? Je me suis dit : « Non, vraiment, j'y arriverai pas. »

Pour sa part, Kate (n° 12) est retournée aux études afin d'améliorer ses connaissances en informatique, malgré l'opposition de son conjoint. Une autre fois, elle a cédé à sa volonté et s'est abstenue de suivre un cours sur le langage gestuel. De manière générale, le conjoint de Kate n'était guère enthousiaste à l'idée qu'elle retourne aux études. Les situations dépeintes dans ces exemples peuvent être analysées dans un contexte plus général où l'on insiste pour que la responsabilité première des femmes soit envers la famille. Le renforcement des idéologies au sujet des relations familiales et des rapports sociaux entre les sexes explique, et peut-être même encourage, la réticence de certains hommes à modifier leurs actions et leur conduite pour aider leur femme à améliorer leur « capital humain », dans ce cas-ci grâce à l'instruction.

Difficultés financières

En plus de la surcharge de travail et des protestations du conjoint, les difficultés financières représentent aussi, pour beaucoup de femmes, un sérieux empêchement à la poursuite des études. Comme le raconte Amy (n° 42), qui était célibataire et occupait deux emplois lorsqu'elle a découvert qu'elle était enceinte :

Je me suis dit que même si je voulais essayer de retourner à l'école, il était trop tard. Je devais maintenant me soucier du bien-être d'une autre personne.

La remarque d'Amy montre que la nécessité de prendre soin d'un enfant oblige à disposer d'un revenu immédiat garanti. Lorsque des enfants sont en cause, il peut être risqué de retourner aux études, car la personne continue de s'endetter sans vraiment savoir si son diplôme lui procurera un bon emploi. Les mères de famille avec qui nous avons parlé ont souvent émis des réserves sur les demandes de prêts étudiants. Elles savaient qu'en contractant un prêt elles seraient bientôt

endettées jusqu'au cou et craignaient que, si elles arrivaient à décrocher un emploi, leurs revenus ne soient pas suffisants pour subvenir aux besoins de la famille et rembourser leur prêt. Dans bien des cas, cette inquiétude venait du fait qu'au moins une de leurs connaissances avait vécu ce genre d'expérience. Voici le témoignage de Ruth (n° 33) à ce sujet :

Le RAFEO [Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario], c'est effrayant... J'aimerais bien retourner à l'école. Ça me fait peur parce que l'aide offerte par le régime est donnée sous forme de prêts, et il se trouve que j'ai pas mal d'amies qui ont obtenu un prêt et qu'il y en a peut-être une sur cinq à présent qui travaille dans son domaine [...] Je sais que ce ne sera pas du gâteau : je vais être coupée et devoir vivre de mon prêt du RAFEO, puis je me dis qu'après je vais commencer à travailler, je vais faire un peu plus que le salaire minimum et je vais avoir un énorme prêt à rembourser.

Il semblerait donc que les modifications de fraîche date apportées au règlement, selon lesquelles une personne ne peut bénéficier à la fois de prestations d'aide sociale et d'un prêt du RAFEO, mais doit plutôt se contenter du prêt du RAFEO pour couvrir ses frais d'études et de subsistance, risquent davantage de contribuer au cycle de la pauvreté que de le briser. Comme le fait observer l'auteure d'un article du *Globe and Mail* (Bailey 1999), la hausse des droits de scolarité a considérablement accru l'endettement de l'ensemble des étudiantes et des étudiants. Or, les prêts consentis aux mères chefs de famille seront proportionnellement plus élevés que ceux qu'on accorde aux autres étudiantes et étudiants, puisqu'elles doivent aussi faire vivre leurs enfants.

C'est pourquoi on ne peut dissocier les frais des études des relations familiales et des rapports sociaux entre les sexes. Tina (n° 17) nous fait part des réflexions qui l'ont conduite à décider, comme femme mariée et mère de famille, d'abandonner l'université après sa deuxième année pour s'inscrire dans un programme collégial. Elle décrit ensuite les effets de sa décision sur sa situation financière et sa vie familiale :

Pour obtenir un certificat de compétence, il faut d'abord suivre le programme donnant droit au diplôme, puis travailler avec un art-thérapeute. Oui, mais combien y avait-il d'art-thérapeutes sous la direction de qui j'aurais pu travailler, et combien de personnes étaient titulaires de ce diplôme?... J'ai réfléchi et je me suis dit, vous savez, si je regarde l'état actuel de l'économie, les postes vacants, [je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas de] possibilités dans le domaine vers lequel je me dirigeais... et en plus, ça coûtait les yeux de la tête. J'ai donc beaucoup réfléchi, j'aurais voulu continuer, j'aimais vraiment aller à l'université...mais ça ne menait nulle part... Et faire ma troisième année et m'endetter encore beaucoup plus sans que ça me donne quoi que ce soit, pas de véritable emploi, pas de véritables compétences [...] de compétences monnayables. J'ai décidé qu'il était temps de changer d'orientation et de devenir massothérapeute. C'est la profession que j'exerce aujourd'hui. Jusqu'alors, j'avais toujours réussi à payer l'université parce que je travaillais à temps partiel, mais là, je n'avais plus d'argent, j'avais un enfant et il ne me restait plus d'économies... Alors j'ai obtenu un prêt du RAFEO [...] Ma famille et moi, on a dit à Mike : « [...] tu te rends compte que tu vas devoir tenir le fort, parce que ça

*représente deux années d'études à temps plein, deux années sans interruption. »
Ouais, ouais, pas de problème, il était prêt à relever le défi. Hem! je pense qu'il
n'a même pas tenu quatre mois : le temps de le dire, nous étions séparés et je me
retrouvais sur l'aide sociale.*

La situation de Tina montre à quel point les décisions concernant les études dépendent de systèmes plus vastes. L'état de l'économie a une influence sur le nombre et le type d'emplois accessibles. Les politiques gouvernementales déterminent le coût des études postsecondaires et la mise en place de moyens destinés à alléger ce fardeau. Les rapports sociaux entre les sexes décident de la mesure dans laquelle les femmes sont capables de concilier famille, enfants, études et, souvent même, travail. Tina a pris tous ces éléments en considération et a décidé d'abandonner un programme à temps partiel pour un programme à temps plein qui lui semblait plus prometteur du point de vue des perspectives d'emploi. Elle a cependant mal évalué les répercussions que cette décision allait avoir sur sa relation de couple et, quatre mois plus tard, elle s'est retrouvée chef de famille monoparentale et prestataire d'aide sociale. Bref, elle n'a pas compris à quel point les rapports sociaux entre les sexes la désavantageaient. Il est ironique que la décision qu'elle avait longuement mûrie ait mis en péril sa sécurité économique au lieu de la renforcer.

En résumé, la nature systémique des relations familiales et des rapports sociaux entre les sexes influe sur la durée des études des femmes et, partant, sur leurs possibilités de revenu à divers moments de leur existence. Cela cause un préjudice aux femmes à faible revenu, en particulier aux mères chefs de famille; en effet, alors que ce sont elles qui ont le plus besoin de ce « capital humain », ce sont elles aussi qui sont les plus démunies et qui ont le moins de possibilités. Peu importe leur niveau d'instruction, la grande majorité des mères qui font l'objet de notre étude ont manifesté le désir de travailler pour des motifs financiers, mais également personnels. Cependant, tout comme leurs chances de s'instruire, leurs possibilités d'emploi sont restreintes par leurs obligations familiales.

Le marché du travail

Après avoir analysé des données économiques nationales pour évaluer l'état actuel du marché du travail canadien, Burke et Shields (1999 : 9) arrivent à la conclusion suivante : « [N]ous sommes par conséquent témoins d'une crise du bien-être économique, qui ne tient pas seulement à la quantité, mais encore à la qualité même des emplois disponibles. » Ils constatent aussi que les femmes en général, et les mères seules en particulier, ont moins de chances de décrocher des emplois valables et durables, ce qui souligne une fois de plus que les disparités systémiques entre les sexes, dans les marchés du travail, contribuent à la pauvreté des femmes, en particulier à leur dépendance à l'égard de l'aide sociale. Malgré cette situation défavorable, 23 p. 100 des femmes bénéficiaires d'aide sociale, dans notre échantillon qualitatif, touchent aussi un revenu d'emploi. Nous ne voulons pas dire que ce pourcentage reflète l'activité des femmes assistées sociales sur le marché du travail; en réalité, ce chiffre est bien loin du compte. En 1994, 41 p. 100 des femmes prestataires d'aide sociale au Canada ont travaillé à l'extérieur du foyer à un moment ou l'autre de l'année (Scott 1998). Toutefois, bien que les mères de famille à faible revenu souhaitent effectivement trouver un emploi rétribué, il est vrai également que, pour être efficace, la politique de travail obligatoire doit tenir compte de la situation des mères en ce qui a trait à la famille et à l'emploi. Autrement dit, elle doit

reconnaître et valoriser les responsabilités des mères envers les enfants, tout en discernant les relations particulières que ces femmes entretiennent avec le marché du travail.

Leur rôle de mère influe de bien des manières sur la participation des femmes au marché du travail. Comme nous en avons fait la démonstration précédemment, il a des retentissements sur les perspectives d'emploi des femmes en limitant leur accès à l'éducation. Dans la présente partie, nous examinerons les multiples répercussions de la maternité sur la participation des femmes au marché du travail en nous efforçant de répondre aux questions suivantes :

- En quoi les choix que font les femmes par rapport au travail rémunéré et à leur qualité parentale influent-ils sur leur sécurité financière?
- En quoi l'absence de services de garde accessibles et abordables a-t-elle un effet sur la participation au marché du travail?
- En quoi l'obligation de concilier travaux ménagers, soins aux enfants et emploi influe-t-il sur la vie des mères chefs de famille et des mères de famille mariées?

Travail rémunéré et maternité

Quelle que soit leur situation d'activité, les femmes continuent d'assumer le gros des tâches relatives au bien-être des enfants (Hochschild 1997). De plus, chacune doit composer avec des messages contradictoires quant à savoir s'il est souhaitable pour les mères de « travailler ». Comme pour l'ensemble des femmes, les avis sont partagés, parmi les femmes qui composent notre échantillon, sur le point de vue voulant que les mères au foyer s'occupent mieux que les autres de leurs enfants. Leur situation d'activité varie aussi beaucoup; toutefois, leur histoire s'est plutôt mal terminée, sauf pour quelques-unes.

Pour demeurer au foyer, une mère de famille doit pouvoir compter financièrement sur son conjoint ou sur l'État. Il est fondamentalement plus risqué de dépendre du conjoint que ne le laissent croire les idéologies concernant les relations familiales et les rapports sociaux entre les sexes. Certaines femmes ont abandonné un emploi à temps plein pour élever leurs enfants et se sont retrouvées dans une situation financière précaire lorsque leur conjoint a perdu son emploi ou est parti de la maison. Prenons l'exemple d'Edith (n° 53) :

Tout allait bien sur le plan financier [...] J'avais un emploi à temps plein [...] Puis nous avons eu Sherry [...] Nous avons finalement pu nous permettre une maison de quatre chambres à quatre mi-étages [...] Les choses allaient vraiment bien. Et nous avons déjà décidé que je resterais à la maison jusqu'à ce que Sherry ait trois ans, vu que je n'avais pas besoin de travailler.

Lorsque son mariage a éclaté, Edith n'avait ni économies, ni revenu, ni maison, ce qu'elle n'aurait jamais cru possible lorsqu'elle a convenu d'un mode traditionnel de division du travail avec son mari. June (n° 9) a elle aussi cessé de travailler pendant trois ans pour prendre soin de son fils. Elle s'est mise à la recherche d'un emploi lorsque son mari a demandé le divorce, mais elle a constaté avec étonnement à quel point il était difficile de trouver du travail :

J'ai commencé à chercher du travail... pour me rendre compte que c'était très difficile vu que j'étais restée inactive pendant trois ans... et qu'en plus je n'avais pas de diplôme. Avant, quand l'économie était prospère, je changeais souvent d'emploi et les gens ne vérifiaient même pas [...] Là, ce n'était plus aussi facile de tricher; partout où j'allais, on me disait : « Il faudrait que vous ayez de l'expérience, un diplôme. »

Non seulement l'économie avait changé, ce qui avait entraîné un resserrement du marché du travail, mais June devait aussi tenir compte d'un nouveau facteur : elle avait maintenant un fils. Comme elle devait s'occuper de lui, elle ne pouvait accepter n'importe quel type d'emploi ni effectuer un grand nombre d'heures de travail :

Mon frère avait réussi à obtenir une entrevue pour moi [dans une agence de publicité]; j'aurais pu décrocher le poste, mais j'ai eu le malheur de dire en entrevue que je n'irais pas aux réceptions pour ne pas laisser mon fils seul. Le type m'a simplement regardée et m'a dit que j'étais une imbécile. J'ai su dès ce moment... que si j'allais devoir faire le trajet entre la maison et le centre-ville et laisser mon fils à la garderie de dix à douze heures par jour, je ne serais pas capable. Voyez-vous, je n'avais aucun soutien ni aucune espèce de famille, c'était ça le problème.

Ce que June décrit comme un problème personnel (ne pouvoir compter sur la famille pour prendre soin de son fils) est en réalité une question d'intérêt public (Mills 1959). Les femmes qui font le choix de rester à la maison sont portées aux nues parce qu'elles sont prétendument la crème des mères, alors qu'en fait, à cause du mode d'organisation de la famille et de l'emploi que prône notre société, elles devraient être averties du danger que représente cet idéal pour leur sécurité financière et celle de leurs enfants. Notre société n'a tout simplement pas les outils nécessaires pour procurer à ces femmes un filet de sécurité si leur mari, soit parce qu'il meurt soit par suite d'un divorce, cesse de subvenir à leurs besoins. De plus, les modifications récemment apportées à la politique sociale permettent de supposer que la situation ne fait qu'empirer pour les femmes au lieu de s'améliorer.

Il est ironique que peu de gens considèrent les mères chefs de famille comme des « mères au foyer »; cela révèle une mentalité de deux poids, deux mesures qui divise les mères en différentes classes sociales, et cela montre bien aussi le peu de prix que nous attachons, comme société, à l'éducation des enfants. L'éducation des enfants est une tâche importante, et pourtant les mères assistées sociales n'ont pas le sentiment d'être importantes — d'une part, parce que l'insuffisance de leurs revenus les empêche de faire leur travail correctement, et, d'autre part, à cause du stigmate dont elles sont marquées au départ comme assistées sociales. On peut soutenir que ce sont les mères chefs de famille prestataires d'aide sociale qui ont le moins de choix quant aux moyens de faire vivre leurs enfants; en effet, qu'elles restent à la maison ou qu'elles trouvent un emploi, aucune de ces possibilités ne leur garantit un revenu convenable. Or, malgré leur situation, ou peut-être à cause d'elle, la plupart des mères seules comprises dans notre échantillon souhaitent ardemment acquérir leur indépendance financière, et c'est pourquoi elles travaillent ou désireraient travailler.

Carrie (n° 28) est l'une des nombreuses mères qui touchent à la fois un salaire et une allocation familiale. Dans son cas, il n'était pas question de rester à la maison une fois devenue mère. Voici ce qu'elle a répondu lorsque nous lui avons demandé si elle s'était sentie obligée de trouver un emploi rémunéré alors qu'elle touchait une allocation :

Je me fichais pas mal de ce qu'ils pouvaient penser, c'est plutôt parce que j'avais besoin de ce lien avec le monde extérieur. J'avais besoin de conserver mon identité propre outre celle de « maman ». Il y a eu des périodes où je n'ai pas pu travailler à temps partiel, et ça n'a vraiment pas été facile de passer au travers.

Laurie (n° 2), pour sa part, est d'avis que les mères devraient rester à la maison pour s'occuper des enfants. Et c'est ce qu'elle a fait, sauf pendant deux courtes périodes où elle a travaillé comme téléphoniste et comme serveuse (son mari était alors en chômage). Au moment de l'interview, elle venait de se séparer de son mari et touchait des prestations d'aide sociale. Dans l'échange qui suit, Laurie explique en quoi sa nouvelle situation a modifié sa vision des choses :

Intervieweuse : *Alors [maintenant que vous êtes chef de famille et assistée sociale], préféreriez-vous occuper un emploi?*

Laurie : *Oui.*

Intervieweuse : *Pourquoi?*

Laurie : *Parce que, pour faire vivre mes enfants.*

Intervieweuse : *Est-ce que vous penseriez autrement si vous étiez encore avec Fred [son mari]?*

Laurie : *Oui, parce que je pourrais rester à la maison sans me soucier d'avoir à ramener des sous, étant donné qu'il fait assez d'argent. Mais maintenant je sens que je dois trouver du travail à l'extérieur. C'est mon devoir de gagner ce qu'il faut pour mes enfants et tout le reste.*

Laurie sait pertinemment, pour avoir déjà cherché du travail, que ses chances de trouver un emploi convenable sont minces. Cependant, elle vit toutes sortes d'épreuves et de situations stressantes pendant qu'elle essaie de joindre les deux bouts avec son chèque d'aide sociale. Ce n'est donc plus une solution valable de rester à la maison avec ses enfants, même si, étant donné les autres difficultés qu'elle doit surmonter pour être autonome, il n'en existe peut-être pas de meilleure. Pour toutes ces femmes, pourvoir à la subsistance de leur petite famille est un pari difficile à tenir, puisque c'est avant tout à elles qu'il incombe de prendre soin des enfants. Lorsqu'elles examinent les possibilités d'emploi, elles doivent mettre en balance le montant du salaire qu'on leur propose et le nombre d'heures qu'elles passeront à l'extérieur (c.-à-d. évaluer l'incidence qu'aura la double tâche sur la famille), étant donné que le bien-être des enfants demeure leur préoccupation principale. En fait, la plupart des femmes, outre les obstacles à l'emploi, doivent affronter tôt ou tard la difficulté de trouver des services de garde de qualité à prix abordable.

Les services de garde d'enfants et le travail

L'absence de programme d'accès universel et à prix abordable aux services de garde d'enfants cause aux mères de nombreux problèmes, qui nuisent tous à leur indépendance financière. Pour

commencer, il n'est pas facile de trouver un service de garde à prix abordable. Comment justifier le travail à l'extérieur du foyer si une bonne partie de la paie passe en frais de garde? Les heures consacrées à un emploi n'augmentent guère la sécurité financière, et retranchent une part importante du temps à consacrer aux enfants. (Voir également Edin et Lein 1997.) Catherine (n° 28) est l'une des chanceuses qui ont trouvé un bon emploi ainsi qu'un service de garde de qualité à prix abordable. Voici ce qu'elle dit à ce propos :

Oh! Je les aimais vraiment beaucoup [les employées du service de garde]. Il y avait de bonnes monitrices dans cette garderie. Mon plus jeune était là-bas quand il a commencé à fréquenter la prématernelle. Il est resté à la prématernelle deux semaines ou deux mois, je ne sais plus trop; il détestait ça à côté de la garderie. Je l'ai retiré de la prématernelle [...] elles [les employées de la garderie] étaient vraiment bonnes. Le petit avait de bons repas chauds. J'étais enchantée.

Catherine (n° 28) a pu occuper un emploi à temps plein tout en sachant que ses enfants bénéficiaient à la fois du confort qu'elle pouvait leur apporter en travaillant à l'extérieur et de leur expérience à la garderie. Étant donné le maigre salaire que gagnent bien des femmes, cependant, même les services de garde subventionnés deviennent onéreux, surtout si l'on tient compte des autres dépenses qu'engendre un emploi à l'extérieur, comme les frais d'habillement et de transport.

Pour les mères à faible revenu en particulier, les difficultés de transport ajoutent encore au problème posé par la nécessité de concilier un travail rémunéré et le soin des enfants. Il n'est pas toujours possible de trouver un service de garde à proximité du travail ou de la maison. Seules quelques mères, dans notre étude, avaient accès à une voiture; aussi les autres devaient-elles, pour la plupart, compter sur les transports en commun. Certaines ont dit devoir prendre deux autobus pour conduire leurs enfants à la garderie, et deux autres encore pour se rendre au travail. Ces problèmes de transport superposent de nouvelles exigences et de nouveaux éléments de stress à ceux que comporte le travail à l'extérieur, en particulier pour les mères seules, qui doivent déjà assumer à la fois deux rôles intrinsèquement contradictoires, soit celui de « pourvoyeuse » et celui de dispensatrice de soins (Little 1998).

Un troisième facteur vient s'ajouter à tout cela; il s'agit, comme bien d'autres chercheuses et chercheurs l'ont signalé avant nous (voir, par exemple, Hochschild 1997), de l'inflexibilité dont font preuve encore aujourd'hui les milieux de travail à l'égard des obligations familiales. Les parents se sentent contraints, lorsqu'ils se trouvent devant une des nombreuses complications de la vie familiale, comme la maladie d'un enfant, de prendre leurs dispositions pour ne pas interrompre leur journée de travail. Ce manque de souplesse chez les employeuses et les employeurs peut contribuer, et contribue effectivement, à augmenter l'insécurité d'emploi parmi les femmes. À preuve, cet incident qui s'est produit alors que Sue (n° 21) élevait seule sa fille de quatre ans. Sue travaillait de nuit dans une usine, où elle occupait un emploi à temps plein; elle gagnait bien sa vie et elle était satisfaite du service de garde qui prenait soin de sa fille. L'entreprise a commencé à faire des mises à pied, mais la direction lui a offert un emploi continu si elle acceptait de passer immédiatement à un poste de jour. Parce qu'elle était incapable de prendre des arrangements pour la garde de sa fille dans un délai aussi bref, l'usine l'a mise en disponibilité. Comme de nombreux

autres parents, Sue se serait trouvée dans une meilleure situation si elle avait pu profiter d'une plus grande souplesse de la part de l'employeur et d'un service de garde d'enfants plus accessible.

Équilibrer travail et famille

En ce qui concerne les mères qui ont eu suffisamment de chance pour trouver une garderie ou une gardienne, il ne faut pas oublier que le stress engendré par la nécessité de concilier travail et famille peut miner les forces et la santé mentale d'une personne et, au bout du compte, mettre en péril sa sécurité financière; c'est vrai surtout pour les parents seuls, mais aussi pour ceux qui sont mariés. Catherine (n° 28) parle de la surcharge de travail que suppose le fait d'être chef de famille tout en travaillant douze heures par jour comme programmeuse.

Lorsqu'il y a conflit entre mes obligations professionnelles et mes obligations familiales, c'est à peu près certain que je vais m'effondrer.

Il y a aussi des mariages qui volent en éclats à cause du stress qu'entraîne le défi de la double tâche. Par exemple, une stratégie à laquelle recourent couramment les couples à deux revenus de la classe ouvrière, c'est de travailler en alternance. Cependant, bien que cela permette d'économiser sur les frais de garde, étant donné qu'il y a toujours un des deux parents à la maison, ce genre d'existence porte souvent un dur coup aux relations de couple. Voici ce que raconte Patricia (n° 8) à ce sujet :

Lui avait un travail par postes et moi un emploi de jour, j'étais secrétaire [...] Alors on s'organisait pour qu'il y ait toujours quelqu'un à la maison avec les enfants. Au début, on faisait garder, mais ça coûtait trop cher; puis, il a eu la chance de pouvoir travailler de soir ou de nuit tout le temps. On s'est dit qu'on allait pouvoir épargner de l'argent. Il ne travaillait pas toute la nuit; il pouvait commencer à quatre heures de l'après-midi et se rendre, disons, jusqu'à quatre heures du matin, ce qui lui laissait quelques heures de sommeil avant mon départ. Après, il surveillait les enfants jusqu'à mon retour, puis, soit il retournait se coucher, soit il partait travailler, selon l'équipe dont il faisait partie. Je pense que c'est ce qui a eu raison de notre couple, le stress et les efforts qu'il fallait faire tous les deux pour prendre soin des enfants.

Il y a pire encore. En effet, ce ne sont pas toutes les femmes qui peuvent compter sur leur conjoint ou leur ex-conjoint pour les aider à s'occuper des enfants. Certains maris refusent d'assumer de plus grandes responsabilités à cet égard, de sorte qu'il est difficile pour les mères de soutenir financièrement leur famille. Cette résistance des hommes se trouve encore renforcée par l'idée fautive, très répandue dans notre société, voulant que la capacité de prendre soin des enfants soit moins innée chez les hommes que chez les femmes. Catherine (n° 28) se souvient de l'époque où elle vivait avec son conjoint et son bébé de dix semaines. Lui était en chômage et elle était vendeuse à temps plein :

Je travaillais [dans un magasin] à l'époque. Je partais le matin et je lui disais : « S'il te plaît, ne te mets pas à boire, il faut que tu surveilles Mary. » Plus tard dans la journée, il m'appelait et il était évident qu'il avait bu. Alors, je fondais en larmes et il fallait que je retourne à la maison. Ça n'a pas été long que j'ai quitté

mon emploi pour rester avec [la petite] à la maison. Nous nous sommes retrouvés sur l'aide sociale. Le logement où nous habitions était un vrai taudis, et ç'a amené des problèmes. Nous avons déménagé, mais l'endroit était encore pire, et ça a amené encore plus de problèmes.

Ruth (n° 33) parle elle aussi des difficultés de gardiennage causées par le fait de travailler à l'extérieur du foyer, même lorsqu'on a un conjoint à temps plein à la maison :

Tout a bien été pendant un bout de temps, mais ensuite les choses ont commencé à se compliquer parce que c'est lui qui gardait les enfants à la maison [...] Je ne pouvais pas compter sur lui pour qu'il reste là, et d'autres choses du genre. Ça devait faire environ six mois que j'étais là quand j'ai fini par m'en aller [...] après, nous nous sommes encore retrouvés sur l'aide sociale.

Ainsi, bien que les femmes s'accordent en général pour dire qu'un programme national de services de garde aiderait les couples à concilier travail et obligations familiales, peu d'entre elles sont d'avis qu'une telle initiative aurait de bonnes chances d'accroître la stabilité des unions tout en réduisant la dépendance à l'égard de la sécurité sociale.

En résumé, pour diminuer la gêne dans laquelle se trouvent les femmes et leurs enfants, de multiples changements s'imposent dans l'organisation de la famille, du travail et de la garde des enfants. En tâchant de voir en quoi l'absence des parents, la grossesse, la dissolution des mariages et l'instabilité financière contribuent à l'insuffisance des revenus — en particulier à la nécessité de recourir à l'aide sociale —, nous avons apporté l'argument que les stratégies mises en oeuvre par chaque femme pour assurer sa sécurité financière se heurtent à un système qui est contraire aux femmes. Dans la dernière partie du chapitre, nous nous intéressons, d'une part, aux circonstances qui ont contribué à affranchir les femmes de l'aide sociale et, d'autre part, aux cas de récurrence (jusqu'au moment de l'interview).

Pour s'affranchir de l'aide sociale : événements et tournants

Pour récapituler, mentionnons que 52 des femmes composant notre échantillon (87 p. 100) ont été prestataires d'aide sociale au moins une fois dans leur vie (soit comme personne seule, soit comme membre d'un couple). Elles ont eu recours à l'aide sociale la première fois pour l'un des motifs suivants : absence des parents, monoparentalité, instabilité économique du conjoint. Soixante pour cent de ces 52 femmes (31) ne touchent plus de prestations d'aide sociale aujourd'hui. Nous verrons donc quels sont les événements et les tournants qui ont rendu la chose possible. Parmi les femmes qui étaient seules au moment de la première demande (n = 44), 61 p. 100 (n = 27) ont vécu des changements qui leur ont permis de s'affranchir de l'aide sociale. Nous classerons ces changements en trois catégories : mariage/cohabitation, mariage/cohabitation et emploi, emploi. La voie la plus fréquemment empruntée pour ne plus dépendre de l'aide sociale a été le mariage ou l'union de fait avec un homme occupant un emploi (n = 13, 48 p. 100); le deuxième moyen a été de trouver soi-même du travail (n = 9, 33 p. 100) et le troisième, de trouver à la fois du travail et un conjoint ayant lui aussi un emploi (n = 5, 19 p. 100).

Il est intéressant d'observer que, parmi ces trois groupes de femmes, 70 p. 100 (n = 9) de celles qui ont réussi à s'affranchir de l'aide sociale grâce au revenu de leur conjoint ont fini par recourir de nouveau à l'aide sociale, contre 33 p. 100 (n = 3) seulement de celles qui ont déniché un emploi. Aucune des femmes qui ont trouvé à la fois du travail et un conjoint ayant un emploi n'a connu de récidives.

Parmi les femmes qui étaient mariées au moment où elles ont dû présenter leur première demande (n = 8), seulement 50 p. 100 (n = 4) sont parvenues à s'affranchir de l'aide sociale avant l'interview. Dans la moitié des cas (n = 2), le mari et la femme ont tous les deux trouvé un emploi et, dans l'autre moitié (n = 2), seul le mari a réintégré le marché du travail. Une seule de ces femmes a eu besoin de recourir de nouveau à l'aide sociale (avant notre interview), mais seulement après sa séparation d'avec son mari.

Les constatations présentées précédemment viennent corroborer les principales assertions que nous avons faites tout au long du rapport. En premier lieu, en révélant qu'un bon nombre de femmes comprises dans notre échantillon se sont affranchies de l'aide sociale, nos résultats mettent en évidence un désir sincère de ne plus en dépendre. En second lieu, le pourcentage des femmes qui ne sont pas encore parvenues à s'affranchir de l'aide sociale et le nombre de celles qui ont dû y avoir de nouveau recours sont la preuve que, tant que n'auront pas vu le jour des mesures sociales destinées à mettre fin aux inégalités systémiques entre les sexes, ni le mariage ni l'emploi (ensemble ou isolément) ne pourront suffire au bout du compte à réduire de manière appréciable l'insécurité économique des femmes.

5. CONSÉQUENCES POUR LA POLITIQUE SOCIALE

Introduction

L'adoption du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), en 1995, a entraîné des changements radicaux dans l'administration et le financement des programmes sociaux partout au Canada. En accordant aux provinces une plus grande autonomie au regard des décisions sur les dépenses (ce qui a abaissé les normes nationales relatives à l'aide sociale) et en réduisant la masse des sommes disponibles, ces changements ont mis en péril la sécurité du revenu. Les répercussions sur la situation économique sont cependant différentes selon qu'on est un homme ou une femme. Dans les analyses qui précèdent, nous avons examiné les prédicteurs de faible revenu pour les femmes en nous servant à la fois de données quantitatives et de données qualitatives obtenues grâce à des enquêtes menées à l'échelle nationale et à l'échelon local. Ces données réunies nous incitent à penser que, pour diminuer la pauvreté chez les femmes, les décideurs vont devoir apporter à la politique sociale des modifications qui s'adresseront aux personnes à différentes étapes de leur vie, et ce dès l'enfance. L'objectif fondamental serait que des mesures soient prises afin qu'il soit plus facile pour les femmes d'acquérir l'instruction et la formation professionnelle nécessaires pour assurer leur indépendance matérielle, *quels que soient leur état matrimonial et leur qualité parentale*. Afin de déterminer les conséquences que nos constatations devraient avoir pour la politique sociale des gouvernements, nous nous sommes posé les questions suivantes :

- Quelles mesures doit-on prendre pour mieux satisfaire les besoins des enfants, afin d'améliorer leurs chances de devenir des adultes financièrement autonomes?
- Quels moyens peut-on mettre en oeuvre pour diminuer la fréquence des grossesses non désirées chez les adolescentes? Comment faire en sorte que les jeunes mères poursuivent leurs études et acquièrent une autonomie fonctionnelle ainsi que des compétences professionnelles?
- Quels changements faut-il apporter aux programmes d'aide sociale pour améliorer la sécurité et l'indépendance matérielles?
- Que révèlent les résultats obtenus au sujet de l'importance des prestations de maternité et d'assurance-emploi pour les femmes à faible revenu?
- Quelles autres modifications y aurait-il lieu d'apporter à la politique sociale afin d'accroître la sécurité matérielle des femmes?

Ces questions, auxquelles nous nous efforcerons de répondre dans ce dernier chapitre, traduisent la perspective globale adoptée pour la présente étude — « perspective globale » signifiant ici qu'il est tenu compte de l'existence tout entière des femmes, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte.

Enfance

Même si nos données quantitatives ne montrent aucun lien véritable entre les épreuves subies pendant l'enfance et la faiblesse des revenus à l'âge adulte, d'autres recherches prouvent bel et bien que le fait de subir des épreuves pendant l'enfance ou l'adolescence augmente le risque de monoparentalité (Davies *et al.* 1997). Étant donné qu'il se trouve, ici comme ailleurs, de l'information abondante sur la fragilité financière associée à la monoparentalité, nous disposons d'autres données pour appuyer les résultats qualitatifs que nous avons obtenus, à savoir que certaines caractéristiques du milieu familial laissent présager des difficultés économiques à l'âge adulte (voir également Mullan Harris 1997). Plus particulièrement, nos résultats qualitatifs donnent à penser que l'absence des parents est une épreuve à cause de laquelle les enfants ont beaucoup de mal à acquérir le « capital social » nécessaire pour atteindre l'autonomie fonctionnelle et édifier leur « capital humain ». Ainsi, il existe dans notre collectivité des enfants qui, par exemple, sont témoins d'actes de violence ou sont eux-mêmes victimes de violence à la maison, ou qui vivent auprès de parents alcooliques ou toxicomanes. Bref, ces enfants ont des parents qui, pour ces raisons ou pour divers autres motifs, sont peu disposés ou sont incapables d'investir le temps et les efforts nécessaires à l'établissement d'une relation de confiance avec leurs enfants.

Les piètres résultats scolaires, le décrochage, les fugues, l'alcoolisme et la toxicomanie ainsi que les grossesses précoces sont quelques-unes des conséquences de cette non-disponibilité des parents pour les enfants, et chacune contribue à réduire le nombre des années de scolarité qui seront terminées. Or, comme l'indiquent très nettement nos résultats quantitatifs, le manque d'instruction augmente le risque de faibles revenus. Ainsi, des interventions qui viendraient compenser l'absence des parents durant l'enfance pourraient diminuer de beaucoup l'insécurité matérielle des filles une fois parvenues à l'âge adulte.

Recommandations

1. Faire mieux connaître les organismes investis d'un mandat non répressif qui sont capables de combler le vide causé par l'absence des parents, et faciliter l'accès auprès de ces organismes (p. ex. services de relève pour les familles, Grandes Soeurs et Grands Frères).
 - La création de services de relève qui serviraient aussi de lieux d'écoute et d'information pour les familles soumises à un stress économique et social offrirait aux parents un endroit où laisser momentanément leurs enfants et où obtenir des renseignements au sujet d'autres ressources communautaires pouvant les aider à composer avec des situations particulières.
 - Des organismes comme les Grandes Soeurs favorisent l'établissement d'une relation de mentorat entre adulte et enfant, ce qui apporte un soutien important dont l'enfant ne bénéficie peut-être pas à la maison.
2. Incorporer, dans les programmes des écoles primaires et secondaires, des cours sur la violence familiale, les relations sexuelles, la contraception et l'abus de drogues et d'alcool.

- Les éducateurs doivent recevoir la formation nécessaire pour vaincre la résistance que font naître ces sujets et promouvoir une communication franche entre élèves et enseignants.
 - Les élèves doivent être mis au courant de l'existence d'organismes et de groupes communautaires qui peuvent offrir de l'information et de l'aide aux jeunes qui en ont besoin.
3. Accroître l'aide financière offerte par les gouvernements aux refuges et aux maisons de deuxième étape destinés aux femmes et aux enfants victimes de violence, et mieux informer les femmes au sujet de ces endroits.
- Veiller à ce que les femmes et les enfants victimes de violence aient un endroit où aller et reçoivent de l'aide pour pouvoir prendre un nouveau départ.

Aux yeux de la plupart d'entre nous, la famille est un refuge où s'épanouit l'intimité; cependant, une situation économique et sociale précaire nuit aux relations familiales et, en particulier, au bien-être des enfants. Investir dans l'enfance a des retombées durables pour la santé des collectivités. En conséquence, selon l'avis exprimé précédemment, il importe que l'État soutienne les collectivités pour qu'elles puissent assumer une plus grande part de responsabilité dans la santé des enfants.

Premières années de l'âge adulte

Lorsqu'elles se savent enceintes (qu'elles soient mariées ou non), les femmes ont une réaction typique : elles abandonnent leurs études. Bien que cette attitude soit hasardeuse à tout âge, les conséquences sont particulièrement graves pour les toutes jeunes femmes, parce qu'elles ont moins d'années d'études derrière elles. Pourtant, il est rare qu'une grossesse ait été planifiée si la femme n'est pas mariée ou n'a pas un conjoint de fait. Il reste, cependant, que les adolescentes sont entraînées à croire que le mariage et la maternité devraient passer avant les études et la carrière. Lorsque nous aurons des programmes sociaux capables de démolir les liens entre maternité, scolarité et faibles revenus, il y aura des chances pour que s'améliore la sécurité matérielle des femmes.

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît très volontiers l'intérêt qu'auraient les jeunes mères, sur le plan économique, à rester sur les bancs de l'école. En mars dernier, le ministre des Services sociaux et communautaires a révélé les détails d'un nouveau programme obligatoire, le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS), qui a pour objectif d'encourager les mères adolescentes à poursuivre leurs études. EXPRESS relève du programme Ontario au travail et rend la scolarité obligatoire pour les mères âgées de seize et de dix-sept ans qui veulent toucher des prestations d'aide sociale; il défraie les mères du transport et leur accorde des subventions pour la garde des enfants. EXPRESS oblige aussi les jeunes mères à participer à des ateliers sur l'art d'être parent. Il leur offre également des possibilités de développement de l'employabilité et les prépare à entreprendre des études postsecondaires. Il faut féliciter le gouvernement de l'Ontario de ses efforts en vue d'élever le niveau d'instruction des jeunes mères. Toutefois, les résultats de notre étude qualitative nous

incitent à recommander les modifications suivantes au programme et à proposer une nouvelle intervention qui améliorerait l'accessibilité aux études pour les mères en général.

Recommandations

4. Assouplir le programme en évitant d'assujettir l'admissibilité à l'aide sociale à l'obligation de participer au programme EXPRESS.

Les mères adolescentes ne sont pas toutes psychologiquement prêtes à poursuivre leurs études tout en assumant leur rôle de mère. Les faits montrent que les maternités précoces résultent de conditions familiales défavorables (Mullan Harris 1997). Pour les adolescentes qui avaient déjà des difficultés à l'école avant leur grossesse, il est peu probable que le fait de suivre des cours tout en prenant soin d'un bébé contribue à l'amélioration du « capital humain ». Aussi les agentes et agents du programme EXPRESS devraient-ils recevoir la formation nécessaire pour être en mesure de déterminer si les mères adolescentes sont en état de poursuivre leurs études, plutôt que d'appliquer une loi obligeant ces jeunes femmes à fréquenter l'école pour avoir droit à l'aide sociale.

5. Dispenser toutes les mères adolescentes des frais de garde d'enfants au lieu de leur accorder des subventions à cet égard.
- Offrir un plus grand nombre de places en garderie qui soient entièrement subventionnées.
 - Prévoir des sommes supplémentaires pour payer les frais de garde qui s'ajoutent lorsque les enfants sont malades, que les écoles sont fermées, etc. (p. ex. journées pédagogiques, relâche scolaire du printemps).

Trouver un service de garde, qui par-dessus le marché soit à prix abordable, est une des grandes préoccupations des mères qui ont participé à la présente étude, peu importe leur âge; ce fait met en évidence la nécessité d'améliorer les services actuels de garde d'enfants.

6. Installer des garderies dans tous les centres d'apprentissage pour adultes, tous les collèges et toutes les universités.
- Procurer aux parents des services de garde destinés aussi bien aux bébés qu'aux tout-petits et aux enfants d'âge préscolaire.

Cette mesure aurait pour effet d'accroître l'accessibilité aux études, puisqu'en n'ayant plus à conduire les enfants à la garderie, les parents économiseraient temps et argent et s'épargneraient bien du stress; parents et enfants pourraient également se voir plus souvent au cours de la journée. Les recommandations qui précèdent concernent des changements qui, selon nous, devraient être intégrés un jour dans un programme national de services de garde d'enfants.

Âge adulte : aide sociale

Nos données qualitatives confirment ce que d'autres avaient constaté et prévu avant nous (Little 1998 et Scott 1998), à savoir que les modifications apportées à l'aide sociale générale en

Ontario, depuis l'adoption du TCSPS, sont en train de miner la sécurité matérielle des femmes. Au nombre de ces modifications figurent la réduction du taux des prestations et l'abolition de la règle de cohabitation des conjoints de fait pendant trois ans. Depuis que le taux des prestations d'aide sociale a été réduit de 21,6 p. 100, beaucoup de femmes comprises dans notre étude disent avoir été obligées d'emménager dans un logement moins convenable, de recourir plus souvent aux banques d'alimentation et de s'endetter davantage. Prenons l'exemple de Carrie (n° 15), qui élevait seule ses enfants de trois et cinq ans lorsqu'elle s'est vue amputée d'une partie de son chèque à cause des compressions dans les dépenses relatives à l'aide sociale :

Lorsqu'ils m'ont enlevé ces 300 \$, ça a été tout simplement, absolument brutal... Je n'arrivais plus à joindre les deux bouts. Rien à faire, je n'allais certainement pas priver mes enfants de nourriture. Alors, le paiement des factures en a pris un coup. Je me suis mise dans un beau pétrin, financièrement. J'avais des agents de recouvrement sur le dos. J'ai dû quitter mon appartement parce que je n'avais plus les moyens de l'habiter. Même si ça ne valait pas cher, j'ai quand même dû partir.

L'énorme stress que suppose l'obligation de lutter pour survivre malgré des revenus insuffisants donne aux femmes l'impression de ne plus pouvoir gouverner leur vie, et leur enlève effectivement la possibilité; résultat, elles se retrouvent dans un état de détresse au lieu d'avoir le sentiment d'avoir leur vie bien en main.

La décision de révoquer la règle de cohabitation des conjoints de fait pendant trois ans montre elle aussi comment les modifications apportées aux programmes sociaux en Ontario mettent en péril la sécurité matérielle des femmes. D'un côté, le mariage et l'union de fait, ou cohabitation, sont des moyens qui viennent spontanément à l'esprit lorsqu'on veut s'affranchir de l'aide sociale. D'un autre côté, le mariage et l'union de fait ne garantissent ni la sécurité personnelle ni la sécurité matérielle. Il est tout à fait compréhensible que certaines femmes hésitent beaucoup à s'engager de nouveau dans un mariage ou une union libre. De plus, ce n'est pas dans tous les ménages qu'il y a répartition équitable des ressources financières. Voici ce que raconte Martha (n° 35) au sujet d'un homme avec qui elle a cohabité pendant que la règle des trois ans était en vigueur :

Ce qui me rendait furieuse [...], c'est qu'il avait un très bon emploi et qu'il ne me donnait jamais un sou pour le loyer. Dans son idée, parce qu'il était souvent en dehors, il n'avait pas besoin de me donner d'argent pour le loyer. Il fallait toujours que je lui demande des sous.

La relation n'ayant pas duré plus de trois ans, Martha n'a pas perdu ses prestations d'aide sociale. En bénéficiant ainsi d'une « période d'essai » tout en continuant de profiter de l'aide sociale, les femmes maîtrisent davantage leur capacité d'établir une relation durable fondée sur l'équité.

Recommandations

7. Le gouvernement fédéral devrait établir avec les provinces une nouvelle entente non limitative de partage des coûts, comme le Régime d'assistance publique du Canada, et l'Ontario, en retour, annuler les modifications apportées à l'aide sociale générale depuis 1995.

Nos données soulignent l'importance de procurer aux mères assistées sociales un soutien financier qui s'harmonise mieux avec leurs dépenses, même si cela n'était qu'un début. En élevant le niveau de vie des ménages à faible revenu, on améliorerait leur santé et leur bien-être, on diminuerait leur stress et on aiderait les parents à mieux s'occuper de leurs enfants. Il est essentiel, fondamentalement, que les gouvernements reconnaissent et valorisent le travail que font les mères.

8. Le gouvernement fédéral devrait poser comme exigence que toutes les familles à faible revenu bénéficient de la prestation fiscale canadienne pour enfants, et inciter les provinces à permettre aux personnes qui vivent de l'aide sociale de conserver le montant intégral.
9. Il faudrait réduire les frais que doivent assumer les mères assistées sociales qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire en leur permettant de profiter de l'aide financière offerte aux étudiantes et étudiants tout en continuant de toucher leurs prestations.

De cette manière, le prêt étudiant qu'elles auraient obtenu pourrait servir à payer uniquement les frais qui se rapportent aux études, et leur endettement serait réduit au minimum.

10. Les services de garde d'enfants devraient être gratuits pour tous les parents qui sont assistés sociaux ou qui ont des revenus comparables.

Les femmes auraient ainsi la chance d'améliorer leur existence, puisqu'elles seraient libres de scruter toutes les possibilités par rapport au travail ou aux études.

Bien que la diminution des contraintes financières soit d'une importance cruciale, cette mesure doit s'accompagner d'un programme de soutien social qui reconnaisse et déjoue efficacement les obstacles auxquels se heurtent les mères lorsqu'elles essaient d'améliorer leur situation financière. Tout comme l'ancien système, le régime d'aide sociale actuel ne tient aucun compte de l'hétérogénéité des bénéficiaires, et les mères ne font pas exception à la règle. Les personnes qui ont conçu ces systèmes ne comprennent pas non plus que la plupart des femmes n'ont pas besoin de stimulants pour s'affranchir de l'aide sociale, mais simplement de possibilités. En mettant l'accent sur les « stimulants », ces personnes se trouvent à sous-estimer de beaucoup les obstacles qui se dressent entre stimulants et indépendance à l'égard de l'aide sociale et, partant, à maintenir les femmes dans l'insécurité financière, voire à aggraver cette situation.

Bon nombre des obstacles qui se dressent sur le chemin des mères assistées sociales sont directement liés à leur ignorance quasi totale des possibilités et des ressources qui faciliteraient leur intégration au marché du travail ou au système d'éducation. Nos résultats qualitatifs confirment les conclusions d'une autre chercheuse (Gorlick 1997 : 60), qui affirme ce qui suit : « [...] le soutien informationnel [est] le type de soutien que les mères ont le moins de chances d'obtenir, et celui dont elles sont le moins satisfaites. » Comme elles connaissent mal les

ressources et les services de soutien communautaires, les femmes ont plus de difficulté à s'aider elles-mêmes. Par exemple, comment une femme qui n'a pas travaillé à l'extérieur du tout depuis un certain temps pourrait-elle être au courant des dernières modifications apportées au processus de recherche d'emploi si elle ne dispose pas des informations les plus récentes? Elle sera forcément moins en mesure de soutenir la concurrence sur le marché du travail. Souvent, les femmes ne connaissent pas non plus les possibilités de recyclage dont elles pourraient profiter. Les agentes et agents de traitement des cas d'aide sociale ne sont pas tellement en mesure d'aider leur clientèle, en raison du nombre infini de cas et de tâches administratives qui leur incombent. Ils sont donc incapables de procurer aux femmes le soutien personnel, les renseignements ou l'aide individualisée qui pourraient vraiment accroître leurs chances de trouver un emploi rémunérateur.

11. Les femmes qui s'efforcent d'acquérir leur autonomie financière ont besoin que des travailleuses et des travailleurs spécialisés soient disponibles pour leur offrir un appui personnalisé.

Ces travailleuses et travailleurs spécialisés, en communiquant entre eux et avec les responsables gouvernementaux, feraient savoir quels sont les programmes inopérants, attireraient l'attention des décideurs sur les restrictions qui limitent l'accessibilité aux programmes et leur efficacité, et signaleraient quels nouveaux services il faudrait établir pour améliorer les stratégies visant à affranchir les femmes de l'aide sociale tout en augmentant leur sécurité matérielle.

Âge adulte : prestations d'assurance-emploi et de maternité

Il est révélateur que trois femmes seulement de notre échantillon aient touché des prestations d'assurance-emploi et qu'elles aient toutes été obligées de demander de l'aide sociale à la fin de la période de prestations. Cela correspond bien à la tendance nationale suivant laquelle les chances de toucher des prestations d'assurance-emploi sont plus fortes pour les hommes que pour les femmes (Scott 1998), et semble être un signe de l'inapplicabilité et de l'inaccessibilité du régime d'assurance-emploi pour beaucoup de femmes. Un des exemples qui montrent que des femmes sont involontairement exclues du programme, c'est la modification récemment apportée à la politique, qui refuse aux travailleuses et travailleurs qui quittent leur emploi l'admissibilité aux prestations. Cette disposition suppose qu'il n'existe pas de raison valable de quitter son emploi. Or, certaines femmes incluses dans notre échantillon ont dit avoir « quitté » leur emploi à cause de harcèlement sexuel ou de problèmes relatifs à la garde des enfants, situations qui traduisent bien la position largement désavantageuse dans laquelle se trouvent les femmes au sein de la société.

De plus, l'assurance-emploi est pour ainsi dire inaccessible aux mères à faible revenu. En effet, comme le révèle un rapport de contrôle de Développement des ressources humaines Canada, les femmes sont infiniment plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois atypiques et, de ce fait, sont souvent incapables d'accumuler suffisamment d'heures de travail pour avoir droit à des prestations (LeBlanc 1999). En outre, comme les prestations d'assurance-emploi ne représentent que 55 p. 100 de la rémunération, elles ne sont pas assez élevées pour subvenir aux besoins de la famille.

Recommandations

12. Il faudrait prendre en considération les motifs invoqués pour quitter son emploi, et tenir compte des circonstances exceptionnelles.
13. Les prestations d'emploi accordées aux travailleuses et travailleurs à faible revenu devraient équivaloir à 100 p. 100 de leur rémunération.
14. Le nombre d'heures qu'il faut travailler pendant l'année pour avoir droit aux prestations devrait être abaissé.
15. Il faudrait prévoir des exceptions pour les réitérantes et réitérants qui ont des obligations familiales, ce qui donnerait une plus grande valeur au travail non rémunéré.

Toutes les remarques précédentes au sujet de l'assurance-emploi s'appliquent aussi aux prestations de maternité, car, étonnamment, le programme des prestations de maternité est lié à celui de l'assurance-emploi. En conséquence, seules les mères très actives sur le marché du travail (à l'exclusion des travailleuses indépendantes) sont admissibles aux prestations. Aux recommandations précédentes s'ajoute donc celle-ci :

16. Les prestations de maternité devraient être remplacées par des prestations parentales auxquelles tout le monde devrait avoir droit, sans égard au niveau de participation au marché du travail. Pour ce faire, il faudrait dissocier les prestations de maternité et parentales du régime d'assurance-emploi.

Cette formule indemniserait les femmes du coût matériel associé à la naissance d'un enfant, tout en encourageant une division plus équitable du travail entre les conjoints. Elle contribuerait aussi à diminuer les obstacles qui empêchent les hommes de s'absenter du travail pendant un certain temps pour prendre soin de leur nouveau-né, ce qui, au bout du compte, aurait pour effet d'accroître l'égalité entre les sexes et de valoriser le travail non rémunéré.

Recommandations générales

Outre les recommandations ci-dessus, nous avons formulé, au sujet des lois sur le divorce et des politiques concernant la souplesse des milieux de travail, des propositions dont l'application serait également bénéfique pour la sécurité matérielle des femmes. Les données issues de notre étude nous incitent à conclure qu'un effort concerté sur divers fronts est essentiel pour que les femmes atteignent l'indépendance financière. Tous les changements que nous proposons vont dans ce sens. Néanmoins, si nous devons isoler le changement qui nous paraît le plus nécessaire, ce serait l'implantation d'un programme d'accès universel aux services de garde d'enfants.

La question de savoir si l'on doit accorder un allègement fiscal aux mères qui restent à la maison a donné lieu à de nombreuses polémiques dans le milieu politique. Or, elle ne présente absolument aucun intérêt pour les mères à faible revenu, étant donné que l'allègement proposé serait sans incidence sur leur vie. De plus, l'idée pose un problème dans le cas des femmes de la classe moyenne, en raison du caractère individuel du système de soumission de la déclaration de revenu. C'est aux pères que les crédits d'impôt profiteraient directement, parce que ce sont

eux qui ont la rémunération imposable. Peu importe la classe sociale, les femmes mariées mères de famille qui ne sont pas autonomes financièrement risquent de se retrouver dans la gêne si les liens du mariage sont rompus. En conséquence, toute politique visant à instaurer des crédits d'impôt devrait faire l'objet d'un examen critique.

À notre avis, la nécessité d'établir un programme d'accès universel aux services de garde d'enfants revêt une plus grande importance. Nous ajoutons donc les recommandations suivantes à celles que nous avons faites précédemment à l'égard des services de garde :

17. Après le congé parental, tous les parents devraient avoir accès à des services de garde de qualité et à prix abordable.
18. Le transport des enfants devrait être assuré par les garderies.
19. Les entreprises, les administrations publiques et les établissements d'enseignement devraient bénéficier de mesures d'encouragement pour créer des garderies en milieu de travail.
20. Il faudrait reconnaître et appuyer la diversité des besoins en matière de garde d'enfants afin que les parents puissent bénéficier de la plus grande flexibilité et du plus large éventail de choix possibles pour la garde de leurs enfants.

Pour finir, les Canadiennes et les Canadiens ne doivent pas sous-estimer les conséquences néfastes auxquelles on s'expose en diminuant les dépenses sociales au profit des réductions d'impôt. En minant la sécurité financière des femmes, cette compression des dépenses sociales fait courir à toutes les familles le risque de connaître des difficultés sur les plans social et économique, comme sur celui de la santé mentale et physique. Les effets de ces difficultés sur les enfants sont particulièrement inquiétants parce qu'ils se répercuteront sur leur vie tout entière, ce qui entravera leur capacité de devenir des citoyennes et des citoyens productifs à l'intérieur de la société canadienne.

ANNEXE A : PRÉCISIONS RELATIVES AUX ÉCHANTILLONS

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

L'échantillon initial de l'EDTR est tiré de l'échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA). À part la taille de l'échantillon et la population cible, les caractéristiques du plan de sondage de l'EPA ont été conservées dans l'échantillon de l'EDTR. Le sous-ensemble de l'échantillon de l'EPA utilisé pour l'EDTR a pour origine quelque 20 000 ménages, dont 88 p. 100 (17 000 ménages) ont accepté de participer à l'enquête. Sur ces 17 000 ménages, 15 000 ont été choisis. Le taux de réponse transversal ou de vague, défini au niveau des ménages, est de 89,5 p. 100. Dans le cas de l'échantillon longitudinal ou cumulé, ce taux est de 84,8 p. 100 au niveau des individus. On croit que les interviews assistées par ordinateur (IAO) ont amélioré les taux de réponse. Les données nécessaires à la pondération (p. ex. la province, l'âge et le sexe) sont des données imputées. Elles ont été obtenues au cours de l'EPA à l'occasion de la première interview. Les données provenant des imprimés fiscaux sont tenues pour complètes, de sorte que l'imputation n'est pas nécessaire. En ce qui concerne les données qui résultent des interviews, les valeurs sont saisies selon les données de l'année précédente, actualisées en fonction des changements récents.

L'échantillon de l'EPA, duquel provient l'échantillon de l'EDTR, est basé sur un plan de sondage probabiliste stratifié à plusieurs degrés. Comme le plan de sondage de l'EPA est modifié de manière à tenir compte des données et des caractéristiques du dernier recensement, le panel n° 1 de l'EDTR est conforme au plan de sondage du recensement de 1981. Les provinces sont divisées en régions économiques définies aux fins de l'EPA, puis en zones urbaines et rurales. Chaque zone urbaine est ensuite divisée en un certain nombre de strates, qui se composent d'une population relativement homogène du point de vue des caractéristiques socioéconomiques, et finalement en groupes d'habitations, généralement en pâtés de maisons. Ce sont ces grappes qui représentent les unités d'échantillonnage primaires (UPE) dans les zones urbaines. Dans les zones rurales, la méthode employée est semblable, c'est-à-dire que des strates sont définies en fonction de critères socioéconomiques. Des caractères physiques bien définis, comme des rivières et des routes, servent à établir les unités d'échantillonnage primaires.

Au moment de la constitution du panel, des renseignements généraux sont réunis. D'autres renseignements sont rassemblés en janvier, puis en mai, pour former le premier panel. Les données sont recueillies au moyen d'IAO.

Les données portent sur 14 thèmes, qui sont regroupés en 4 grandes catégories : caractéristiques particulières, scolarité, revenu et emploi. Dans la catégorie « caractéristiques particulières » figurent les données démographiques ainsi que les données sur les ménages, les enfants, le lieu de résidence et les déficiences. Des données sont aussi rassemblées au sujet des activités éducatives et du niveau de scolarité, et à propos du revenu et des richesses. Enfin, les données relatives à l'emploi comprennent l'expérience professionnelle, les périodes de chômage et la participation au marché du travail, de même que les caractéristiques du travail, les congés et les caractéristiques de l'employeuse ou de l'employeur.

Enquête sur le chômage et la santé mentale des familles (Survey of Unemployment and the Mental Health of Families)

L'Enquête sur le chômage et la santé mentale des familles est une vaste étude locale menée par deux des auteurs du présent rapport, William R. Avison et Lorraine Davies, avec leurs collègues du Centre for Health and Well-Being, à la University of Western Ontario. L'enquête a porté sur 898 familles biparentales de London, en Ontario (dont un fort pourcentage avaient connu des périodes de chômage au cours des 4 années précédentes). Grâce à une enquête téléphonique de présélection à composition aléatoire, nous avons réuni un échantillon de couples mariés ou vivant en union libre qui avaient au moins un enfant de moins de 18 ans à la maison. La mère, le père et la fille ou le fils aînés, dans chaque famille, ont été invités à prendre part à une interview dirigée directe et à remplir une autodéclaration. Afin que tous les quartiers de la ville soient représentés, l'enquête de présélection a été stratifiée par numéros de téléphone, suivant les indicatifs de central à trois chiffres. Cette enquête de présélection a servi à déterminer si l'un ou l'autre des conjoints était actuellement en chômage, l'avait été précédemment ou était une travailleuse ou un travailleur stable. « Actuellement en chômage » s'entend de quelqu'un qui avait travaillé plus de 25 heures par semaine de façon constante avant de perdre son emploi involontairement. La personne devait avoir été en chômage depuis au moins 4 semaines au moment de l'interview de présélection. « Précédemment en chômage » s'entend de quelqu'un qui avait été involontairement en chômage pendant au moins 4 semaines au cours des 4 années précédant l'interview de présélection (période qui correspond grosso modo à la durée de la récession économique ayant sévi à l'époque), et qui était parvenu ensuite à trouver un nouvel emploi stable comportant au moins 25 heures de travail par semaine. « Travailleuse ou travailleur stable » s'entend de quelqu'un qui occupait un emploi stable comportant au moins 25 heures de travail par semaine et qui n'avait pas connu de période de chômage de plus de 4 semaines au cours des 4 années précédant l'interview.

Au moyen de ces critères d'inclusion et d'exclusion, l'enquête de présélection a permis de trouver environ 1 000 familles répondant aux critères « actuellement en chômage » ou « précédemment en chômage », et 9 000 autres répondant au critère « travailleuse ou travailleur stable ». Bien que notre échantillonnage ait été non proportionnel, parce que nous voulions interviewer 300 familles où l'un des conjoints était en chômage, 300 familles où au moins un des conjoints avait été précédemment en chômage et 300 autres familles où les deux conjoints étaient des travailleurs stables, la situation d'activité de bon nombre des conjoints avait changé au moment où ont été pris les rendez-vous pour les interviews directes. C'est pourquoi l'échantillon est composé de personnes aux antécédents les plus divers quant à la situation d'activité.

Le présent rapport concerne les 869 femmes que nous avons vues en interview. De ce nombre, 47,4 p. 100 se sont déclarées employées à temps plein, 15,5 p. 100 employées à temps partiel, 9,3 p. 100 chômeuses, 4,8 p. 100 temporairement en chômage (c.-à-d. en congé de maternité, en chômage technique pour une période déterminée ou en congé de maladie), 20,3 p. 100 femmes au foyer et 2,6 p. 100 étudiantes, personnes handicapées physiquement ou personnes à la retraite. Ces données nous permettent de déterminer l'influence des conditions d'emploi et des conditions familiales sur la situation financière des femmes, et d'évaluer les effets de la conjoncture économique sur leur sécurité matérielle à l'époque où les données ont été recueillies (1994-1995). L'avantage particulier que présente cet ensemble de données est qu'on y trouve une

surreprésentation de personnes qui ont soit connu le chômage personnellement soit subi les contrechocs de la perte d'emploi de leur conjoint.

Pour que la quantité d'informations perdues à cause de l'absence de réponses soit réduite au minimum, deux procédés ont été employés dans le rassemblement des données. Le premier a consisté à recueillir des informations au sujet des caractéristiques sociodémographiques, tels que l'âge et la scolarité, auprès des conjoints de toutes les femmes qui avaient omis de répondre aux questions portant sur ces points précis, le deuxième à imputer aux non-répondantes la moyenne des réponses obtenues pour les questions à réponse quantitative; toutefois, celles qui avaient omis de répondre à au moins 60 p. 100 des questions exigeant une réponse quantitative ont été exclues de l'analyse. Les analyses en profondeur auxquelles nous avons soumis les données originales montrent qu'il n'existe pas de différences appréciables entre les personnes écartées de l'étude pour diverses raisons et celles que nous avons retenues, quoiqu'il puisse y avoir un biais favorable aux personnes plus instruites et aux personnes qui gagnent davantage (Avison *et al.* 1996; Wade 1997).

BIBLIOGRAPHIE

- ACKER, Joan (1988). « Class, gender, and the relations of distribution », *Signs*, vol. 13, pp. 473-497.
- (1992). « Gendered Institutions: From Sex Roles to Gendered Institutions », *Contemporary Sociology*, vol. 21, n° 5, pp. 565-569.
- ANFD (Association nationale de la femme et du droit) [1994]. « The Federal Social Security Reform: Taking Gender into Account », mémoire présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines et au ministère fédéral du Développement des ressources humaines, 22 décembre, Ottawa, Association nationale de la femme et du droit.
- AQUILINO, William S. (1991). « Family Structure and Home-Leaving: A Further Specification of the Relationship », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, pp. 999-1010.
- ARMSTRONG, Pat et Hugh ARMSTRONG (1982). « Job Creation and Unemployment for Canadian Women », dans *Women and the World of Work*, sous la direction d'Anne Hoiberg, New York, Plenum, pp. 129-152.
- ASTONE, Nan Marie et Sara S. McLANAHAN (1991). « Family Structure, Parental Practices, and High School Completion », *American Sociological Review*, vol. 56, pp. 309-320.
- AVISON, William R., Terrance J. WADE et Cathy F. THORPE (1996). « Families' Experiences of Unemployment: Mental Health Consequences for Husbands and Wives », communication faite à l'American Sociological Association, New York (NY).
- AVISON, William R., Kathy NIXON SPEECHLEY, Cathy F. THORPE, Ian H. GOTLIB, Naomi I. Rae GRANT et R. Jay TURNER (1994). « Single Parenthood, Poverty, and the Health of Mothers and Children: A Stress Process Analysis », dans *Health and Behaviour 1994: Papers and Proceedings of the Conference*, sous la direction de Mark W. Rosenberg, Kingston (Ontario), Queen's University, pp. 94-112.
- AYED, Nahlah (1998). « Surplus Linked to Plight of Jobless », *London Free Press*, 30 septembre, p. A9.
- BAILEY, Sue (1999). « Graduates under Increasing Pressure to Pay Back Soaring Student Loans », *Globe and Mail*, 8 novembre.
- BAKER, Maureen (1996a). « Social Assistance and the Employability of Mothers: Two Models from Cross-National Research », *Canadian Journal of Sociology* (résumé en français), vol. 21, pp. 483-503.

- (1996b). « Family Policies: Cross-National Comparisons », dans *Families: Changing Trends in Canada*, 3^e édition, sous la direction de Maureen Baker, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., pp. 271-296.
- BURKE, Mike et John SHIELDS (1999). *The Job-Poor Recovery: Social Cohesion and the Canadian Labour Market*, Toronto, Ryerson Polytechnic University.
- CALLANDER, Claire (1993). « Redundancy, Unemployment and Poverty », dans *Women and Poverty in Britain*, sous la direction de Caroline Glendinning et de Jane Millar, Londres, Harvester Wheatsheaf.
- CANADA, Chambre des communes (1995). *Procès-verbal concernant le projet de loi C-76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février, avril-mai*, fascicules n^{os} 104-109, Ottawa.
- CANADA, Condition féminine Canada (1994). « Les femmes au Canada : Un profil statistique », Ottawa, Condition féminine Canada.
- CANADA, DRHC (Développement des ressources humaines Canada) (1994). « Précis sur les programmes de sécurité sociale », Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.
- (1996a). « Assurance-emploi : le nouveau régime d'assurance-emploi », Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, numéro de catalogue In-AH068-07-96E.
- (1996b). « Le nouveau régime d'assurance-emploi », Ottawa, Développement des ressources humaines Canada (source pour le français : AMICUS, DRHC, 1997).
- (1997a). « Assurance-emploi : Bienvenue à l'Assurance-emploi », adresse URL : www.hrdc-drhc.gc.ca/ei/common/homex.shtml.
- (1997b). « Assurance-emploi : prestations ordinaires », Hull (Québec), Développement des ressources humaines Canada, numéro de catalogue IN-200-01-97.
- (1997c). « L'assurance-emploi et le supplément au revenu familial », adresse URL : www.hrdc-drhc.gc.ca/insur/claimant/219017x.shtml.
- (1997d). « Prestations de maternité, parentales et de maladie », adresse URL : www.hrdc-drhc.gc.ca/insur/claimant/201017x.shtml.
- CANADA, ministère des Finances, Budget (1998). *Le discours du budget de 1998*, Ottawa, ministère des Finances.
- CANADA, Statistique Canada (1998). « Les mesures de faible revenu, les seuils de faible revenu après impôt et les mesures de faible revenu après impôt », Ottawa, Statistique Canada, Division des enquêtes-ménages.

- CHEAL, David (1997). « Sociology and Social Reform », *Canadian Journal of Sociology* (résumé en français), vol. 22, pp. 113-122.
- CHILMAN, C. S. (1980). « Social and Psychological Research Concerning Adolescent Childbearing: 1970-1980 », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 42, pp. 793-805.
- CLARK, Susan M. (1993). « Support Needs of the Canadian Single Parent Family », dans *Single Parent Families: Perspectives on Research and Policy*, sous la direction de Joe Hudson et de Burt Galaway, Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc.
- COLEMAN, James (1988). « Social Capital and the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94, pp. S95-S120.
- CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (2000). « Analyse sur la couverture des femmes par l'a.-c. », adresse URL : <www.clc-ctc.ca/francais/policy/ac/wom-ui-00f.html>.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (1998). *Profil de la pauvreté 1996*, gouvernement du Canada, numéro de catalogue CA5 CW P56, printemps.
- COURCHENE, Thomas J. (1997). « Chaste and Chastened: Canada's New Social Contract », dans *The Welfare State: Past, Present and Future*, sous la direction de Raymond B. Blake, de Penny E. Bryden et de J. Frank Strain, Concord, Irwin.
- CP (Canadian Press) NEWSWIRE (1996). « Spouse-in-House Welfare Rule Unconstitutional, Women Say », *Canadian Press Newswire*, 10 juin.
- DAVIES, Lorraine et Donna D. McALPINE (1998). « The Significance of Family, Work, and Power Relations for Mothers' Mental Health », *Canadian Journal of Sociology* (résumé en français), vol. 23, n° 4, pp. 369-387.
- DAVIES, Lorraine, William R. AVISON et Donna D. McALPINE (1997). « Significant Life Experiences and Depression Among Single and Married Mothers », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 59, pp. 294-308.
- EDIN, Kathryn et Laura LEIN (1997). *Making Ends Meet: How Single Mothers Survive Welfare and Low-Wage Work*, New York, Russell Sage Foundation.
- EICHLER, Margrit (1980). « Regard critique sur le concept de revenu familial », *Statut de la femme*, vol. 6, n° 2, pp. 20-21, 24.
- ELDER, Glen H. fils et Angela M. O'RAND (1995). « Adult Lives in a Changing Society », dans *Social Perspectives on Social Psychology*, sous la direction de Karen Cook, de J. Alan Fine et de James S. House, New York, Allyn and Bacon.

- EVANS, Patricia M. (1997). « Divided Citizenship? Gender, Income Security and the Welfare State », dans *Women and the Canadian Welfare State: Challenges and Change*, sous la direction de Patricia M. Evans et de Gerda R. Wekerle, Toronto, University of Toronto Press Inc.
- FINKEL, Alvin (1995). « Origins of the Welfare State in Canada », dans *Social Welfare Policy in Canada: Historical Readings*, sous la direction de Raymond B. Blake et de Jeff Keshen, Mississauga, Copp Clark.
- GORLICK, Carolyne (1997). *Taking Chances: Single Mothers and their Children Exiting Welfare*, rapport de Développement des ressources humaines Canada.
- GREENSPON, Edward (1995). « New UI Plan would Cut Benefits », *Globe and Mail*, Toronto, 10 juin, p. A1.
- (1997). « Ottawa Advised to Stress Welfare of Children », *Globe and Mail*, Toronto, 10 novembre, p. A1.
- GRINDSTAFF, Carl F. (1988). « Adolescent Marriage and Childbearing: The Long Term Economic Outcome », *Adolescence*, vol. 23, pp. 45-58.
- GROUPE CONSULTATIF SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA RÉPARTITION DU TRAVAIL (1994). *Rapport du Groupe consultatif sur le temps de travail et la répartition du travail* (Développement des ressources humaines Canada), Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services.
- HAGGART, Blayne (1997). « Ontario's Social Assistance Bill Treats People as Burdens on Society, Say Critics », *Catholic New Times*, vol. 21, pp. 1 et 8.
- HOCHSCHILD, Arlie Russell (1997). *The Time Bind: When Work becomes Home and Home becomes Work*, New York, Henry Holt & Company.
- HOFFMAN, Jennifer (1998). « Moral Panics and the Strengthening of Hegemony: The Deficit and Debt "Crisis" in Canada », mémoire de maîtrise inédit, London, University of Western Ontario.
- JENNISSON, Therese (1996). « The Federal Social Security Review: A Gender-Sensitive Critique », dans *Remaking Canadian Social Policy: Social Security in the Late 1990s*, sous la direction de Jane Pulkingham et de Gordon Ternowetsky, Halifax, Fernwood Publishing Co., pp. 238-255.
- (1997). « Implications for Women: The Canada Health and Social Transfer », dans *The Welfare State: Past, Present and Future*, sous la direction de Raymond B. Blake, de Penny E. Bryden et de J. Frank Strain, Concord, Irwin, pp. 219-229.

- KRAHN, Harvey J. et Graham S. Lowe (1998). *Work, Industry, and Canadian Society*, 3^e édition, Scarborough, International Thomson Publishing.
- LeBLANC, Daniel (1999). « Women Suffering under UI Changes », *Globe and Mail*, Toronto, 18 octobre, pp. A1 et A4.
- LeBLANC, L. Suzanne et Julie Ann McMULLIN (1997). « Falling Through the Cracks: Addressing the Needs of Individuals Between Employment and Retirement », *Canadian Public Policy* (Analyse de politiques — résumé en français), vol. XXIII, n^o 3, pp. 289-304.
- LIN, Zhengxi (1998). « Employment Insurance in Canada: Recent Trends and Policy Change », *Revue fiscale canadienne*, vol. 46, pp. 1, 58-76.
- LITTLE, Margaret H. (1994). « Manhunts and Bingo Blabs: The Moral Regulation of Ontario Single Mothers », *Canadian Journal of Sociology* (résumé en français), vol. 19, pp. 233-247.
- (1998). *No Car, No Radio, No Liquor Permit: The Moral Regulation of Single Mothers in Ontario, 1920-1997*, Toronto, Oxford University Press.
- MACALUSO, Grace et Jacqueline SMRKE (1996). « Society's Forgotten Women », *Windsor Star*, 14 septembre, p. A1.
- MAPAG (Mayor's Anti-Poverty Action Group) (1997). « Background Appendices », London, juin.
- MAXWELL, Judith (1995). « The Social Role of the State in a Knowledge-Based Economy », dans *Redefining Social Security*, Kingston, School of Policy Studies.
- McGILLY, Frank (1998). « Employment Insurance », *An Introduction to Canada's Public Social Services: Understanding Income and Health Programs*, Toronto, Oxford.
- McLANAHAN, Sara S. (1988). « Family Structure and Dependency: Reproducing the Female-headed Family », *Demography*, vol. 25, pp. 1-17.
- McLANAHAN, Sara S. et Larry BUMPASS (1989). « Intergenerational Consequences of Family Disruption », *American Journal of Sociology*, vol. 94, pp. 130-152.
- McLANAHAN, Sara S. et Gary SANDEFUR (1994). *Growing Up With a Single Parent: What Hurts, What Helps*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- McQUILLAN, Kevin F. (1992). « Falling Behind: The Income of Lone-Mother Families, 1970-1985 », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 29, pp. 511-523.
- MENZIES, H. (1996). *Whose Brave New World? The Information Highway and the New Economy*, Toronto, Between the Lines.

- MICHAEL, R. T. et Nancy B. TUMA (1985). « Entry into Marriage and Parenthood by Young Men and Women: The Influence of Family Background », *Demography*, vol. 22, pp. 515-544.
- MILLS, C. Wright (1959). *The Sociological Imagination*, New York, Oxford University Press.
- MULLAN HARRIS, Kathleen (1997). *Teen Mothers and the Revolving Welfare Door*, Philadelphie, Temple University Press.
- ONTARIO, ministère du Travail (1993). « Congé de maternité : Normes d'emploi — Fiche de renseignements », gouvernement de l'Ontario, adresse URL : <www.gov.on.ca/LAB/es/pregnanf.htm>.
- ONTARIO, MSSC (ministère des Services sociaux et communautaires) (1997a). « Social Assistance Reform Act, 1997 », communiqué du gouvernement de l'Ontario, 12 juin, adresse URL : <www.gov.on.ca/CSS/page/news/nr97-98/news97index.html>.
- (1997b). « L'Ontario tient sa promesse sur la réforme de l'aide sociale », communiqué, 12 juin, adresse URL : <www.gov.on.ca/CSS/page/news/nr97-98/news97indexf.html>.
- (1997c). « Welfare Fraud Hotline Saves Ontario Taxpayers Almost \$15 Million », communiqué, 13 novembre (enlevé du site Web).
- (1998a). « Qui fait quoi : Vers la mise en oeuvre », gouvernement de l'Ontario, janvier, adresse URL : <www.mah.gov.on.ca/business/wdw/sectioniii-f.asp>.
- (1998b). « Le gouvernement de l'Ontario en appelle de la décision de la Commission de révision de l'aide sociale sur la définition de conjoint », communiqué, 4 septembre, adresse URL : <www.gov.on.ca/CSS/page/news/nr97-98/news97indexf.html>.
- (1998c). « Ontario's Welfare Caseload Declines and More People Leave Welfare for Jobs », communiqué, 11 septembre, adresse URL : <www.gov.on.ca>.
- ONTARIO AU TRAVAIL (1998). « Making Welfare Work: Determining Co-Residency », directive 14.0-1 — 14.0-12, gouvernement de l'Ontario.
- ORR, Dale (1997). « Excessive E.I. Premiums Nothing but a Cash Grab: It's Apparent Ottawa Views the Surplus in the Employment Insurance Fund as a Way of Improving its Balance Sheet », *Financial Post*, vol. 10, n° 44, N1/3, p. 25.
- PEARCE, Diana (1990). « Welfare Is Not for Women: Why the War on Poverty Cannot Conquer the Feminization of Poverty », dans *Women, the State, and Welfare*, sous la direction de Linda Gordon, Wisconsin, University of Wisconsin Press.
- PICARD, André (1994). « Qui reçoit de l'Assurance-chômage? », *L'emploi et le revenu en perspective*, numéro de catalogue 75-001F, Statistique Canada.

- PULKINGHAM, Jane (1998). « Remaking the Social Divisions of Welfare: Gender, “Dependency,” and UI Reform », *Studies in Political Economy*, n° 56, pp. 7-48.
- PULKINGHAM, Jane et Gordon TERNOWETSKY (1996). « The Changing Landscape of Social Policy and the Canadian Welfare State », dans *Remaking Canadian Social Policy: Social Security in the Late 1990s*, sous la direction de Jane Pulkingham et de Gordon Ternowetsky, Halifax, Fernwood Publishing Co.
- RUTTER, M. (1989). « Pathways from Childhood to Adult Life », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 30, pp. 23-51.
- SCOTT, Katherine (1998). *Les femmes et le TCSPS : profil des femmes à l'assistance sociale en 1994*, Ottawa, Condition féminine Canada.
- SIMS, Jane (1998). « Mom Confident Ruling will Stand », *London Free Press*, London, 5 septembre, p. A3.
- VOSKO, Leah F. (1996). « Irregular Workers, New Involuntary Social Exiles: Women and U.I. Reform », dans *Remaking Canadian Social Policy: Social Security in the Late 1990s*, sous la direction de Jane Pulkingham et de Gordon Ternowetsky, Halifax, Fernwood Publishing Co.
- VOYDANOFF, Patricia (1990). « Economic Stress and Family Relations », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, pp. 1099-1115.
- WADE, Terrance J. (1997). *Stress and Distress Among Husbands and Wives*, mémoire de doctorat, Département de sociologie, The University of Western Ontario.
- WEISS, Robert S. (1975). *Marital Separation*, New York, Basic Books.

NOTES

¹ Il convient de faire observer que les demandes de diminution des dépenses gouvernementales relatives aux programmes sociaux étaient attribuables en partie à l'évolution du contexte international, qui forçait le gouvernement du Canada à accroître ses dépenses dans d'autres domaines. (Pour en apprendre davantage sur les dépenses d'ordre international, voir Maxwell 1995 ainsi que Pulkingham et Ternowetsky 1996).

² L'application des programmes relève des autorités locales. Aussi, les exigences en ce qui concerne la participation des personnes varient d'une collectivité à l'autre.

³ Selon les données contenues dans le rapport d'octobre 1995 de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) au sujet du marché locatif.

⁴ Selon les données d'une enquête réalisée par les Services communautaires de la ville de London et le Service de santé de Middlesex-London.

⁵ Représente la moitié du prix mensuel d'une carte d'abonnement d'autobus à la société de transports en commun de London; les Services communautaires de la ville de London paient, en effet, la moitié des frais si la personne cherche activement du travail.

⁶ Les autres femmes ont connu l'instabilité économique sans devoir recourir à l'aide sociale ($n = 8$). Cette capacité de se tirer d'affaires sans avoir à demander d'aide tient au fait qu'elles ont eu une enfance relativement stable, qu'elles ont un niveau de scolarité élevé, qu'elles sont très actives sur le marché du travail, que leur couple est stable, que leur mari travaille et qu'elles ont attendu d'être plus âgées pour avoir un enfant. Les femmes qui ont dû faire appel à l'aide sociale ont pour caractéristique commune l'instabilité par rapport à au moins un de ces facteurs.

⁷ Sept de ces cas correspondent parfaitement au schéma que nous traçons. Quant aux deux autres, les faits sont moins nets. Dans un cas, la femme n'a aucun souvenir des dix premières années de sa vie; dans l'autre, la personne a refusé de parler de son enfance parce qu'elle trouvait cela trop pénible.

⁸ Tous les noms employés sont des pseudonymes.

⁹ En examinant les relations de couple de l'ensemble des femmes composant l'échantillon, nous nous sommes aperçus que 46 p. 100 d'entre elles ont dit avoir été victimes de violence conjugale au moins une fois dans leur vie.

Projets financés en vertu du Fonds de recherche en matière de politiques
de Condition féminine Canada

Appel de propositions :

**Réduire la pauvreté chez les femmes : options, orientations et cadres stratégiques en
matière de politiques**

La capacité de bâtir : accroître la participation économique des femmes par le biais du logement

Laura C. Johnson et Allison Ruddock pour l'Association canadienne d'habitation et de
rénovation urbaine

Politique sociale, disparité entre les sexes et pauvreté

Lorraine Davies, Julia Ann McMullin et William R. Avison, avec Gale L. Cassidy

*Les coûts cachés de la prestation informelle de soins aux personnes âgées : de programme
d'action national et la situation économique des prestataires de soins*

Janet Fast, Norah Keating et Jacqueline Eales

L'évolution des soins à domicile et la fragilité financière des femmes

Marika Morris, Jane Robinson, Janet Simpson, Sherry Galey, Sandra Kirby, Lise Martin et
Martha Muzychka pour l'Institut canadien de recherches sur les femmes

*La configuration assistancielle précise de droits et de devoirs entre les femmes et l'État du
Canada et au Québec*

Sylvie Morel

*Réduire la pauvreté parmi les femmes âgées : le potentiel des politiques en matière de revenu de
retraite*

Monica Townson

La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada

Clarence Lochhead et Katherine Scott pour le Conseil canadien de développement social

Les impacts de la loi sur l'équité salariale québécoise sur les travailleuses non syndiquées

Thérèse Ste-Marie, Daina Green, Jeannine McNeil, Marie-Chantal Girard, Claudine Bienvenu
pour le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec

* Certains de ces documents sont encore en voie d'élaboration; leurs titres ne sont donc pas
nécessairement définitifs.